



“

# Livre blanc de la concertation

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT  
NOVEMBRE 2023



## **LE PROCESSUS DE REVISION DE LA CHARTE, UN PROJET CONCERTÉ**

Parce que la mise en œuvre de la Charte du PNR repose sur la **mobilisation du plus grand nombre**, le Parc a **impliqué les acteurs** tout au long du processus de révision, lors de moments de **concertation**. La démarche a donc été rythmée par différents moments d'échanges, de débats et de partages, réunissant une diversité d'acteurs du territoire (élus, acteurs associatifs, représentants d'entreprises, habitants...). L'organisation des temps de concertation a été répartie en quatre grandes étapes.

C'est lors de la première étape qu'a été diffusé l'enquête de consultation auprès des habitants. La seconde étape est celle du retour en arrière, de l'évaluation et de recueil des avis sur la mise en œuvre de la Charte 2010-2025. Cette étape a également été l'occasion de partager lors de moments d'échanges le diagnostic territorial, point d'appui pour l'étape suivante.

La troisième étape, tournée vers l'avenir, avait pour objectif la co-construction de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, avec ses habitants, ses acteurs, ses élus, etc. Le Forum prospectif a donc permis d'amorcer ce travail, pour se projeter en 2040, année d'échéance de la nouvelle Charte.

La quatrième étape a permis de travailler plus en détails sur l'avant-projet de Charte avec des ateliers territoriaux et thématiques qui ont eu lieu sur l'ensemble du territoire. En parallèle, pour permettre à chacun de saisir certains des enjeux les plus saillants du territoire, une conférence-échange sur l'eau a été organisée. Précédée par un grand sondage sur les énergies renouvelables, une seconde conférence-échange a eu lieu, portant, cette fois, sur le thème des EnR&R (Énergies renouvelables et de Récupération). Cet atelier a été mutualisé avec l'étude de potentiels de

développements des énergies renouvelables qui a préfigurée le Schéma directeur.

Afin, s'est rajouté un dernier temps de concertation sur le système évaluatif et ses indicateurs. L'objectif étant de présenter le système évaluatif et comprendre en quoi l'évaluation en continue de la Charte est essentielle. Ces ateliers ont également permis de valider les questions évaluatives et de préciser les objectifs à atteindre.

D'autres réunions, spécialement dédiées aux élus et aux partenaires, ont également été organisées en parallèle. Elles ont été l'occasion de travailler sur la Charte de manière resserrée, mais aussi, entre autres, de partager les volontés politiques, ou encore de dresser une feuille de route sur les EnR&R.

**L'ensemble de ces échanges, essentiels à la construction d'un projet de territoire partagé par tous, a permis de faire progresser la rédaction de la Charte, ensuite détaillée par l'équipe du Parc. Mais ces échanges ont également permis de faire connaître le Parc et ses actions, d'acculturer les participants sur les enjeux de leur territoire, et de construire, petit à petit, un véritable engagement collectif pour le futur.**

**Pour chacun de ces temps de concertation, le présent document réunit le compte-rendu de la réunion, le diaporama présenté ainsi que la feuille d'émergence. A noter que, dans certains cas, le diaporama de travail complété par les participants se substitue au compte-rendu.**

## LES DIFFÉRENTES PHASES

## DE CONCERTATION



## CONFÉRENCES - ÉCHANGES

### RESSOURCE EN EAU

Informier et débattre sur la préservation de la ressource en eau

### ÉNERGIES RENOUVELABLES

Définir les seuils d'acceptabilité des différentes filières d'énergies renouvelables et de récupération

# ATELIERS D'ÉVALUATION

4 & 5 MAI 2022



## Ateliers d'évaluation

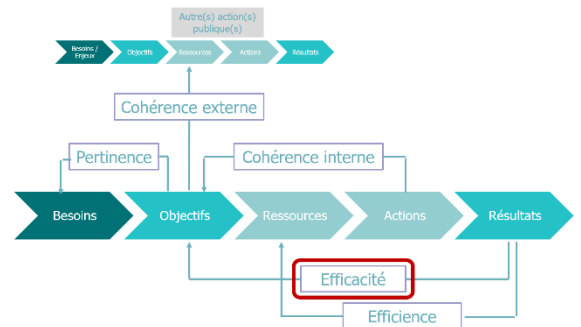
Etudes préalables à la révision de la Charte  
Mai 2022



www.inddigo.com

### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

#### Les registres de l'évaluation



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

#### Une diversité d'approches pour l'évaluation



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

- ✓ Les évolutions territoriales vont-elles dans le sens des objectifs de la Charte ?
- ✓ Les enjeux à poursuivre, les perspectives, la plus-value du PNR
- ✓ Un travail sur les grandes thématiques de la Charte du PNR



#### Atelier 1

- ✓ Milieux naturels et biodiversité
- ✓ Eau
- ✓ Paysages
- ✓ Sol et sous-sol

📅 4 mai 9h-12h



#### Atelier 2

- ✓ Culture et patrimoine culturel
- ✓ Urbanisme
- ✓ Connaissance, évaluation
- ✓ Éducation au territoire, communication
- ✓ Gouvernance

📅 4 mai 14h-17h



#### Atelier 3

- ✓ Énergie
- ✓ Agriculture et forêt
- ✓ Tourisme et loisirs
- ✓ Autres filières économiques et services

📅 5 mai 9h-12h



## MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ



### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les espaces naturels d'intérêt majeur sont-ils mieux protégés ?

La faune et la flore sauvages font-elles l'objet d'une gestion adaptée et concertée ?

La fonctionnalité et les continuités écologiques du territoire se sont-elles améliorées ?



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Espaces naturels	• /	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures de protections fortes</li> <li>Des acquisitions foncières</li> <li>Il y a déjà beaucoup d'actions de protection, il ne faudrait pas en faire plus, vigilance sur le maintien des activités économiques, notamment agriculture</li> <li>Bien même s'il reste des marges de progrès</li> </ul>
Faune flore	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'approche au cas par cas (on reste dans le général)</li> <li>Manque de communication</li> <li>Echanges Chambre d'agriculture-Parc naissantes, prise en compte des prairies et de l'élevage à développer</li> <li>Trop de densité de gibier dans certains secteurs avec un manque de prélèvement, problème de gestion du grand gibier</li> <li>La communication en direction des particuliers pourrait être renforcée (biodiversité dans les Jardins)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une vraie volonté de concerter mais des marges de progrès, concertation à développer pour mobiliser davantage de personnes, permettre de ne pas être perçu comme une contrainte</li> <li>Des battues réalisées par le Parc dans les réserves naturelles pour réguler le grand gibier</li> <li>Maintien d'espèces emblématiques (sonneur à ventre jaune), travail sur les prairies.</li> <li>Travail d'inventaire dans le cadre des atlas de biodiversité</li> </ul>
Fonctionnalité écologique	• /	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des inventaires, meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme</li> <li>La situation semble s'améliorer, les communes sont de plus en plus sensibilisées</li> <li>Travail important du Parc</li> <li>La TVB a permis de faire le lien avec tous les milieux</li> <li>Réelle amélioration, le Parc est un moteur, même pour les communes alentours</li> </ul>

## MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ



### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



#### Vos priorités

- Prise en compte du réchauffement climatique, adaptation des productions
- Développer des zones avec des protections fortes (par exemple certaines forêts), tout en maintenant des équilibres
- Décliner localement les stratégies et objectifs régionaux : SRADDET, Stratégie régionale biodiversité, ZAN...
- Réhabiliter les friches, permettre un minima d'urbanisation pour le développement des communes
- Renforcer la concertation et la communication
- Améliorer en concertation la gestion de la chasse



## EAU



### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

La ressource en eau est-elle gérée de manière plus durable ?

Les zones humides sont-elles davantage préservées, restaurées ?



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Gestion	• /	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion aujourd'hui durable, avec de l'innovation, des expérimentations</li> <li>Importante dynamique dans la protection des captages</li> <li>Prise de conscience du besoin d'appréhender l'eau dans sa globalité</li> <li>Des progrès sont encore possible</li> <li>Meilleure prise en compte du sujet dans les documents d'urbanisme</li> </ul>
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'indicateurs pour bien suivre l'évolution</li> <li>Certains habitants ne connaissent pas les ZH, manque de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire de toutes les ZH par le Parc</li> <li>Communes labellisées « commune nature » =&gt; impact positif sur l'eau</li> <li>Préservation de prairies naturelles qui sont aussi des ZH, mais dévalorisation de l'élevage =&gt; injonctions contradictoires pour les éleveurs</li> <li>Prise en compte systématique des ZH pour les travaux forestiers</li> </ul>



## ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?     7

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



## Vos priorités

- Permettre au territoire de bénéficier davantage de l'eau des lacs (irrigation...)
- Sensibiliser aux enjeux de l'imperméabilisation
- Améliorer les indicateurs de suivi des ZH
- Expérimenter la régulation des drainages
- Mieux prendre en compte les impacts du changement climatique

## SOL ET SOUS-SOL, NUISANCES

## ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les carrières se sont-elles développées dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux ?  1  1 La gestion des déchets s'est-elle améliorée, notamment sur le volet sensibilisation ?  3  3 

	Perceptions négatives	Perceptions positives
Carrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exploitation des carrières ne s'est pas améliorée</li> <li>• Des réaménagements à améliorer</li> <li>• Permettre des activités économiques dans les anciennes carrières (pêches...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Davantage d'aménagements paysagers et environnementaux autour des carrières</li> </ul>
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a toujours des dépôts sauvages</li> <li>• Horaires des déchetteries pas toujours adaptés</li> <li>• Des consignes de tri hétérogènes en fonction des secteurs</li> <li>• Mauvaise compréhension des tarifs qui incite de mauvaises pratiques : dépôts sauvages, poubelles chez le voisin ou dans les poubelles communales...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la communication, sensibilisation des scolaires (touche aussi les parents)</li> </ul>

## SOL ET SOUS-SOL, NUISANCES

## ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?   3  4

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



## Vos priorités

- Réfléchir à la possibilité d'avoir des services de garde champêtre
- Améliorer la communication (tarif...), la sensibilisation
- Communiquer en direction des artisans (BTP...)
- Développer le tarif incitatif
- Intégrer le critère des déchets dans les labels nature
- Lien déchets <-> qualité de l'eau

## PAYSAGES



### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

L'identité et la valeur paysagères du territoire se sont-elles affirmées ?

La qualité paysagère du territoire s'est-elle renforcée ?

L'aménagement du territoire intègre-t-il mieux le paysage ?



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défaut d'appropriation de l'identité du Parc par les habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'identité paysagère est reconnue, la diversité (forêt, étangs, prairies, bâti...) des paysages est appréciée, attractive</li> <li>L'identité s'est renforcée, avec les conseils</li> <li>Patrimoine vernaculaire fort</li> <li>La qualité des paysages est cependant fragile</li> <li>Des progrès sont toujours possibles, sur les vergers notamment</li> </ul>
Qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des améliorations sont possibles, conseils à adapter (photovoltaïque, éolien...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de lotissements qui défigurent les villages</li> </ul>
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques lotissements qui banalisent les paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure prise en compte des paysages dans les aménagements</li> <li>Les avis du Parc sur les projets</li> <li>Pas de coupe rase dans les forêts publiques</li> </ul>



## PAYSAGES



### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



#### Vos priorités

- Unité mobile de transformation des fruits des vergers
- Incitation à la valorisation du bâti existant
- Identifier les aides pouvant bénéficier aux habitants et acteurs locaux (entreprises...) dans leurs projets
- Former à l'utilisation des matériaux traditionnelles dans la construction : artisans, particuliers...
- Concilier énergies renouvelables et qualité paysagère
- Développer la réutilisation des matériaux dans la construction



## SI LE PNR N'EXISTAIT PLUS...



... Qu'aurions nous a perdre ?

	Pertes
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Parc est structurant pour le territoire en termes de gouvernance, il permet de fédérer</li> <li>Le projet de territoire permet de fédérer et d'amener des financements</li> </ul>
Actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de préservation</li> <li>Actions de soutien aux collectivités</li> </ul>
Connaissance, observation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissances et valorisation de ces connaissances</li> <li>Porté à connaissance de chacun</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur des produits locaux, des hébergements... avec la Marque Parc, la communication...</li> <li>Mise en valeur du territoire</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la biodiversité</li> </ul>



## CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les pratiques culturelles et artistiques se sont-elles développées ?

2 3

La diffusion culturelle (activités, événementiel) s'est-elle renforcée ?

3

La valorisation des patrimoines bâtis et culturels s'est-elle améliorée ?

3 2



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>La culture n'est pas assez centrale dans les actions du Parc</li> <li>Les actions restent ponctuelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des associations ont impulsé un dynamisme : festival...</li> <li>Dynamisme des Amis du Parc</li> <li>Tournée d'une troupe de théâtre</li> <li>Expositions organisées par le Parc qui valorise les artistes</li> </ul>
Diffusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de moyens au sein du Parc</li> <li>Diffusion très ponctuelle, limitée</li> <li>Concurrence de Troyes</li> <li>Le Parc est plus orienté en direction de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion de l'information par les OT</li> <li>Complémentarité de Troyes</li> </ul>
Patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de moyens financiers des collectivités et particuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en valeur des églises, du patrimoine bâti, des matériaux de construction</li> <li>Impact positif des architectes du bâtiment de France</li> <li>Prise de conscience</li> <li>Echanges et discussions porteurs</li> <li>Renforcement des moyens humains : architectes conseils, ABF... permet d'être davantage au contact des porteurs de projets</li> <li>Résidences d'architectes</li> <li>Guide de l'architecture patrimoniale</li> <li>Intégration du sujet dans les documents d'urbanisme</li> </ul>



## CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

1 3 1

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



### Vos priorités

- Il faut que le Parc se fixe des objectifs et se donne les moyens pour bien les réaliser
- Le Parc doit rendre des avis sur les projets, mais surtout accompagner en amont pour faire infléchir les projets
- Sensibiliser tous les acteurs concernés pour une prise en compte le plus en amont possible et tout au long des projets
- Renforcer l'animation territoriale



## URBANISME

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les aménités paysagères et environnementales ont-elles été préservées ?

3 2

Les développements urbains sont-ils davantage qualitatifs ?

1 3 1



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Aménités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des avis du Parc pas toujours bien compris, une posture du Parc de censeur</li> <li>Malgré les efforts les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes, nécessité d'intervenir plus en amont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les avis rendus contribuent à préserver les aménités</li> <li>Travail important d'inventaire, il doit maintenant porter sur la manière de l'intégrer par les communes</li> <li>Le Parc lauréat d'un Plan paysage</li> </ul>
Développements urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des lotissements peu qualitatifs, surtout dans le périurbain</li> <li>Un manque de prise de conscience par l'ensemble des acteurs de la filière : aménageurs, promoteurs...</li> <li>En démarrage d'une action de fond sur ce sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traitement de la signalétique publicitaire en entrée de bourgs</li> </ul>



## URBANISME

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?      **5**

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



#### Vos priorités

- Mieux accompagner les projets dès le début
- Sensibiliser les élus, les acteurs de l'aménagement, de la construction, les notaires...
- Mettre en valeur les réalisations et les acteurs
- Décliner le SRADET



## OBSERVATION, CONNAISSANCE, ÉVALUATION

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

La connaissance du territoire s'est-elle améliorée ?      **5**

L'observatoire du territoire est-il actualisé et visible ?

Les actions conduites par le Parc et ses partenaires sont-elles connues ?  **2**  **2**  **1**



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Connaissance territoire	• /	• La connaissance s'est améliorée notamment sur les sujets environnementaux • Davantage de données sur tous les sujets
Observatoire	• /	• /
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'intérêt des habitants vis-à-vis des connaissances du territoire</li> <li>• Des actions de communication mais que les habitants ne font pas la démarche de capter</li> <li>• La communication pourrait être améliorée</li> <li>• Le Parc a été imposé lors de sa création, cela se ressent toujours</li> <li>• Manque d'appropriation territoriale du Parc</li> <li>• Les valeurs du Parc ne sont pas assez mises en avant, il y a un manque de visibilité</li> </ul>	• Des informations via les réseaux sociaux



## OBSERVATION, CONNAISSANCE, ÉVALUATION

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?      **5**

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



#### Vos priorités

- Impliquer les communes et l'ensemble des collectivités pour diffuser et relayer les informations sur le Parc, ses actions
- Développer l'observation participative, diffuser les informations
- Renforcer les liens entre le Parc et les communes
- S'appuyer d'avantage sur les élus du Comité syndical, les informer davantage



## ÉDUCATION AU TERRITOIRE, COMMUNICATION

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

L'information et la sensibilisation ont-elles permis de toucher tous les publics (notamment scolaire) sur toutes les thématiques d'intervention du Parc ?

1 3 1

Le Parc a-t-il gagné en visibilité sur le territoire et en dehors ? Son identité s'est-elle renforcée ?

2 2 1



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Information, sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, tous les publics scolaires n'ont pas été touchés</li> <li>« Concurrence » avec le CPIE qui a davantage de moyens</li> <li>Hors scolaire c'est un peu juste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une information est donnée... mais pas toujours reçue</li> </ul>
Visibilité identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'ancrage territorial des habitants par rapport au Parc</li> <li>PNR peu connu de l'extérieur bien qu'il ait gagné en visibilité</li> <li>Les lacs sont plus connus que le PNR</li> <li>Les habitants n'ont pas le réflexe PNR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration du réseau des PNR de Grand Est =&gt; interactions, coopérations...</li> </ul>



## ÉDUCATION AU TERRITOIRE, COMMUNICATION

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

5

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



Vos priorités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner une vocation à la Maison du Parc</li> <li>Poursuivre et compléter la communication, aller à la rencontre des gens</li> <li>Poursuivre le travail auprès des scolaires</li> <li>Mieux valoriser les richesses du territoire, les rendre visible</li> </ul>



## GOVERNANCE ÉCHANGES ET MOBILISATION DES ACTEURS

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les synergies entre les acteurs (collectivités, entreprises, associations, habitants) se sont-elles renforcées ?

1 2 2

Les échanges avec les élus et les habitants se sont-ils développés ?

1 1 2

Les instances du Parc sont-elles optimisées ?

1 1 2



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Synergies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les synergies ne sont pas là, seuls les élus ont une connaissance (partielle), pas les autres acteurs et habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La recherche de fonds financiers a permis de renforcer des synergies</li> <li>Des réunions régulières Etat-Parc sur l'urbanisme, les sujets environnementaux...</li> </ul>
Habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>La situation n'a pas changé par rapport à avant</li> </ul>	
Instances du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation n'est pas suffisante =&gt; on peut mieux faire</li> <li>Manque d'association du Conseil scientifique</li> <li>Opacité des instances de gouvernance, que fait le conseil scientifique ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a le quorum dans les réunions</li> <li>Chaque commune a une voix dans le comité syndical</li> </ul>



## GOVERNANCE ÉCHANGES ET MOBILISATION DES ACTEURS

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?      5

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



### Vos priorités

- Mieux mobiliser les élus et plus largement l'ensemble des acteurs
- Faire évoluer la gouvernance des instances du Parc, revoir le poids des communes
- Suivre et évaluer plus régulièrement la mise en œuvre de la Charte
- Renforcer les synergies à toutes les échelles



## SI LE PNR N'EXISTAIT PLUS...

... Qu'aurions nous a perdre ?

	Pertes
Gouvernance	• Un outils de gestion intégré
Actions collectives	•
Connaissance, observation	• Perte de connaissances, notamment sur les impacts du changement climatique
	• La visibilité du territoire et de ses qualités environnementales • La préservation des atouts du territoire
	• Ingénierie, expertise, conseil, animation • Education à l'environnement



## ÉNERGIE

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les consommations énergétiques ont-elles été maîtrisées ?  2  3  1

Le mix d'énergies renouvelables s'est-il développé dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers ?  1  6

L'usage des éco-matériaux s'est-il développé ?  5  1



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Consommations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encore beaucoup à faire</li> <li>• Les actions entreprises proviennent plus du national que de la Charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une prise en compte de l'énergie, notamment pour des raisons économiques</li> <li>• Des travaux réalisés, bien que récents</li> <li>• Des évolutions dans les comportements</li> <li>• Une prise de conscience de tous, ne peut que progresser</li> <li>• Une grande attention de certains acteurs (agriculteurs)</li> </ul>
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas réellement de développement des énergies renouvelables</li> <li>• Pas de position du Parc sur le développement des énergies renouvelables : il faudrait densifier (et non miter) les projets éoliens, priorité à l'alimentation (et non la méthanisation)</li> <li>• Manque de structuration de la filière bois local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contraintes font que les projets se font dans le respect de l'environnement et des paysages</li> <li>• Phénomène « pas dans mon jardin », tension énergies renouvelables – paysages</li> <li>• Quelques projets significatifs</li> </ul>
Éco-matériaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés liées au coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un développement de l'utilisation à l'échelle de communes : bois, chanvre...</li> </ul>



## ÉNERGIE

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

    Tous

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



### Vos priorités

- Définir un positionnement par rapport aux énergies renouvelables
- Structurer la filière bois
- Coordonner les acteurs sur le sujet, renforcer les coopérations
- Conduire une réflexion sur l'utilisation des terres agricoles : méthanisation / alimentation
- Prioriser les énergies renouvelables qui ne produisent pas de déchets
- Cohérence et amplification du sujet à l'échelle du PNR



## AGRICULTURE ET FORÊT

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les espaces agricoles d'intérêt paysager et écologique (prairies naturelles humides) sont-ils davantage préservés, réhabilités ?

 1  1  3 

La gestion durable et la multifonctionnalité de la forêt se sont-elles améliorées ?

 1  3  3 

Les filières agricoles et sylvicoles se sont-elles développées de manière durable ?

  2  2 


	Perceptions négatives	Perceptions positives
Espaces agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile de les préserver, manque de continuité de la réglementation</li> <li>• Les zones humides restent négligées au regard de leur intérêt en terme de biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans le PNR il n'y aurait plus beaucoup de prairies naturelles</li> <li>• Le Parc fait tout ce qu'il peut pour préserver les prairies humides, importance de l'élevage</li> <li>• Une prise de conscience des agriculteurs</li> </ul>
Espaces forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de renouvellement de la forêt</li> <li>• Des coupes franches</li> <li>• Des propriétaires forestiers ont fait le choix de la chasse =&gt; problème de régénération de la forêt</li> <li>• Difficultés d'entretien de certains circuits de randonnée (propriétés privées, manque de convention...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'offre de randonnée qui répond à une demande</li> <li>• Les pratiques forestières ont évolué dans le bon sens, mais sont mises en danger par le manque de renouvellement des peuplements (chasse)</li> <li>• Les propriétaires de la forêt publique ont pris conscience des enjeux, les pratiques évoluent</li> <li>• Un peuplement ancien, un capital à valoriser</li> </ul>
Filière agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthanisation, double récolte =&gt; quid de l'épuisement des sols</li> <li>• En dehors des prairies, de l'élevage, peu d'évolution sur le reste qui dépend grandement de la PAC et du marché</li> <li>• Difficultés pour les reprises, les transmissions des exploitations, coût de reprise très important, concentration des fermes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du bio, des labels de qualité, certification environnementale</li> <li>• Développement de niches : légumes de plein champs...</li> <li>• Développement des certifications environnementales</li> </ul>
Filière sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de recrutement des bucherons, de renouvellement du matériel</li> <li>• Disparition des entreprises de travaux forestiers</li> <li>• Perte de savoir-faire au sein de l'ONF : fin des ouvriers forestiers</li> <li>• La forêt : parent pauvre de la Charte du PNR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de la Charte forestière</li> <li>• Existence Plan régional forêt bois</li> <li>• Présence d'un lycée forestier à proximité</li> </ul>



## AGRICULTURE ET FORÊT

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

  1  7

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



### Vos priorités

- Préserver la multifonctionnalité de la forêt dans le respect de la propriété
- Mettre en œuvre la Charte forestière



## TOURISME ET LOISIRS

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

Les activités touristiques tendent-elles à être davantage durables ?

1 3

La qualité de l'accueil et de l'hébergement s'est-elle améliorée ?

4

Les activités nautiques et sportives se sont-elles développées dans le respect de la Charte ?

2 2



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du quad...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une évolution vers plus de durabilité en lien avec une évolution générale ainsi que la demande</li> <li>Développement de sentiers pédagogiques</li> <li>Un positionnement qui correspond à celui du PNR</li> </ul>
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'hébergement de qualité</li> <li>Des acteurs de l'accueil pas toujours professionnels (complément d'activité)</li> <li>Difficultés liées aux évolutions de l'organisation des OT suite à la loi NOTRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De réels progrès, amélioration de l'accueil et de l'hébergement en 15 ans</li> <li>Amélioration et diversification de l'offre : différents types d'hébergements et différents types de qualité</li> <li>Passage d'un tourisme familial à un tourisme davantage sénior</li> </ul>
Activités nautiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement quad, motos...</li> <li>Sur-fréquentation d'itinéraires : VTT -&gt; motos -&gt; quad -&gt; gibier</li> <li>Développement important d'activités mais qui ne respectent pas toujours la préservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement des 3 lacs avec des activités bien dédiées à chacun</li> <li>La charte a empêché le développement de certaines activités</li> </ul>

## TOURISME ET LOISIRS

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?

50 % 50 %

Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?



### Vos priorités

- Amélioration des balisages
- Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- Meilleure information sur les milieux naturels
- Meilleure concertation entre les différents acteurs du tourisme
- Conventionnement pour l'utilisation des sentiers
- Sécurité pour les propriétaires, les usagers, la chasse : balisage...
- Montée en gamme de l'offre touristique : accompagnement des acteurs
- Equilibre entre les activités économiques et la protection de l'environnement
- Bilan et plan d'action dédiés aux sentiers pour leur fonctionnement
- Clarifier la gouvernance et renforcer la coordination

## AUTRES FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET SERVICES

### ✓ Questions relatives aux objectifs de la Charte

L'attractivité économique du territoire s'est-elle renforcée ?

1 6 1

La dimension environnementale est-elle mieux prise en compte dans les activités économiques ?

1 3

Les conditions du maintien et de l'accueil des populations sur le territoire se sont-elles améliorées ?

2 2 2



	Perceptions négatives	Perceptions positives
Attractivité économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés pour recruter de la main d'œuvre : mécanique, infirmiers...</li> <li>Manque d'attractivité pour les jeunes</li> <li>Plus d'école</li> <li>Difficulté à attirer des entreprises</li> <li>Contraintes des zones humides sur le développement des ZAE</li> <li>Difficultés à maintenir les commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crise sanitaire + numérique =&gt; création de micro-entreprises locales qui initie une dynamique</li> <li>Le PNR attire des personnes de Paris qui veulent vivre, travailler et s'installer</li> <li>Une prise de conscience transversale des enjeux de l'attractivité par les collectivités</li> <li>Complémentarité avec Troyes pour les communes les plus proches de l'agglomération</li> </ul>
Dimension environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contraintes des zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Numérique, télétravail =&gt; moins de déplacements, moins de pollution</li> <li>Tendance nationale à une meilleure prise en compte de l'environnement</li> </ul>
Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus d'école, plus d'artisan, faible densité de population, limitation 80 km/h</li> <li>Difficultés pour loger les nouveaux habitants, contraintes des documents d'urbanisme</li> <li>Manque de commerces et équipements</li> <li>Manque de pistes cyclables, déplacement à vélo très dangereux actuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de services aux familles par des intercommunalités</li> <li>Développement de points multiservices et digital</li> <li>Prise de conscience croissante des besoins, de façon transversale</li> <li>Importance des bourgs centres, de la gare SNCF connecté à Paris =&gt; à valoriser</li> </ul>

## AUTRES FILIÈRES ÉCONOMIQUES ET SERVICES

### ✓ Enjeux et priorités

Les enjeux vous semblent-ils toujours importants ?  
 Quelles seraient vos priorités pour la future Charte ?

100 %



### Vos priorités

- Maintien des services de santé
- Maintien d'un minima de commerces locaux
- Développer les pistes cyclables
- Faciliter la mobilité, optimisation de la gare (voire développement du nombre de gares ?)
- Développement du fret : carrières, ANDRA...
- Planter des arbres : forêts, vergers, au bord des routes...
- Développer le Marketing par rapport au PNR => valorisation du positionnement du territoire, aussi bien vis-à-vis du tourisme que les habitants
- Partager le coût de l'environnement entre les acteurs et consommateurs du territoire
- Une véritable approche du DD



## SI LE PNR N'EXISTAIT PLUS...

... Qu'aurions nous à perdre ?

	Pertes
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec les territoires environnants</li> </ul>
Actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
Connaissance, observation	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du Parc</li> <li>• Avis positif sur le territoire du PNR</li> <li>• Marque Parc, visibilité</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements drainés par le Parc</li> </ul>



ATELIER TERRITORIAUX DE PARTAGE  
DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2, 5 & 6 MAI 2022



# **Ateliers de Concertation Phase 1**

**02/05/2022 – 06/05/2022**

**Notes**



Date : Lundi 2 mai 2022

Lieu : Salle des fêtes de Chavanges

Zone : CC Lacs de Champagne SMAT du Der + Rives Dervoises

## / Thématiques : économie emploi – milieux naturels - paysage /

Maire de Rives Dervoises, Maire de Lentilles, Conseiller municipal de Joncreuil et de Chavanges, Chambre d'agriculture, Chargées de mission Région Grand Est

Aucuns commentaires sur le diagnostic de territoire

**Gestion des espaces naturels** : Rives Dervoises = difficulté avec plusieurs interlocuteurs différents en rapport au sites Natura 2000 à cheval entre l'Aube et la Haute-Marne

**Forêts** : Gestion des forêts privés qui dénature la paysage (coupe à blanc), question sur l'action du Parc à ce sujet = mise en place de la Charte Forestières de Territoire

**Tourisme** : Développer le tourisme ornithologique et étaler l'afflux de touristes sur l'année en mettant en valeur le patrimoine architectural bâti remarquable des communes (églises à pans de bois, maison à pans de bois). Les communes ont pour certaines l'impression d'être « oubliées » dans les actions du SMAT de Der cantonnées autour du Lac du Der pendant la période estivale.

Volontés de relier leur territoire avec le reste du Parc via la mise en place de piste de randonnée/équestre qui relierait le Nord du Parc avec le Chavangois (l'actuel projet de vélovoie compte relier les lacs de la Forêt d'Orient et le Lac du Der en passant par le Soulainois)

**Question d'ordre général** sur le fonctionnement et les actions du Parc. Réflexion sur le mécénat à développer pour certaines actions.

## / Thématiques : Patrimoine, Habitat, Organisation territoriale /

Maire de Rives Dervoises, Maire de Lentilles, Conseiller municipal de Joncreuil et de Chavanges, Chambre d'agriculture, Chargées de mission Région Grand Est

Aucun commentaire sur le diagnostic de territoire

**Organisation territoriale et polarité** : territoire plus tourné vers le SMAT du DER. Lorsque le PNR de la Forêt d'Orient disposait de la compétence tourisme, les communes adhérentes du SMAT n'avaient pas délégué leur compétence.



La question de l'intérêt de l'adhésion au Parc Naturel Régional est posée. La crainte est celle d'un renforcement du « mille-feuilles » territorial. Un autre point de vigilance est l'existence de projets éoliens déjà bien avancés, en particulier sur le territoire de Chavanges. Les domaines d'intervention du SMAT et du Parc restent différents, avec des possibilités de développement du territoire intéressantes via le Parc : programme LEADER, développement économique, OPAH...

**Tourisme** : position d'interface entre le Lac du Der (= une porte d'entrée touristique importante) et le cœur de la forêt d'Orient (Lacs et Forêt). Cette position d'interface va être renforcée à court terme avec la réalisation de la voie verte reliant les communes aux lacs.

Les églises à pans de bois constituent un marqueur patrimonial fort du périmètre. Il existe d'ailleurs deux circuits de découverte des églises : dans le département de l'Aube, dans le département de la Haute-Marne.

**Revitalisation des centres anciens** : cette partie du territoire est à l'écart des dynamiques démographiques et manque d'attractivité. Le constat est partagé : faible coût du foncier (prix du m<sup>2</sup> de terrain viabilisé : 12 €) ; difficulté à commercialiser les lots d'un lotissement à Chavanges.

Depuis 20 ans, la ville de Chavanges développe une action forte pour réinvestir son centre ancien et lutter contre la vacance. En 20, la commune a conduit la rénovation de 3000 m<sup>2</sup> de Surface de Plancher, sur fonds propres, avec une assistance de l'Architecte des Bâtiments de France en matière d'ingénierie (l'église de Chavanges est classée, ce qui induit l'existence d'un périmètre de protection de 500 m). L'intervention de la commune est assez exemplaire, mais reste difficile à reproduire pour les plus petites communes (problème de l'économie de projet). Les travaux de réhabilitation sont effectués principalement par des entreprises aubois. Il n'y a pas de problème de savoir-faire, mais plus de disponibilités.

Cause de la vacance : bien souvent, ce sont des problèmes de succession qui traînent en longueur, aboutissant à une dégradation du bâti.



Date : Lundi 2 mai 2022

Lieu : La Grange à Lusigny-sur-Barse

Zone : CA Troyes Champagne Métropole

## / Thématiques : Aménagement du territoire – paysage - urbanisme /

Maire de Clérey, Conseillère municipale de Fresnoy-le-Château, Maire de Molins-sur-Aube –  
Président Commission aménagement du territoire du Parc, Directrice du syndicat DEPART.

Aucuns commentaires sur le diagnostic de territoire

### **Enjeu : limiter l'artificialisation et l'étalement urbain pour préserver l'architecture traditionnelle.**

Éviter les villages dortoirs et la perte de la vie de village en découlant.

Préserver la morphologie des villages et le patrimoine bâti avec notamment les maisons à pan de bois et les granges.

Les élus ont surtout soulevé la volonté d'être accompagné pour respecter ces grands enjeux. Les institutions formulent peu de conseil même si le Parc agit déjà dans ce sens.

Levier d'action pour les communes : augmenter la taxe d'aménagement, mise en place des PLU (moitié des communes du périmètre d'étude), densifier les centres bourg (droit de préemption sur les dents creuses),

Limite de ces leviers : Clérey (commune dans l'aire urbaine de Troyes) subit une augmentation importante du prix du m<sup>2</sup> donc impossible d'acheter des parcelles pour les communes à faible budget. En général peu d'aide et d'accompagnement et pas d'aide financière. Rétention foncière de certains propriétaires pour vendre plus cher avec l'augmentation du prix du m<sup>2</sup>.

Réhabilitation des granges et des maisons à pans de bois : travaux onéreux et savoir-faire locaux et artisanat en perte. Manque de transmission et de maintien des métiers anciens.

### **Enjeu : limiter l'impact paysager des activités économiques (carrière, éoliens, agriculture...)**

Continuer l'accompagnement auprès des agriculteurs pour limiter l'impact paysager des bâtiments agricoles.

Contrôler les réhabilitations de carrières et leur « renaturation »

### **Enjeu : dynamiser la vie de village et maintenir la population**

Conserver les vergers, les réhabiliter et les sanctuariser

Les communes peuvent investir dans les terrains à vendre pour faire du locatif et renouveler la population communale => manque d'argent surtout sur l'aire urbaine de Troyes.

La vie de village des communes où il y a une école est encore active, nombreuses associations => pas de problème de village dortoir.



**Autre :**

Développement important de l'agriculture périurbaine (maraichage) sur le croissant sud-est de l'aire urbaine de Troyes

PAT en cours sur Troyes => possible lien avec le Parc

Transmission

/!\ ZAN => mise en application compliquée en zone rurale

**/ Thématiques : Environnement – paysage /**

Élus de Clérey, Fresnoy-le-Château et Montaulin, AAP

Rappel des missions d'un Pnr

**Enjeu : insertion de l'autoroute**

Nuisance sonore importante sur les communes périphériques de l'autoroute

Risque de pollution de l'eau car pas de retenue (eau de ruissèlement sur le bitume) : présence d'espèces protégées aux abords (moule d'eau douce notamment)

**Enjeu : impacts paysagers et sociaux des énergies renouvelables**

Questionnement sur les méthaniseurs : nuisances routières avec le transport, nuisances olfactives avec l'entreposage et le digestat, pertes de foin des éleveurs au profit du méthaniseurs

Éoliennes : problèmes importants sur le secteur sud du périmètre d'extension. Les élus sont divisés sur la question et voit dans l'intégration au Parc un garde-fou pour limiter l'étalement des parc éoliens. Les communes sont d'ailleurs divisées sur la question mais sont contre le projet : impact paysager, biodiversité, oppositions locales des habitants (associations de riverains et pétition en ligne)



la filière. Ce peut être mis au service d'autres dynamiques importantes du territoire (ex. : démontage remontage des granges en bois pour les préserver).

**Filière agricole** : il n'y a pas de pression forte sur les espaces agricoles en matière de développement urbain. Les documents d'urbanisme protègent efficacement. L'installation de nouveaux agriculteurs en reprise d'exploitation ou en montage de projets innovants n'est pas plus fréquente sur le territoire qu'ailleurs. Par contre, les circuits courts se développent beaucoup : drive fermier, Passions paysannes... Concernant la Marque Parc, il y a un équilibre à trouver quant au nombre de bénéficiaires, pour que cela reste un facteur différenciant.

**Filière touristique** : gros enjeu portant sur la communication et la cohérence entre les acteurs de la filière touristique (ex. : entre l'Office de tourisme de TCM et le PNR). Enjeu de digitalisation (des informations).

En matière d'hébergement, il existe un manque d'hébergement de groupes (gîtes de groupes). En-dehors de ce point, la répartition territoriale est bonne et l'offre est variée. A noter qu'il manque tout de même des zones de bivouacs et peut-être une offre d'hébergement insolite. Concernant les hébergements adaptés à l'accueil des randonneurs équestres, un état de lieux est en cours.

**Communication en matière de mobilité** : le principal enjeu réside dans l'information / communication autour de l'offre existante. Existence d'un TAD, déploiement sur service Karos à l'échelle du département, de navettes gratuites reliant Vendeuvre au nord du territoire (vers les Lacs), d'une navette gratuite à venir entre la gare de Vendeuvre et Nigloland (gérée et financée par Nigloland). Cet enjeu pourrait aboutir à la création d'une plaquette « Les mobilités alternatives à la voiture individuelle ».

**Offre ferroviaire** : la ligne de chemin de fer pose problème en termes de régularité. L'électrification de Paris à Troyes a contribué à améliorer les choses, mais la bicarburant subsiste jusqu'à Vendeuvre. Il y a un manque de confiance.

**Organisation des mobilités** : l'offre de transports collectifs se concentre sur un axe Est-Ouest depuis Troyes. Des potentiels (demande de déplacements) existent pourtant vers le nord (depuis Vendeuvre notamment).

Aucun commentaire sur le diagnostic de territoire

**Intermodalité** : projet de location de vélo en gare de Vendeuvre. Réflexion sur un projet

**Nouvelles formes de travail** : projet d'espace de coworking dans la future Maison du Parc. Répond à une demande, confirmée à Lusigny (arrivée de nouveaux télétravailleurs). Le problème reste la confiance dans l'offre ferroviaire (voir plus bas).

**Filière bois** : tendance générale à la disparition des scieries en France. Celles qui restent (2 sur le territoire) font face à de grosses difficultés de recrutement. Manque de valorisation du gros bois. Validation récente de la Charte forestière du Parc, avec volonté de développer des produits locaux et valoriser des productions locales. C'est l'enjeu principal : créer de nouveaux produits pour valoriser



Date : Jeudi 5 mai 2022

Lieu : Salle des fêtes de la Villeneuve-au-Chêne

Zone : CC Vendeuvre Soulaines – CC Barséquanais en Champagne

**/\ Très peu de mobilisation**

## **/ Thématiques : Patrimoine bâti et culturel – économie emplois (agriculture) /**

### **Enjeu : développer l'offre culturelle**

Identifier et connaître les acteurs et les événements culturels sur le territoire

Impliquer les jeunes dans la connaissance du patrimoine culturel important du territoire

Engager et créer des thématiques culturelles qui fédèrent pour faire de grands événements à rayonnement interdépartemental voir régional.

### **Enjeu : préserver le patrimoine architectural bâti du territoire**

Le Parc émet des avis simples sur les permis de construire qui sont parfois mal perçus car peu explicite et arrivent souvent une fois que le projet est quasiment abouti => problème d'anticipation des porteurs de projets

Remarque d'un élu : « Les institutions ne font pas le travail en plus de celui du Parc et se cachent derrière lui pour lui faire porter le chapeau. C'est un manque de courage ! »

Concernant le manque d'anticipation / communication pour acte ADS : manque de communication auprès des acteurs du territoire. Former les professionnels de l'aménagement à respecter l'identité du territoire, intervenir auprès des secrétaires de mairie pour indiquer le Parc comme premier interlocuteur en amont du projet (mise à disposition du GAP notamment), faire une charte de bonnes pratiques avec l'ensemble des artisans et des aménageurs, donner des labels de reconnaissance de travail bien fait, et mettre en avant les projets exemplaires.

### **Enjeu : économie et emploi :**

Enjeux qui pourraient être rajoutés concernant l'économie et les emplois de manière générale :

- L'accompagnement au développement de filières économiques visant à répondre à aux besoins liés au patrimoine bâti : réhabilitation, artisanat, éco-matériaux...
- Le renforcement de l'attractivité du territoire, abordée transversalement (emplois, habitats, services, culture...)

Enjeux qui pourraient être rajoutés concernant spécifiquement le bois :

- La relocalisation de la filière bois : elle est à structurer à une échelle élargie (=au-delà du périmètre du Parc)
- La valorisation locale du bois local et des métiers

Enjeux qui pourraient être rajoutés concernant spécifiquement l'agriculture :

- Renforcement des actions dans la future charte auprès des agriculteur du territoire



- L'équilibre entre agriculture alimentaire et non alimentaire

Enjeux qui pourraient être rajoutés concernant spécifiquement l'agriculture :

- Développement d'un tourisme durable, inclusif, en lien avec le positionnement PNR, accompagnement des acteurs du tourisme
- Mise en avant l'image du Parc

**Autre :**

Future Charte : orienter les actions directement vers la population, la population est en attente de l'action du Parc => avantage : sortir de l'image d' « empêcheur » et renforcer l'image de « facilitateur »

Aménagement et urbanisme : faire le lien entre la santé, la qualité de vie, le bien être et la qualité de l'air

Mobilités :

- Le développement de l'intermodalité autour de la gare
- Le report du fret vers le ferré (carrières)

Organisation institutionnelle : faciliter les projets => guichet unique, bonne coordination, communication via les EPCI et les communes



Date : Vendredi 6 mai 2022

Lieu : Salle des fêtes de Lesmont

Zone : CC Lacs de Champagne

## / Thématique : Climat Eau Energie /

**Enjeu : « L'anticipation des impacts du changement climatique, en veillant au partage de la ressource en eau entre tous les usages sans altérer les milieux aquatiques »**

### **Sujets : Qualité de l'eau /AAC**

- (Réponse à la thématique présentée en diapo sur l'étude de la qualité des eaux) : il faudrait qu'une réelle étude territoriale soit faite, sans se baser sur des données globales de l'AESN.

La qualité des eaux souterraines est bonne.

Nécessité de travailler avec les syndicats : SDDEA, SMABV...

Parc : données reprises sur les données de l'AESN. Les structures sont invitées mais ne sont pas forcément venues.

Présentation il y a quelques jours d'une étude sur l'Heronne, Voire... → on remarque que beaucoup de cours d'eau sont dégradés (qualité des eaux)

- Sur l'eau il faut différencier le qualitatif et le quantitatif. Nous avons parlé de retenues complémentaires ?

Parc : la DDT évoque le fait qu'il y a déjà des grandes retenues d'eau sur le territoire : vaut-il mieux déjà partager ces retenues existantes ? Ici on est plutôt sur [la quantité d'eau → enjeu majeur](#)

- Sur l'aspect qualité, au niveau agricole il y a une animation sur **les aires d'alimentation prioritaires**, afin de limiter la pression agricole sur ces AAC (recrutement d'un animateur sur cette mission). Sur Lassicourt pas forcément d'enjeu, mais plus sur le secteur de >Bouy-Luxembourg, enjeux sur les nitrates. Se rapprocher du SDDEA pour les indicateurs de qualité.

Charte : partage d'indicateurs communs Parc, Syndicats de rivière, CA10 ?



## **Enjeu : Le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien...)**

- **Sujets : Carrières alluvionnaires/photovoltaïque flottant/ gravières**

- Forte pression pour des nouveaux projets, sur l'ouverture de nouvelles carrières alluvionnaires, ou du photovoltaïque flottant... Quelle position du Parc ? Quels moyens pour développer les énergies renouvelables et sous quelles formes (éolien, solaire, solaire flottant...) ? Possibilité d'utiliser l'énergie hydraulique pour créer de l'énergie ?

Parc : thématiques nouvelles, le Parc n'a pas encore d'avis pour les nouveaux projets. Une étude de potentiel en énergies renouvelables sur le Parc va être lancée. Pour les carrières, certaines communes interdisent déjà les nouvelles carrières alluvionnaires.

**Méthaniseurs** : AMI faite pour étudier zones de gisements pour méthaniser : les gaziers sont prêts à mettre un tuyau pour permettre de se raccorder depuis de longues distances → secteur potentiel Chavanges, nord de Brienne → Questions de **l'impact paysager** (principalement pour l'éolien : installation de 60 éoliennes)

**Gravières** : aujourd'hui obligation de remise en état après exploitation, même si questions sur la méthode de comblement, les matériaux etc.

Beaucoup de carrières utilisées pour créer des étangs, exploitées pour l'activité de pêche : beaucoup d'anglais qui viennent et représentent une forme d'économie.

Parc : aujourd'hui y a-t-il une véritable retombée économique (consommation, taxe de séjour... ?). Besoin d'instaurer une taxe de séjour ? (Lien avec les déchets produits, qui représente un enjeu également)

### Remarques :

Cf carte : Eolien : marquage des localisations de futures éoliennes sur la carte  
Méthaniseurs : 3 méthaniseurs en fonctionnement ou à venir + 1 démonstrateur (en projet à Chaumesnil)

Charte : faire un bilan stratégie Carbone sur le Parc (thématiques énergies renouvelables)

Réfléchir à l'instauration d'une taxe de séjour ?

## **Enjeu : Développer une stratégie de réduction des déchets ménagers**

### **Sujet : Déchets**

Grosse problématique de déchets sur le territoire en pleine nature, déchets domestiques, ou décharges sauvages, bords de champs...



Besoin de sensibiliser plus en affirmant l'identité du Parc, peu de visibilité actuellement à part en entrée de villages.

Charte : mettre en place des panneaux/pancartes à chaque entrée dans le Parc, par un chemin forestier ou autre

Question des contraventions et personnes assermentées pour mettre des contraventions, et positionnement/intervention du Parc. (Voir lien avec SIEDMTO, qui se déplace pour récupérer des déchets sauvages).

**Enjeu : Le maintien de la mosaïque de milieux naturels, du cortège d'espèces patrimoniales qui est attaché...**

**Sujet : Bois**

Peur de maladies qui arrivent (frêne, acacia...), inquiétude sur le changement climatique, sur les essences à choisir pour la replantation.

CP : travail de l'ONF pour répondre à ces questions, mais reste un sujet complexe. Vision du peuplier ? Peuplier cultivé de façon intelligente peut-être une solution dans les ZH, ça peut être une bonne chose pour le territoire.

Parc : tout dépend de la façon dont c'est fait. Il faut voir si on peut mettre en place de l'agroforesterie.

Projet d'agroforesterie : oui, dans le secteur briennois se met un peu en place (vers Louze)

Charte : intégrer la question de l'agroforesterie ? et bonnes pratiques pour la filière peuplier ?

**Sujet annexe**

Données météorologiques (en référence aux données présentées en diapo)

Station météo : il y a un maillage météo France, en agriculture question du maillage plus fin pour les données. Le problème est que les stations ne sont pas calibrées de manière identique donc délicat de changer de référentiel. Choix du côté agricole de rester sur les données météo France. Pas trop d'intérêt à aller chercher d'autres réseaux ou les données ne sont pas normées.

**/ ECONOMIE et EMPLOI /**

**Enjeux : Attractivité du territoire**

Le maintien des emplois et l'accompagnement de nouvelles activités sur le territoire afin de répondre aux besoins de la population **et aux spécificités locales**. Chaque communauté de communes dispose déjà de son projet de territoire et le



développement économique va être différent d'un secteur à l'autre.

→ Bien articuler les priorités d'actions entre les projets de territoire de chaque CC, la charte du Parc et le GAL. Un porteur de projet souhaitant bénéficier des financements LEADER doit parfaitement se retrouver à chaque échelon.

→ bien spatialiser les enjeux de la Charte et rapprocher aux thèmes locaux (agriculture, aviation, circuits courts, etc.). ex : zone de tiers-lieu en projet à Brienne-le-Château dans les locaux de l'ex école DANTON ; ex base aérienne de 15ha en projet partagé entre la Comcom, EPF, Ademe et le département qui deviendra une zone d'activité économique, zone de dépollution, avec travaux de voirie et intégration paysagère. Sur la base aérienne encore propriété du département, projet de zone de sports automobile et activités aériennes.

→ Au-delà de l'attractivité touristique, participer au développement de l'attractivité territoriale en apportant des services à la population locales, lesquels seront également essentiels pour les touristes. Bien allier services et infrastructures/aménagements (établissements scolaires, infrastructures de sport et salles associatives, etc.) proche de restaurants, bars, magasins de producteurs, etc.

→ Tourisme : problème de confrontation des compétences Parc naturel régional de la Forêt d'Orient vs. CC

### **Enjeux : Nouvelles formes de travail**

- Développer les espaces de coworking mais pas uniquement dans les grandes villes du Parc (ex tiers-lieu à Brienne-le-Château et Maison du Parc). Penser aux bâtiments existants comme les écoles vides mais encore chauffées par les communes : à équiper simplement de bureaux, espace partagé, salle de visio et imprimante et le tour est joué !
- Ne pas négliger la zone de Dienville/Unienville à fort potentiel touristique et d'habitation. Développer des activités culturelles pour les locaux pour augmenter l'attractivité du territoire et les services en plus de l'attractivité touristique → 1<sup>ère</sup> étape = ajouter Dienville et Mesnil-Saint-Père sur la carte du Parc par exemple

### **Enjeux : Agriculture**

→ ne pas trop insister sur le développement des circuits-courts : les producteurs sont déjà présents sur le territoire. Ne pas faire de concurrence à la vente directe par l'installation de magasins de producteurs mais bien consolider le réseau de distribution et de production ;

→ ne pas orienter la charte du PnrFO uniquement sur la production AB car ce n'est plus vendeur, le marché de niche a disparu désormais ». Valoriser les productions en agriculture du vivant, agriculture raisonnée et la production locale ;

→ revoir les jours de marché pour meilleur accès à une plus large frange de la population (ex : marché de Brienne le jeudi, relancer le marché Nature, etc.).



## / MOBILITES /

Prendre en compte le développement des voitures électriques en plus des mobilités alternatives à la voiture.

→ anticiper sur la production de ces nouvelles ressources énergétiques (ENR) pour l'agriculture et les mobilités : production d'électricité et d'hydrogène. Garder l'électricité produite dans le réseau de raccordement interne au Parc (et ne pas renvoyer vers Troyes ou ailleurs) et revoir la fiscalité des communes hôtes (pacte financier)

→ soutenir le développement de la gare de Vendeuvre-sur-Barse pour une liaison vers les lacs et le briennois voire relancer la réactivation du réseau ferré Brienne-Piney...

→ développer l'offre de transport pour les mobilités domicile-travail (inter entreprises de + 10 salariés par exemple)

→ développer le transport aux particuliers pré-existants 'Tenea' encore peu utilisé aujourd'hui

→ intégrer les mobilités douces et moteurs électriques et/ou hybrides ou hydrogène en milieu rural (pas pris en compte dans le diagnostic) pour trajets personnels et professionnels et activités agricoles.

### **Enjeu transport**

Sur le secteur Nord du Parc : axe Rouilly-Sacey – Piney – Lesmont – Brienne-le-Château :

Problème de nuisance sonore + de 2000 camions par jours

Rq d'un élu de Lesmont : aucune possibilité d'action car la D 960 est classé en convoi exceptionnel => pas de possibilité d'aménagement les entrées de villages, d'ailleurs les aménagement type dos d'âne ou ralentisseur sont encore pire niveau nuisance sonore

Sur le transport de personnes :

nécessité d'interconnecté les EPCI sur ces compétences pour couvrir en transport en communs et transport partagé l'entièreté du territoire (transport en commun de TCM, initiative sur la CC FLTC et sur la CC LC avec du transport à la demande, plus lagrment l'application de covoiturage Karos à l'initiative de TCM pourrait être étendue et mieux connue sur le bassin de vie du Briennois)

À l'échelle extra territoriale : Réhabiliter les voies ferrées encore active pour le fret (limiter les camions) notamment sur l'axe Troyes – Chavanges encore actif (ANDRA)

Aménager les anciennes voies ferrées comme vélo voie et itinéraire pédestre.

Gare de Vendeuvre :

Tout entreprendre pour que la gare de Vendeuvre-sur-Barse soit la porte d'entrée du Parc : communiquer sur la gare, renommer la gare ? réhabiliter les abords, proposer plus de trains ? => gros travail à faire...



Date : Vendredi 6 mai 2022

Lieu : Salle des fêtes de Brevonnes

Zone : CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne

**!/\ Très peu de mobilisation**

**L'ensemble des thématiques du diagnostic de territoire ont été abordées vu le peu de personnes présentes avec quelques focus.**

Voir le diaporama de présentation annoté

**Enjeu : équilibrer la gestion des milieux naturels avec les autres activités économiques**

prioriser l'accompagnement et la pédagogie pour éviter le pire (amande via l'OFB pour non respecter du code de l'environnement).

Il a été rappelé qu'une des missions du Parc et l'expérimentation, de nombreuses actions pour atteindre cet équilibre pourrait être envisagé et pas que dans ce domaine mais aussi dans l'aménagement du territoire

**Enjeux : éoliens**

Que devra dire la Charte ? Limiter l'étalement des éoliennes ? Se positionner clairement ?

Encore beaucoup de question à ce sujet.

Intervention d'une entreprise d'installation d'éolienne pour préciser le fonctionnement d'un parc éolien, démantèlement, tarifs...



## Atelier territorial

Etudes préalables à la révision de la Charte

Atelier autour de la restitution du diagnostic territorial

Mai 2022

### VOS INTERLOCUTEURS :

Thibaud AGUILEE

[t.aquilee@inddigo.com](mailto:t.aquilee@inddigo.com)

06 76 16 90 88

Rémi LE FUR

[r.lefur@inddigo.com](mailto:r.lefur@inddigo.com)

06 08 86 03 84

Lauranne KLIMERACK

[l.klimerack@inddigo.com](mailto:l.klimerack@inddigo.com)

06 16 93 53 46



[www.inddigo.com](http://www.inddigo.com)

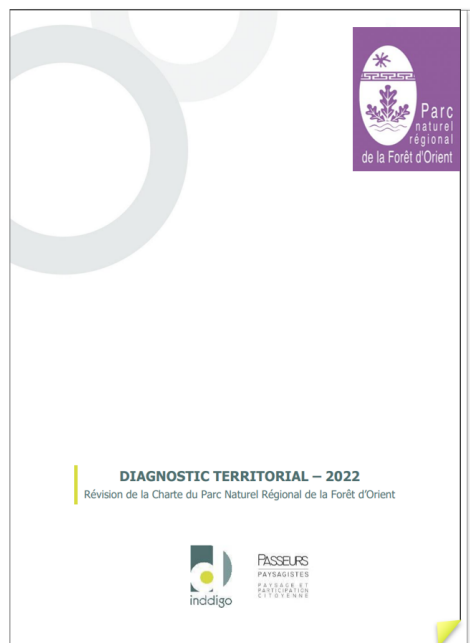
## MÉTHODOLOGIE

- ✓ **Méthodologie d'élaboration du diagnostic :**
  - Synthèse des études existantes (SCoT, PLUi, PCAET...)
  - Analyse des données (INSEE, DREAL...)
  - Entretiens avec une vingtaine d'acteurs ressources : EPCI, OT, DREAL, associations...
- ✓ **Formalisation d'un document de synthèse**



## ❖ MÉTHODOLOGIE

- ✓ Thèmes traités :
  - Milieux naturels
  - Eau
  - Risques et nuisances
  - Air, climat, énergie
  - Paysages
  - Aménagement et urbanisme
  - Patrimoine et vie culturels
  - Populations et services
  - Economie et emploi
  - Mobilités
  - Organisation territoriale



## ❖ INTRODUCTION

### Périmètre d'étude (septembre 2021)

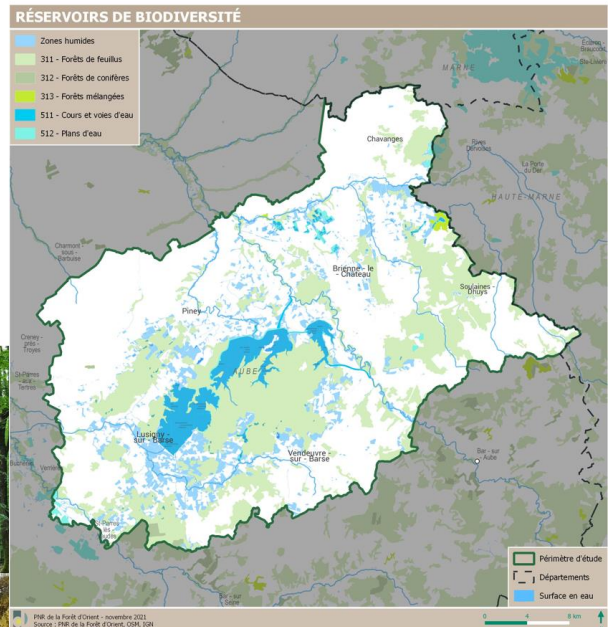
- ✓ 93 communes dont 35 nouvelles communes
- ✓ 5 EPCI
- ✓ 1 région / 1 département
- ✓ 30 356 habitants
- ✓ 26 habitants/km<sup>2</sup>

**Une évolution à venir du périmètre d'étude, sans impact sur les grands équilibres des enjeux.**



## DES MILIEUX NATURELS RICHES ET PRÉSERVÉS

- ✓ Une relation étroite entre contexte physique et milieux naturels
- ✓ Une mosaïque de milieux naturels
- ✓ Une diversité d'espèces floristiques et faunistiques
- ✓ Des zones inventoriées ou protégées qui maillent le territoire
- ✓ Des fonctionnalités écologiques à maintenir et renforcer



## DES MILIEUX NATURELS RICHES ET PRÉSERVÉS

😊 ATOUTS	☹️ FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande diversité de milieux naturels, vecteurs d'une faune et d'une flore riches.</li> <li>• Un territoire faisant partie intégrante d'un des plus importants corridors écologiques régional, intégré au sein de la plus grande zone RAMSAR de France métropolitaine.</li> <li>• La présence de nombreux zonages d'inventaire ou de protection, couvrant une large partie du territoire d'étude.</li> <li>• Des dynamiques de préservation et de mise en valeur des atouts environnementaux déjà en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ruptures de continuités écologiques touchant certains cours d'eau et le réseau bocager.</li> <li>• Des activités agricoles et sylvicoles impactant des milieux naturels fragiles : évolution des surfaces prairiales, impact de la grande faune sur le renouvellement des espaces forestiers exploités en sylviculture...</li> </ul>



## DES MILIEUX NATURELS RICHES ET PRÉSERVÉS

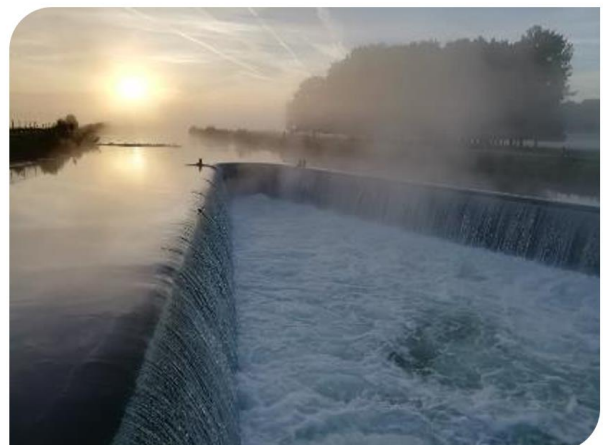


### ENJEUX

- La mise en valeur du patrimoine naturel.
- Le maintien de la mosaïque de milieux naturels, du cortège d'espèces patrimoniales qui y est rattaché et de corridors écologiques fonctionnels liés aux pratiques agricoles et forestières durables.
- La restructuration et la reconquête paysagère des agrosystèmes.
- La sensibilisation des élus, des communes, des acteurs de l'aménagement du territoire, des professionnels et des usagers à la fragilité des milieux (nature ordinaire et espaces remarquables) et la préservation de zones de calme peu ou pas fréquentées.
- L'accompagnement des agriculteurs et des forestiers dans leurs pratiques par rapport à la préservation de l'environnement : intrants phytosanitaires, drainage, retournement de prairies, préservation du bocage, desserte forestière, îlots de sénescence, préservation des sols...
- L'accompagnement des Communes et de tous les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire dans leurs projets, notamment urbains, pour maintenir des trames naturelles fonctionnelles et interconnectées et pour l'application de la séquence Eviter – Réduire – Compenser, afin de limiter les impacts du développement sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

## L'EAU COMME FONDEMENT DU TERRITOIRE

- ✓ **Un réseau hydrographique dense**
- ✓ **Des lacs emblématiques**
- ✓ **Une grande richesse de zones humides**
- ✓ **Des masses d'eau souterraines souvent vulnérables**
- ✓ **Des usages domestiques de l'eau de plus en plus encadrés**
- ✓ **Une qualité moyenne des cours d'eau**



## 🏠 L'EAU COMME FONDEMENT DU TERRITOIRE

😊 <b>ATOUTS</b>	😞 <b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Grande disponibilité en eau sur l'ensemble du territoire.</li><li>• Des plans d'eau comme emblèmes du territoire.</li><li>• Des dispositifs de surveillance renforcés liés aux captages prioritaires, avec des mesures d'amélioration de la qualité de l'eau.</li><li>• Une amélioration de l'état chimique d'une partie des masses d'eau souterraines entre 2013 et 2019.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mauvais état écologique ou chimique de certains cours d'eau, avec une problématique émergente liée aux cyanobactéries.</li><li>• Présence de polluants dans certaines nappes souterraines.</li><li>• Etat quantitatif d'une masse d'eau souterraine médiocre.</li><li>• Des équipements d'assainissement collectifs ou individuels pas aux normes ou peu performants.</li></ul>



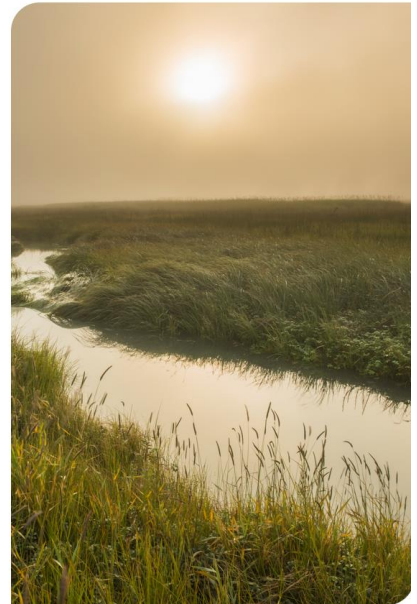
## 🏠 L'EAU COMME FONDEMENT DU TERRITOIRE

⚖️ <b>ENJEUX</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le rétablissement d'un bon état écologique des cours et masses d'eau, et la préservation de la naturalité des cours d'eau et de la richesse du réseau hydrographique.</li><li>• Le maintien et la valorisation des zones humides, marqueurs du territoire.</li><li>• Le rétablissement de la bonne qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et de l'eau potable.</li><li>• Un bilan et une poursuite de la protection des captages AEP.</li><li>• La mise aux normes des dispositifs d'assainissement et des réseaux d'eau potable non conforme.</li><li>• La formation des habitants et des acteurs économiques à la préservation de la ressource en eau.</li><li>• L'anticipation des impacts du changement climatique, en veillant au partage de la ressource en eau entre tous les usages (domestique, agricole, industriel) sans altérer les milieux aquatiques.</li></ul>



## DES RISQUES ET NUISANCES RELATIVEMENT PEU MARQUÉS

- ✓ Des risques technologiques modérés sur le territoire
- ✓ Des risques naturels liés à la présence de l'eau
- ✓ Un territoire préservé des nuisances sonores
- ✓ Des carrières en activité
- ✓ Une pollution lumineuse relativement limitée
- ✓ Une qualité de l'air moyenne



## DES RISQUES ET NUISANCES RELATIVEMENT PEU MARQUÉS

😊 ATOUTS	☹️ FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de risques industriels sur le territoire.</li> <li>• Un Syndicat intercommunal précurseur en matière de gestion des déchets (SIEDMTO), et de nombreuses initiatives concernant la prévention des déchets.</li> <li>• Un territoire globalement protégé des nuisances sonores (notamment grâce à un arrêté préfectoral préservant la zone centrale du Parc).</li> <li>• Une pollution lumineuse limitée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des risques naturels impactant certaines parties du territoire et susceptibles de s'accroître avec le changement climatique.</li> <li>• Un nombre important de carrières en activité, marquant le territoire d'un certain nombre de contraintes et nuisances (impact sur le paysage, les flux de matières, etc.).</li> <li>• Une pollution lumineuse marquée au niveau de certaines communes.</li> </ul>

## DES RISQUES ET NUISANCES RELATIVEMENT PEU MARQUÉS

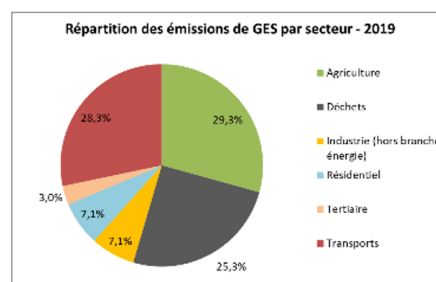
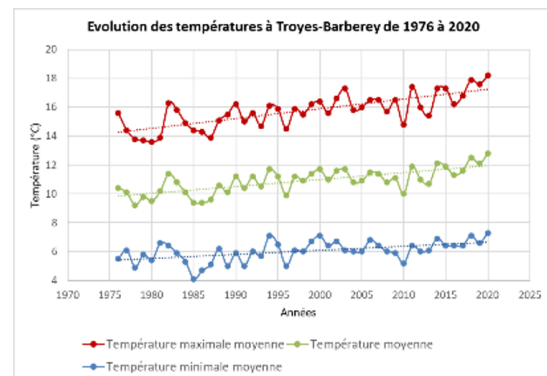
### ENJEUX

- La préservation des personnes et des équipements des risques et des nuisances identifiés.
- L'anticipation des effets du changement climatique sur les risques qu'il fait courir (incendies, inondations...).
- La renaturation des carrières inactives (éviter le comblement).
- La diminution des pollutions lumineuses en secteur urbain et le maintien de l'obscurité en milieu rural pour faire du Parc une réserve de ciel étoilé.
- Développer une stratégie de réduction des déchets ménagers (tri sélectif des déchets, réemploi, compostage, valorisation textiles...)?



## UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

- ✓ Une augmentation des températures et des effets sur diverses thématiques
- ✓ Des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre représentatives d'un territoire rural



## UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

😊 <b>ATOUTS</b>	☹️ <b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un très bon potentiel pour le bois-énergie.</li> <li>• Des possibilités de structuration d'une filière méthanisation...</li> <li>• Un bouquet de dispositifs de production énergétique locale à exploiter (géothermie, solaire photovoltaïque...).</li> <li>• Le stockage de carbone dans les sols, les prairies permanentes et la forêt.</li> <li>• Un territoire offrant des potentiels en matière d'adaptation au réchauffement climatique : faible artificialisation des sols, ressource en eau, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des consommations énergétiques élevées</li> <li>• ...qui questionne les équilibres entre production de biomasse pour les méthaniseurs, élevage, pollutions des sols.</li> <li>• Une forte dépendance aux énergies fossiles et donc une vulnérabilité aux importations et aux fluctuations des prix</li> <li>• Un territoire majoritairement agricole, tributaire des conditions climatiques</li> <li>• Une forte dépendance aux transports routiers pour les déplacements</li> </ul>

## UN TERRITOIRE VULNÉRABLE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES



### ENJEUX

- La maîtrise des consommations énergétiques liées aux différents secteurs
- Le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien...) selon le potentiel du territoire tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers
- La relocalisation de la filière bois-énergie et le développement des chaufferies et réseaux de chaleur bois
- La lutte contre la précarité énergétique, notamment par la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel
- L'anticipation et l'adaptation des filières économiques du territoire face aux impacts du changement climatique

## ● LES UNITÉS PAYSAGÈRES DU PARC

- ✓ **Champagne crayeuse : grand plateau agricole ondulé.**
- ✓ **Champagne humide : plaine pâturée, cultivée et boisée.**
- ✓ **Barrois : plateau vallonné et coteaux cultivés.**
- ✓ **Aire urbaine de Troyes**
- ✓ **Plaine de Brienne : plaine cultivée et urbanisée.**







# ATELIER EVALUATION MESNIL SAINT PERE 05/05/22

Prénom NOM	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
LÉCORCHÉ J.P.	Maire	Cléry		
Fabrice BEYNETTE	Technicien forchui	Traybo		fabrice.beynette@cnff.fr
ALAIN CHEMET	Retraité Commune VST	Vendeuvre/B		alain.chemet@orange.fr
HENRI PASSEL	Maire	Mesnil -> Peres		pascal.henri@orange.fr
LOYER Gilles	Maire-adjoint MSP	Mesnil St Père		gloyer58@gmail.com
MAAS Jo	Enseignant	Beaumont		huas.jo@orange.fr
KUSIAK Julie	DRG			julie.kusiak@ambre.gouv.fr
Alexis GILBERT	Directeur DT Grand's LACS	LACS LACS LACS de Champagne		direction@grandslacsdechampagne.fr
Adeline POIRSON	Responsable Territoire Chambre d'Agriculteurs Aube	CALO		adeline.poirson@ambre.lombardie.fr
Florent LECERF	Chargé de mission SAFER	Froxy		flecerf@saferguyard.fr
Muel L'HOPITAL	ingénieur forestier	Châlons - n - Champagne		muel.lhopital@cnff.fr
Mathieu HUARD	Responsable DT Redoutilles SAFER	Lezay - n - Seine		mathieu.huard@cf.fr
Jean-Philippe NIVOT	Agriculteur - Ch. Agriculture	Rosny l'Évêque		jean-philippe.nivot@wanadoo.fr
Véronique COLFORT	Les Collèges d'Union	Mesnil St Père		lescottesdorient@gmail.com
Chritian Denormandie	Agriculteur	Piney		
Christine SUFFIGNAC	CA° PMR	REGION GE		
Emmanuel ABAR	Manager Foncier ENR	Braimann		emmanuel.abar@calge.dev

Lusigny CACM OZOSIZZ ÉNARGÈMENT  
ATELIER TERRITORIAL

Prénom NOM	Profession	Commune	Signature	Thématique de travail
Christine SAUFRIGNY	CA PNR	RGÉ		
Sophie PAYER	Charge mission	Région gd Est		
M. FICORNE	Maire	Clérey		
Catherine WISSMATHO	Candidate municipale	Clérey		
Pascal HENRI	Maire	Remil s P. Pere		
BARRET France	C. A. M. s. G. P.	Bourzonville		
PARTY Remy	Maire	BOUTAULIN		
Delicourt Samantha	adjointe	Fossey le chateau		
BUTAT André	Maire	Fossey le chateau		
Claudie LEITZ	Directrice	Syndicat DEPART		claudie.leitz@syndicatdepart.fr
HUP Carole	Maire	LUNIGNY		ruignymaire@orange.fr
Marie Sebeux	SPCKM	TCM		
JACQUARD	M. J. P. A.	NOUÏ / ALU		gilles.jacquard@wznadoo.fr
JEAN-PIERRE	Représentant	Montfaucon		







ATELIER CHARTE  
TERRITORIAL CC LC

LACS DE CHAMPAGNE

LESMONT 06/05/22

Prénom NOM	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
Jean Philippe NOST	Agriculteur - CA	Rosny 1 Hôpital		jean-philippe.nost@wanadoo.fr
Nathalie AUBRY	Agricultrice	Préy N. Daye		nathalie.aubry@outlook.fr
BONFIS <del>Christine</del>	Professeure	Branville		bonfis.christine@orange.fr
CILLES JACQUARD	Maire	NOISY / NEU		
Andréa IOELE	chargé de mission TVS Syndicat DEPART	TROYES		andrea.ioele@sindicatdeprod.fr
CHATELAIN Jean. Michel	Maire	Varenville		jeanmichel.chatelain@orange.fr
SANTER Pascal	Acteur	ST Christophe Aod.		pascal.santer@orange.fr
FOLLOT Jean Luc	Responsable Territoire CA	Brenne la Vallée		jean-luc.follot@orange.fr
Christophe AUBRY	Maire - adjoint	Brenne		christophe.aubry@orange.fr
DEZOBRY Bruno	Maire de RANÇES	RANÇES		bruno.dezobry@orange.fr
CONNOT Sofie	DGS CC LC	CC LC		dgs@cclacsdechampagne.fr
DEZOBRY Bruno	Maire / Lucéolant	Vallant Jussy CC. des lacs de Champagne		
SAUFFRIGNON Christine		Région		
ROSTHO Tageli	Elue Lésment	Lésment		rosth.tageli@wanadoo.fr
Christine Sauffrignon	CMO RNR	RGE		

# FORUM PROSPECTIF

10 SEPTEMBRE 2022



“

# Synthèse des échanges

**Forum - 10 septembre 2022**

**« Quel avenir pour le territoire du Parc de la Forêt d'Orient d'ici 2040 ? »**

**INDDIGO** – SEPTEMBRE 2022



# 1. Ordre du jour

L'objet de la rencontre était d'engager la réflexion prospective sur l'ambition pour l'avenir de la Forêt d'Orient, dans le cadre de la révision de la Charte du PNR.

## 2. Modalités de travail

Après une introduction sur la démarche de révision de la Charte du PNR de la Forêt d'Orient (cf. diaporama de présentation en annexe), la réflexion a été organisée en 5 ateliers de travail traitant chacun des thématiques suivantes :

1. Patrimoine naturel – Eau ;
2. Paysages – Aménagement et urbanisme ;
3. Energie et climat - Mobilités ;
4. Patrimoine culturel – Économie et emplois ;
5. Population et services – Nuisances et risques.



Les participants ont pu, au cours de 2 séquences successives, contribuer aux réflexions de 2 ateliers de leur choix. L'objectif était de recueillir leurs propositions d'ambition pour l'avenir de la Forêt d'Orient. Le travail était alimenté par la distribution à chaque participant d'une fiche tendance. La liste des tendances est issue du diagnostic, réalisé dans le cadre des études préalables à la révision de la Charte du PNR.

La synthèse des réflexions des 5 ateliers est présentée ci-après.

La première colonne identifie les tendances jugées comme positives, à conforter (+), négatives, à infléchir (-), ainsi que les phénomènes émergents (p, perçus comme positifs (+), ou négatifs (-)).

La seconde colonne identifie les ambitions pour le territoire à l'horizon 2040 (horizon temporel de la future Charte du PNR dont la durée est de 15 ans).

La troisième colonne identifie les éventuelles mesures, actions ou projets qui auraient pu être évoqués lors des échanges, bien que n'étant pas l'objet des ateliers.

La dernière colonne comptabilise le nombre de voix recueillies pour les différentes lignes dans le cadre d'un vote de hiérarchisation, ou la hiérarchisation des priorités. Les lignes grisées sont celles qui ont recueilli le plus de voix.

Les précisions et compléments issus de la seconde séquence figurent en italique dans les tableaux.

## 3. Synthèse des ateliers

### 3.1 ATELIER PATRIMOINE NATUREL - EAU

<b>Thème : Patrimoine naturel</b>			
<b>Tendances (+ ou -)</b> <b>Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
Augmentation de la connaissance du patrimoine naturel.	L'éducation à l'environnement et la sensibilisation sont développées et contribuent au renforcement du sentiment d'appartenance au PNR.	Les actions en faveur de la biodiversité (crapauduc, passerelles à libellules) sont expliquées avec pédagogie.	Priorité 1
Augmentation des dépôts sauvages ? (déchets verts, déchets de chantier...)	Il n'y a plus de dépôts sauvages qui viennent altérer les milieux naturels.	Éducation Encadrement Sanction	Priorités 2 (égalité)
	Les prairies sont maintenues et préservées.	L'activité d'élevage est maintenue et défendue.	
	Une juste répartition des efforts est trouvée entre tous les acteurs pour l'entretien des haies et vergers.	Identifier des débouchés économiques.	Priorité 3
Fragmentation de l'espace naturel et des corridors écologiques pour la faune et pour les touristes : - barrières (enclos), - clôtures électriques (sangliers)	La fragmentation des milieux et habitats est réduite grâce à la poursuite du <u>dialogue</u> entre tous les acteurs (ex. chasseurs, agriculteurs) pour équilibrer les usages : faune, protection des cultures, balisage et organisation des flux loisirs.	Documents d'urbanisme abordent tous ces sujets → Doter toutes les communes du Parc.	Priorité 4
	Les actions de mise en valeur du patrimoine naturel s'inscrivent dans une gouvernance élargie regroupant toutes les parties prenantes.		
	La lutte contre les espèces invasives est menée et le végétal local est préservé.	Communication	

<b>Thème : Eau</b>			
<b>Tendances (+ ou -) Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
	Le principe de la récupération d'eau pour réutilisation est fortement développé sur tout le territoire et pour tous : chez les particuliers (sensibilisation, aides), les agriculteurs (aides), les bâtiments publics (collectivités pour arrosage...)	A inclure dans les documents d'urbanisme.	Priorité 1
Les méthaniseurs (qui se développent sur le territoire) sont fortement consommateurs d'eau.	La répartition de la ressource est priorisée en fonction des usages : alimentation et production alimentaire sont prioritaires.	Outils de communication auprès de tous les usagers.	Priorité 2
	Les projets d'aménagements, d'équipements publics, etc. favorisent les revêtements perméables pour éviter les phénomènes de ruissellement (et de pollution des eaux).		Priorité 3
	Les systèmes d'assainissement sont mis aux normes, en particulier pour limiter le développement des cyanobactéries.		Priorité 4
	De nouvelles façons d'irriguer / de s'approvisionner en eau pour l'activité agricole / la défense incendie sont trouvées.	Création de bassins de rétention ? Utilisation d'une partie des eaux des lacs ?	Priorité 5
	Le Parc est exemplaire en matière d'actions en faveur de la qualité des eaux.	Signature de baux environnementaux avec les exploitants sur les parcelles les plus sensibles.	

### 3.2 ATELIER PAYSAGES – AMENAGEMENT ET URBANISME

<b>Thème : Paysages</b>			
<b>Tendances (+ ou -) Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
Énergies renouvelables : éolien : (-) photovoltaïque : (+) méthanisation : (-)	Planifier l'implantation des énergies renouvelables pour préserver les paysages (éoliens notamment) « Il y a des choses à faire avant de briser le paysage »	Photovoltaïque (mais pas sur le lac d'Orient), agrivoltaïsme / éolien domestique.  Autres sources d'énergies (bois...)  Questionner la méthanisation	Priorité 1
Périurbanisation en augmentation.  Tendance (-)	Limiter l'étalement urbain et concentrant les villages  Limiter l'artificialisation des terres agricoles (sans pour autant réserver les terres aux grandes cultures intensives = préservation des prairies)  Débat sur la nature de la préservation (champ de maïs ou construction ?)	Développer les documents d'urbanisme  Faire le lien avec la structuration des docs d'urbanisme et les mobilités.  Sensibiliser les porteurs de projet	Priorité 2
Intensification des pratiques agricoles et disparition progressives des prairies.  Tendance (-)	Retrouver des paysages plus « prairiaux » au sein du parc, particulièrement en Champagne humide mais aussi dans les creux de la Champagne Crayeuse  Accompagner les pratiques agricoles et pérenniser l'élevage	Favoriser l'implantation d'éleveurs.	Priorité 3
Développement des gravières-sablières.  Tendance (-)	À mettre en relation avec la question de la qualité de l'eau.	Suivre les requalifications de gravières après leur période d'exploitation, afin que celle-ci soit la plus qualitative possible.	
	Réhabiliter les friches industrielles.		
	Préserver et développer le maillage de haies.		

<b>Thème : Aménagement et urbanisme</b>			
<b>Tendances (+ ou -) Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
<p>Cœurs de villages et espaces publics en augmentation.</p> <p>tendance +</p>	<p>Préserver et revitaliser les cours de bourg</p> <p>Valoriser les paysages urbains avec des aménagements plus perméables, plus végétalisés</p> <p>En lien avec ambition n°2 paysages</p>	<p>Inciter à requalifier ou réhabiliter le bâti patrimonial (outils à donner) vers des usages actuels afin de garder l'identité des cœurs de bourgs</p> <p>Faire le lien avec la structuration des docs d'urbanisme et les mobilités.</p>	Priorité 1
<p>Structuration des documents d'urbanisme</p>	<p>Pourvoir l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme.</p> <p>Faire le lien avec l'ambition n°1.</p>	<p>Préparer cette situation &gt; pédagogie, sensibilisation des élus.</p>	Priorité 2
<p>Développement des Mobilités douces.</p> <p>tendance (+)</p>	<p>Développer la mobilité douce pour le tourisme mais aussi pour la population locale &gt; ne pas se concentrer uniquement sur les spots touristiques</p>	<p>Développer les lignes ferrées locales (valoriser la gare de Vendeuvre)</p> <p>Parkings (multimodalité)</p>	Priorité 3
<p>Augmentation de l'intensité des risques naturels</p>	<p>Des matériaux de construction mieux adaptés (biosourcés et savoir-faire locaux ancestraux)</p>		

### 3.3 ATELIER ENERGIE ET CLIMAT – MOBILITES

<b>Thème : Energie et climat</b>			
<b>Tendances (+ ou -)</b> <b>Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
	Se tourner vers les ENR raisonnées (Cf point détaillé éolien <sup>1</sup> )		Priorité 1 8 + 7
PV (Photovoltaïque) au niveau des canaux (+), limite l'évaporation Potentiel des terrains militaires (+)	Intégrer le PV sur les toitures uniquement (hangars, bâtiments, ...) et ne pas en mettre dans les champs  PV sur canaux des lacs		Priorité 2 (égalité) 7 + 4  0 + 0
	Encadrer le développement de la méthanisation pour éviter les incidences environnementales négatives <i>(approvisionnement local, ne pas prendre sur les terres de cultures)</i>		Priorité 2 (égalité) 5 + 6
	Prescrire la sobriété énergétique pour l'habitat (neuf, réhabilitation), accompagner le réinvestissement des logements vacants – revenir sur les maisons à pans de bois		Priorité 3 0 + 8
	<i>Développer l'hydroélectricité</i>	Étude de faisabilité Ex : Dienville	Priorité 4 0 + 7
Gigantisme des éoliennes (-) Nuisances sonores notamment (-) Un avis divergent : « <i>il faut être au pied</i> ». Des secteurs moins sensibles à l'éolien (pourquoi pas dans la plaine crayeuse, à étudier) (+)	<sup>1</sup> Développer l'éolien en tenant compte du paysage ( <i>et de manière très raisonnée, pourquoi pas dans la plaine crayeuse</i> ) – autoriser seulement l'extension des parcs existants (SCoT)  Éloigner les éoliennes des secteurs touristiques (Lusigny, Lac, bourgs) : pollution visuelle, sonore	Établir une carte	1 + 0  4 + 2
	Développer également le PV avec l'agrivoltaïsme et sur les terrains dégradés mais ne pas en mettre dans les terres à bon potentiel agricole. <i>Sous réserve d'intégration paysagère Pas de PV sur le lac !</i>		3 + 0
	Développer le nucléaire pour éviter les ENR impactantes		2 + 0

### Thème : Mobilités

Tendances (+ ou -) Phénomènes émergents (p+ ou p-)	Ambition à atteindre pour 2040	Mesures, actions et projets	Vote de hiérarchisation
L'évolution des nouvelles technologies : > la voiture électrique (-) > L'installation de bornes de charge rapides (+) > Développer le maillage de stations-services pour l'hydrogène (+)  Transport PL entre Lituanie, Portugal, etc (-) passant par l'axe Saint-Dizier-Troyes	Limiter les émissions de GES et pollution liées à l'usage de la voiture individuelles au sein du périmètre du PNR et <i>interdire le transit international à travers les villages du PNR (ce dernier point devrait être exprimé par la Charte)</i>		Priorité 1 (égalité)  6 + 6  6 + 6
	Développer le covoiturage et notamment en interne au PNR (trajets ponctuels)		
Transport en commun Troyes Mesnils Saint Père	Développer l'offre de transport collectif pendant la saison estivale	Faire connaître ce transport en commune, renouveler l'offre Faire connaître les transports scolaires	Priorité 2 3 + 5
Développement conséquent de la randonnée loisirs dans un environnement de qualité (+)  Projet de la gare de Vendeuvre + réalisation d'une voie douce jusqu'aux lacs	Développer les solutions d'accès décarbonées vers les espaces touristiques du PNR (gare notamment). Développer des vélos en libre-service, les trottinettes, etc.		Priorité 3 5 + 2
	Développer des infrastructures dédiées pour la pratique cyclable sans bétonner et faire la communication		3 + 2
	Développer les espaces de coworking dans les bourgs importants		5 + 0

## 3.4 ATELIER PATRIMOINE CULTUREL – ECONOMIE Et EMPLOIS

<b>Thème : Patrimoine culturel</b>			
<b>Tendances (+ ou -)</b> <b>Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
Manque d'information et de pédagogie sur la culture et l'histoire du territoire (-)	Valoriser l'histoire locale - Mettre en lumière les richesses historiques et culturelles du territoire (10) - Expliquer l'existence des lacs, les paysages, la géologie, la forêt du Parc	Valoriser l'histoire des templiers et faire connaître sentier de randonnée (Forêt du temple).  travailler avec les écoles sur les histoires du territoire.	Priorité 1
Perte des savoir-faire traditionnels(-)  Manque d'artisans qualifiés pour conduire des restaurations (-)	Valoriser les savoir-faire et patrimoines industriels (sauterie argile) et artisanaux  Créer de nouvelles vocations autour des savoir-faire artisanaux	Former de nouveaux artisans  Favoriser l'apprentissage  Soutenir les artisans  Sensibiliser les jeunes sur ces métiers (circuits de découverte, ateliers pratiques)  Favoriser l'apprentissage	Priorité 2
Pnr est une source d'attractivité = offre une identité différenciée, mais cette identité n'est pas encore claire (+)  Manque d'attachement au territoire « on se dévalorise »	Des habitants fiers de leur histoire, culture et patrimoines (identité, appartenance) - Impliquer les habitants dans la définition et le portage de l'identité du Parc - Mise en valeur du patrimoine culturel pour faire aimer son parc par les habitants-ambassadeurs et les visiteurs	<i>Organiser une fête du Parc : événement annuel fédérateur</i>	Priorité 3
Existence de manifestations culturelles de grandes ampleurs au service de la valorisation des patrimoines bâtis	Une culture accessible à tous (liant patrimoine, culture et social)  <i>Un patrimoine vivant : revaloriser le patrimoine bâti en conduisant des événements culturels dans les murs ou lui attribuer de nouveaux usages (logements, activités économiques...)</i>	<i>Poursuivre les manifestations existantes valorisant les arts sous toutes leurs formes (concert, cinéma, arts plastiques) et le soutien financier du Parc, des collectivités partenaires et des acteurs privés (à sensibiliser sur le sujet)</i>  <i>Soutien financier et technique pour les réhabilitations.</i>	Priorité 4

Banalisation du patrimoine architectural (-)	Conserver l'authenticité *architecturale dans les constructions neuves et les réhabilitations et mieux accompagner et non sanctionner les projets architecturaux (9)	<p>Valoriser les constructions en terre.</p> <p>Formation aux techniques de construction traditionnelle.</p> <p>Avoir un conseil / accompagnement en architecture</p> <p>Chantiers participatifs : rénovations bénévoles sous la direction d'un artisan qualifié (savoir-faire, lien social)</p> <p>Financements pour les rénovations (à moduler selon les moyens des propriétaires privés ou collectivités)</p>	
	Améliorer la valorisation des patrimoines du Parc	Simplifier la communication, réaliser des animations	

<b>Thème : Économie et emplois</b>			
<b>Tendances (+ ou -)</b> <b>Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
Une destination touristique reconnue, avec des retombées économiques importantes (+)	Désaisonnaliser les activités touristiques (allongement des contrats saisonniers, mieux solliciter les prestataires locaux)  Proposer des activités en-dehors des lacs, tourisme culturel, ornithologique  Garantir la qualité de l'accueil		
<i>Vieillesse des artisans et agriculteurs (-)</i>  Un manque de vocation dans l'artisanat, mais aussi dans l'agriculture (-)	Valoriser les savoir-faire locaux autour des activités artisanales (bâtiment, artisanat d'art, agricoles) pour susciter les vocations.	<i>Dispositifs de formations en apprentissage couplé à une offre de logement pour les apprentis</i>	
Intérêt pour les produits locaux pour les habitants et les touristes (+)  Mais des difficultés à s'approvisionner en local (-)	Promouvoir la consommation locale <i>qui garantisse des revenus suffisants aux agriculteurs</i>	Poursuivre le développement de la Marque Valeur Parc  Poursuivre le PAT ai travers d'opérations concrètes	
Agriculture : diminution de l'élevage face aux difficultés inhérentes à cette activités (perte de vocation), disparition des prairies (-)	Redonner une attractivité à l'activité d'élevage.  Développer l'agriculture biologique, les filières locales.	Sensibilisation dans les lycées agricoles.  Faciliter la transmission des activités.	
Disparition des commerces et services de proximité (-)	Des villages vivants : présence de commerces et services de proximité.	Aides à la création d'activités.	

Filière bois-énergie poussive sur le territoire	Une filière bois-énergie locale structurée	Mutualiser les investissements au niveau des communes forestières	
---	---	---	--

## 3.5 ATELIER POPULATION Et SERVICES – NUISANCES Et RISQUES

<b>Thème : Population et services</b>			
<b>Tendances (+ ou -) Phénomènes émergents (p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions et projets</b>	<b>Vote de hiérarchisation</b>
Des logements vacants (-)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des logements et bâtiments anciens réhabilités, à l'intérieur des villages (plutôt que de faire des lotissements à l'extérieur et consommer des terrains agricoles)</li> <li>- Des cœurs de villes et villages avec du caractère, de la qualité</li> <li>- Des friches réhabilitées pour répondre aux besoins en logements, emplois, services...</li> </ul>	Achat par la collectivité des maisons anciennes pour les louer	Priorité 1 8 + 1
Plus beaucoup d'enfants dehors, diminution de la population, désertification de certaines communes, population vieillissante (-)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attractivité renouvelée : des emplois locaux, des écoles, des installations en agriculture...</li> <li>- Des services adaptés à une population en évolution, une complémentarité entre les communes</li> <li>- Une offre de résidences séniors, desservices itinérants (producteurs locaux...), transport à la demande (TAD) pour répondre aux besoins</li> </ul>		Priorité 2 7 + 1
Augmentation des emplois (+)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Un territoire à l'attractivité renforcée : faire venir des talents (saliés et entreprises)</i></li> <li>- <i>Une diversité de formes de travail : dans les locaux des entreprises, en télétravail, coworking...</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les entreprises à recruter, les personnes à trouver des emplois, aider les successions/reprises d'entreprises</li> <li>- <i>Former des jeunes aux métiers de l'artisanat en lien avec le territoire, les valoriser : bois, poterie...</i></li> </ul>	Priorité 3 5 + 5
	<i>Un PNR connu et reconnu</i>	<i>Organiser une fête annuelle du Parc, des concours photos...</i>	0 + 5

Recul des services dans certaines communes (-)	<p>Une offre de service de proximité structurée en fonction de la taille des communes, dans un rayon de 10 km</p> <p>Éviter le recours à la voiture : proximité des services, <math>\uparrow</math>AD en direction des bourgs centres...</p> <p><i>Des espaces modulables : pour accueillir des commerces supplémentaires en période estivale, du coworking en dehors, des commerces éphémères (pour tester des projets) ...</i></p> <p><i>Commercialisation des productions locales (type locavore)</i></p>		0 + 6
	<p>Un lien social renforcé : pas de personne isolée chez elle =&gt; service à la personnes, structures de logements, d'accueil ou de rencontre (logements, cafés, fêtes... autre qu'EHPAD) favorisant les contacts et liens sociaux... = une diversité de solutions pour garder le lien social</p> <p><i>Des lieux de rencontres : café associatifs...</i></p>	Labeliser les initiatives avec le Parc	0 + 1

<b>Thème : Nuisances et risques</b>			
<b>Tendances (+ ou -)</b> <b>Phénomènes émergents</b> <b>(p+ ou p-)</b>	<b>Ambition à atteindre pour 2040</b>	<b>Mesures, actions</b> <b>et projets</b>	<b>Vote de</b> <b>hiérarchisation</b>
	Des milieux naturels préservés (zones humides, forêts...) pour un territoire résilient face aux conséquences du changement climatique.		Priorité 1 8 + 4
<i>Problématique des déchets sauvages (-)</i>	<i>Plus (fin) de déchets sauvages</i>  <i>Des populations sensibilisées à l'importance des déchetteries</i>  <i>Montée en puissance des organismes de tri</i>		Priorité 2 3 + 5
Évolution des regards sur la pollution lumineuse (+)	Plus (fin) des pollutions lumineuses, des lumières éteintes la nuit : éclairage public, commerces...	Aider à changer les équipements pour des économies : LED, capteurs de présences	Priorité 3 4 + 4
	Dissensus : les éclairages sont maintenus pour des raisons de sécurité, par contre les ampoules sont en LED pour des économies d'énergie.		2 + 0
	Un trafic poids lourds de transit international sur la RD 960 (axe Troyes - Saint Dizier) diminué et détourné des centres villes et villages.		5 + 2



**ORDRE DU JOUR**

- **Ouverture du Forum et rappels** 
- **Objectifs du Forum et organisation**
- **Réflexions individuelles** 
- **Réflexions collectives en ateliers thématiques :** 
  - 2 séquences
- **Restitution des ateliers en plénière** 
- **Clôture**

**RAPPEL : DÉFINITION D'UN PNR**

- Un territoire reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et culturel et de ses paysages, mais à l'équilibre fragile ou menacé...
- ... dont les collectivités et acteurs locaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement
- ... fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages



*Code de l'environnement*

**3**

**● RAPPEL : MISSIONS D'UN PNR**

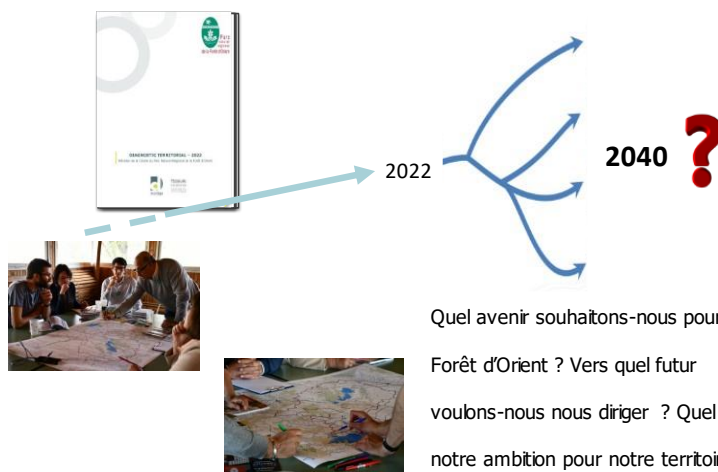
- De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
- De contribuer à l'aménagement du territoire
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche



Code de l'environnement



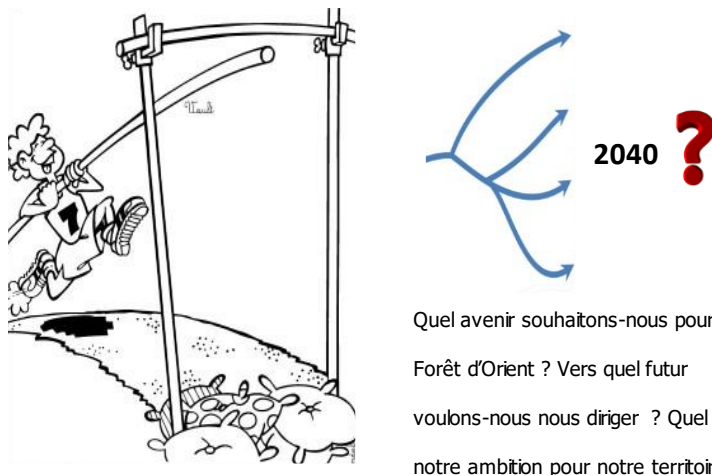
**● QUELLE AMBITION POUR L'AVENIR DE LA FORÊT D'ORIENT ?**



Quel avenir souhaitons-nous pour la Forêt d'Orient ? Vers quel futur voulons-nous nous diriger ? Quel est notre ambition pour notre territoire ?



**● QUELLE AMBITION POUR L'AVENIR DE LA FORÊT D'ORIENT ?**










## REFLEXIONS INDIVIDUELLES PUIS COLLECTIVES

- Objectif : Définir l'ambition pour l'avenir de la Forêt d'Orient, les tendances à conforter ou infléchir

- Réflexions individuelles (10')





### Exemples

-  **Quelle est l'ambition à atteindre pour la Forêt d'Orient en 2040 ?** → Territoire à énergie positive
-  - Quelle tendance positive conforter à l'avenir ? → 
-  - Quelle tendance négative infléchir à l'avenir ? → 
-  - Quel phénomène émergeant intéressant soutenir à l'avenir ? → 

## REFLEXIONS INDIVIDUELLES PUIS COLLECTIVES

- Objectif : Définir l'ambition pour l'avenir de la Forêt d'Orient, les tendances à conforter ou infléchir

- Réflexions individuelles (10')

-  **Quelle est l'ambition à atteindre pour la Forêt d'Orient en 2040 ?**
-  - Quelle tendance positive conforter à l'avenir ?
-  - Quelle tendance négative infléchir à l'avenir ?
-  - Quel phénomène émergeant intéressant soutenir à l'avenir ?

## REFLEXIONS INDIVIDUELLES PUIS COLLECTIVES






**Objectif : Définir l'ambition pour l'avenir de la Forêt d'Orient, les tendances à conforter ou infléchir**

- Réflexions collectives en 5 ateliers :

Ateliers	Thèmes
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel</li> <li>• Eau</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysages</li> <li>• Aménagement et urbanisme</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie-climat</li> <li>• Mobilités</li> </ul>
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine culturel</li> <li>• Economie et emplois</li> </ul>
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population et services</li> <li>• Nuisances et risques</li> </ul>

# ATELIER



Thème : Xxx		
Tendances (+ ou-), phénomènes émergents (p)   	Ambition à atteindre pour 2040 	Mesures, actions et projets 
• Xxx	• Xxx	• Xxx
• Xxx	• Xxx	• Xxx
• Xxx	• Xxx	• Xxx
• Xxx	• Xxx	• Xxx
• Xxx	• Xxx	• Xxx

# Feuille de Présence

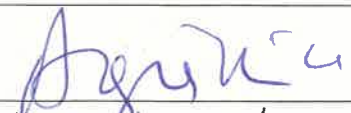


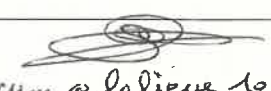

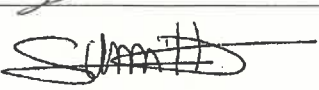

6

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - FORUM PN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Adresse Mail

Prénom et NOM	Qualités	<del>Signature</del> mail
VINCE Agis	Directrice du Conservatoire de Littoral	 christian.dcaumay @orange.fr
Daumay Gargou	1 <sup>er</sup> adjoint Amance	
BONFILS Christian	Adjoint / BRIENNE la Grande	brienne.la.grande@wanadoo.fr
Lloyd GARRICK	1 <sup>er</sup> adjoint BASSÈTES	les.garrick@wanadoo.fr
Stéphane GRILLARD	Guide RNNFO	
Catherine FAUET	Conseillère Municipale Narolles les Baullys	 g-fallet@orange.fr
PARISOT David	Adj Maire Narolles les Baullys	parisot.david@cegetel.net
Myriam POURER	Ligue de l'Environnement de l'Aube, Centre Jeune Fautnot	 cym@laligue10.org
Guy L A BILLE	AAO des Amis du Parc	
Lia SCHNITT	Chargée de projet Rannec	
Christin DENORMANDIE	maire de Bimay	

# Feuille de Présence

α

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - FORUM PN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Adresse mail

Prénom et NOM	Qualités	Signature
Fabien HUGAULT	FPNRF/Chartre	f.hugault@parc-naturel-regional-fo.fr
BOUVALOT Eric	Conseiller Municipal Piney	ericbouvalot@neuf.fr
LECLERC Florian	Chargé de Mission SAFER Grand Est	flclerc@sfgrandest.fr
Pierre-michel Jean Michel	Maire Auzanove	commune-amanove@wanadoo.fr
DEUBANOWSKI Claudine 0 Rue de la Chapelle	Tirion de Chateau	claudine.deubanowski@orange.fr
PERROT Melyse	genetice de l'Aube	e.perrot@seuat.fr
Gilles JACQUARD	Pat commission aménagement territoire PNRFO	gilles.jacquard@wanadoo.fr
Annick Berthaud	Maire Bossancourt	annickgela@hotmail.fr
MILLET christelle	conseiller municipal	lagarenne10@yahoo.fr
Naud Quadrado	PNRFO	
Ambroise ROLAND	PNRFO	
Hugues de Jaquetot	habitant Jeraudot	hdejac@gmail.com
Aurore Legrain	Animatrice	pernours.pernours@wanadoo.com

# Feuille de Présence

7

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - FORUM PN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Adresse Mail

Prénom et NOM	Qualités	Signature
Emmanuel ADAM	Représentant de Calycé Habitant du territoire	emmanuel @ Calycé .dev
Fabrice JOACHIM	Salarié PNRFO Habitant du territoire	fabrice . joachim @ orange . fr
M France BARRET	Présidente Amis du PNRFO	marie . barret @ wanadoo . fr
Evelyne CONTANT	me adjoint CLEREY	evelyne . contant @ sfr - fr
Dominique LEBLOND	Président FFRP Aube	aub . président @ ffrandoune . fr
Cécile DEBOU	Directrice Adjointe PNRFO	
Ghislain WYSOCINSKI	Conseiller Régional	ghislain . wysocinski @ grand . fr
SERY Ludovic	Chef de projet ICPE Veolia	ludovic . sery @ veolia . com
Carole MATHIEU	-Retraité	Mathieu . Carole @ Wanadoo . fr
JANNY Philippe	Adjoint PINEY	philippe janny @ orange . fr
MIAUX Emmeline	Retraitee informaticienne membre de OSE	emmeline . miaux @ neuf . fr

# Feuille de Présence

01

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - FORUM PN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Adresse Mail

Prénom et NOM	Qualités	Signature
Olivia GAILLARD	-	olivierg100@gmail.fr
Florence SCHÄFER	Hébergement touriste (chalet de Joudot)	flo. desallangre@orange.fr
Bertrand BILLOREY	nombreuses 😊	trayes@champagne-hotel.com
Christiane JUBERTIE	Conseillère Municipale Vendeuse SI Barre	christiane.jubertie@st-pr
François JUBERTIE	Enseignant	francois.jubertie@st-pr
Véronique COLFORT	Pres Cottages d'Orient mesnil st pere	lescottagesdorient@gmail.com
Sandrine Klein	habitante -	sklein@perspectives-urba.com
Bastien ARZARELLO	habitant -	bastazec@orange.fr
Doriane BASOT	habitante	doriane.mdb@gmail.com
Olivier Jacquinot	Conseiller Département	jacquinet.o@orange.fr

# Feuille de Présence


10/10

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - FORUM PN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Adresse Mail

Prénom et NOM	Qualités	Signature
Jolly Joille		joelle.jolly2@gmail.com
Hervé CHAMBAUD	Maire (Mayij)	chambaud@pmail.com
Collet Françoise	conseillère municipale Mesnil St Pere	colletfm@gmail.com collet
Christine SAUFFRIGNON	CM PNR Région	
Patrice PATTIAT	Retraité	
Catherine BERNOT	Interprète Retraitee)	C Bernot catherine.bernot @t-online.de
Boisselier Daniel	Retraite	boisselier.daniel@wanadoo.fr
VEBER Patrick	Retraite	patrickveber@orange.fr
GAINE Françoise	Retraitee Kinésithérapeute	francoise.gaine@orange.fr

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - EUS AN

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Prénom et NOM	Qualités	Signature
X PARISOT David	Adj Maire Narolles les Bailly	
X FAUET Catherine	Conseillère municipale Narolles les Bailly.	
X LERAT Qués	cteur du Parc	
X Chérelis Mariele	Présidente	
Bruno DEZOBAY	Président CCLC	
BONFILS Christian	Maire Sienne de Scelle	
Fabrice CHAPRON	Adjoint Rouilly-Say	
Chapuis Ghislain	1 <sup>er</sup> adjoint Boulamelle	
Cilla JACQUARD	Pr. comm. un. agréé. Péniche	
Collemiche René	Maire Adjoint	
Marice DOUZELET	1 <sup>er</sup> Adjoint Prieure le ch.	
Christine DEMORMANVILLE	Maire de Piney	
IHERIOT COURONNE	Conseiller Rép. ind.	
H.OMEAR Claude	CD 10	
FAUVEL Bruno	CS - PNR FO	
AUGAULT Fabien	FPNRF.	

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - ÉLUS AN








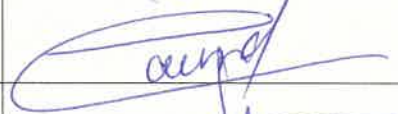








Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Prénom et NOM	Qualités	Signature
Mme Françoise BARRET	Présidente Amis du Parc	
Bertrand Amick	Maire Bossancourt	
DYON Patrick	V.P. PWA Fo	
Christian Bricout	Adjoint Rouilly Sacey	
Lloyd GARRICK	Adjoint Dosches	
Lucas Chaly	SG-SP/BSA	
KLEIN Patrick	Conseiller. Petit Mesnil	
Glitte Claude	occupant maison de conseiller régional	
Maxime Mammier	Conseiller régional	
Christiane WELTI	Pair Rives Duvoisy	
Jean-François BEGINS	Vice président Cofor 10	
Rémi LE FUR	INDIGO	
Evelyne CONTANT	conseillère Clerey	
Nathias PETIT	Conseiller Breuvannes	
JANNY Philippe	Adjoint PINEY	
WYSOCINSKI Ghislain	Conseiller régional	

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - ÉLUS AN

Lieu : Halle sportive – 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Prénom et NOM	Qualités	Signature
GUENARD Andre Pascal	adjoint. Theuxeliers	
Robert Simon	TE M	
Collot Françoise	conseillère municipale Abriant Mère	
HENRI Pascal	maire Mesnil, ST Pere	
Philippe PICHÉRY	Président CD 10	
MRESSON Hélène	quartier unip 9/Berth	
Pietvenneux SA	Maire Auceaux	
Daumaf Jean	maire Jeanne	
HANON. Rémi	maire adjoint	
CHEVET Alain	conseiller Mon. D'audoux	
BEZINS Thani Claude	conseiller municipal Chaufour la Bédille	
DOISELET Paulette		
Arciles Thibaud.	Indigo - BET	
ZAWE Sennifer	Adjoint ZVAC	
Suffrin jean christophe	Région Grand Est	
Philippe Cangelin	ABF	

# Feuille de Présence

W

Nature de la réunion : **Les 1ères Rencontres du Parc**

Date : 10/09/2022 - ÉLUS AP

Lieu : Halle sportive - 10140 MESNIL-SAINT-PERE

Prénom et NOM	Qualités	Signature
X Julien CHOSNOWSKI	Chargé de Mission Grand Est Conservatoire du Littoral	
X DESLANDES J. Philippe	Délégué Local Généraliste de l'Alsace	
X Pauline CHAMPAGNE	Sous-préfet de Brumath	
MILLET christelle	conseillère municipale DOSCHES	
MINIÉINI Valérie	Maire de Merswiller des Bains	
CEDELLE Alain	Conseiller Régional	
DUBUISSON D.	Maire	
WEBER A. Jean	PR F PNR F	
Thierry MIGOUT	Chef SD 10 de l'OFB	
BUTAT André	Maire de Fresnoy-le-Château	A-Butat
HUARD Mathieu	ONF Aube - Barre	
BAUVALOÛ Eric	Conseil Municipal de Fresnoy-le-Château	
CHAMBON Hervé	Frairie de Fresnoy	
Lauranne KLIMERACK	INDIGO	
Fredérique NETIVIER LOPEZ	INDIGO	
Autonome LUGRATHE	PASSEURS	A-Lugrathe



# ATELIERS TERRITORIAUX ET THÉMATIQUES SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE

8, 9 & 10 NOVEMBRE 2022 - Ateliers territoriaux

14, 16 & 17 NOVEMBRE 2022 – Ateliers thématiques



## Élaboration de la Charte du PNR de la Forêt d'Orient

Ateliers territoriaux et thématiques – Trame Charte et mesures

novembre 2022



## UNE AMBITION POUR L'AVENIR



### Une ambition qui repose sur 3 piliers **+1 condition**:

#### ➤ **Un territoire valorisé par et pour ses habitants**

- Ce 1er pilier porte l'objectif d'appropriation du PNR par ses habitants
- Il repose sur le potentiel de plus-value réciproque, du territoire vers ses habitants (valorisation de ses ressources), et en retour des habitants vers le territoire (accroissement de la qualité de ces ressources)

#### ➤ **Un territoire d'eau, de forêts et de milieux préservés**

- Ce 2<sup>nd</sup> pilier porte sur les richesses naturelles - ordinaires et remarquables - du territoire, ses spécificités, avec l'objectif de les préserver, de permettre leur transmission aux générations futures

#### ➤ **Un territoire acteur des grandes transitions**

- Ce 3<sup>ème</sup> pilier porte sur l'engagement du territoire dans les grandes transitions nécessaires pour relever les enjeux, du local au mondial, soulevés par les évolutions à l'œuvre

#### ❖ **Une condition : Un territoire mobilisé**

- L'ambition ne pourra être atteinte sans une mobilisation large de tous les acteurs de la Forêt d'Orient, c'est une condition *sine qua non*



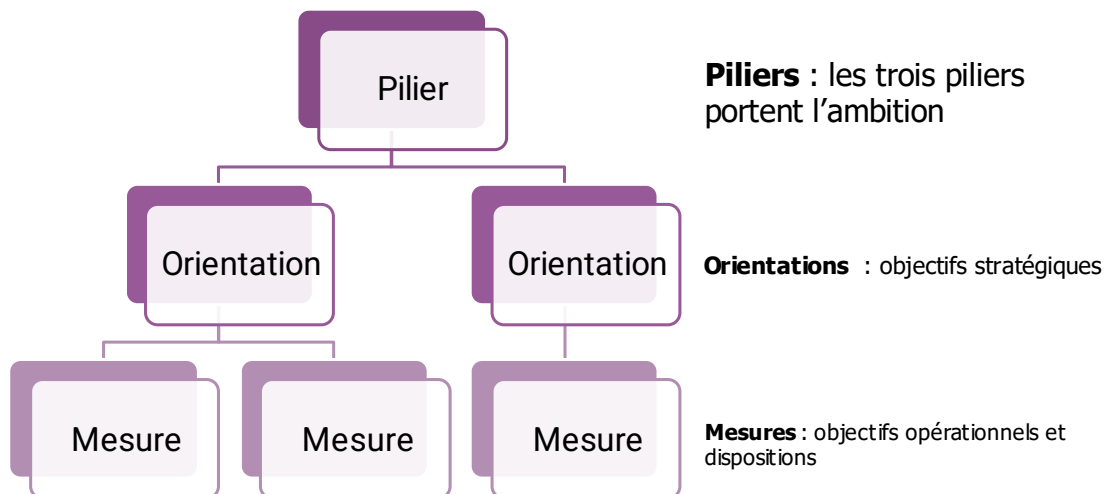
## STRUCTURATION DE LA STRATÉGIE DE LA CHARTE



Ambition = le cap pour 2040



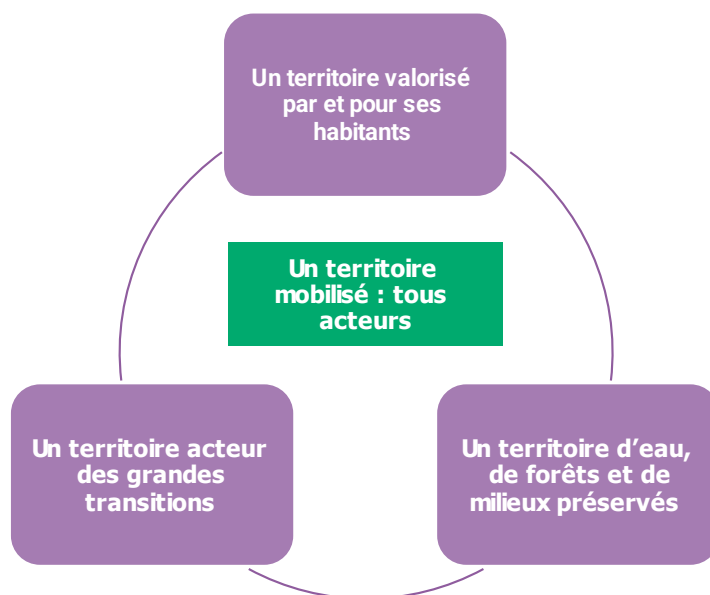
Une stratégie au service de l'ambition structurée en 3 niveaux :



## 3 PILIERS + 1 CONDITION AU SERVICE DE L'AMBITION



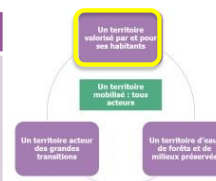
Une stratégie visant à conforter cette ambition, dans un contexte en perpétuelle évolution



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



Orientations	Mesures
Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la filière forêt -bois (production et transformation).</li> <li>Adapter les activités et services par et pour des habitants aux besoins en évolution.</li> <li>Valoriser durablement les ressources locales dans des activités touristiques et de loisirs diversifiées.</li> <li>Développer le recours aux matériaux biosourcés et aux savoir -faire locaux.</li> </ul>
Valoriser le patrimoine culturel de la forêt d'Orient	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire du patrimoine et de la vie culturelle un vecteur de lien social.</li> <li>Protéger et valoriser le patrimoine bâti à l'identité du PNR de la Forêt d'Orient.</li> <li>Faire vivre les savoir -faire et valoriser le patrimoine industriel et artisanal.</li> </ul>
Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la qualité et valoriser la diversité des paysages du PNR de la Forêt d'Orient.</li> <li>Conforter la qualité des paysages urbanisés.</li> </ul>



## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS



Orientations	Mesures
Préserver l'eau dans tous ses états	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées.</li> <li>Gérer durablement les usages des ressources en eau dans un contexte de raréfaction.</li> </ul>
Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes ses échelles.</li> <li>Préserver les milieux naturels pour un territoire résilient face aux changements climatiques.</li> <li>Valoriser la nature ordinaire (prairies, haies, vergers...).</li> </ul>
Résorber des pollutions et nuisances (ciblées)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résorber des impacts ciblés liés aux activités humaines (déchets sauvages, nuisances sonores liées au trafic...).</li> <li>Renforcer la qualité du ciel étoilé.</li> </ul>
Aménager sobrement un territoire de qualité équilibré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'attractivité des cœurs de villes et conserver des villages de qualité, et vivants.</li> <li>Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives, économes en foncier.</li> </ul>



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



Orientations	Mesures
Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (transports, habitat, entreprises).</li> <li>Développer un mix d'énergies renouvelables, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants.</li> <li>Accroître la résilience du territoire aux changements climatiques.</li> </ul>
Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager un territoire facilitant l'accès aux activités et services sur de courtes distances (polarités...).</li> <li>Développer un bouquet d'offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle, pour les habitants et touristes.</li> </ul>
Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le panier des productions alimentaires de qualité du PNR de la Forêt d'Orient.</li> </ul>



## UN TERRITOIRE MOBILISÉ : TOUS ACTEURS



Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître, diffuser, valoriser, les connaissances produites sur le territoire du PNR de la Forêt d'Orient.</li> <li>Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte du PNR de Forêt d'Orient.</li> <li>Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée.</li> <li>Contribuer à la dynamique des réseaux des PNR locaux, régionaux et nationaux.</li> </ul>



## TRAVAIL EN GROUPES

- **Objectifs :**
  - Ajuster le pré-projet de Charte
  - Commencer à préciser le contenu des mesures : objectifs, actions ou projets et acteurs
- **Travail en groupes**

## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

### Renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la filière forêt-bois (production et transformation) 1/2



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Gérer durablement la ressource sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les innovations pour adapter la forêt au changement climatique (ONF, CRPF) et diversifier les essences.</li> <li>• Sensibiliser et accompagner les propriétaires privés dans la gestion durable de leur ressource (sensibilisation).</li> </ul>
Relocaliser les retombées économiques de la sylviculture.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une filière à une échelle extraterritoriale : étude spécifique pour identifier l'échelle et les acteurs à mobiliser ? Autres Départements, Autres PNR ?</li> <li>• Développer les acteurs de la filière de la transformation : <i>créneau des produits durables dans le temps</i>.</li> <li>• Structurer les parcelles pour permettre une exploitation mécanisée (?) → Attention aux dégâts sur les sols et les infrastructures (grumier = 74 T.)</li> </ul>
Rendre attractif les métiers de l'artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler avec les acteurs de la formation pour développer l'attractivité des métiers et identifier les débouchés : Lycée forestier de Crogny .</li> <li>• Courteranges : Architecte Valentin.</li> </ul>

## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

### Renforcer la multifonctionnalité de l'agriculture et de la filière forêt-bois (production et transformation) 2/2



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Poursuivre le développement de la culture raisonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pérenniser des prairies fonctionnelles (outils : mesures agroenvironnementales) comme fondement de l'activité d'élevage.</li> </ul>
S'appuyer sur la marque Valeur Parc pour valoriser les productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expliciter la plus-value d'être labellisée Marque Valeur Parc pour les exploitants, en complément de certains autres labels (ex. : « Agneau de l'Aube »)</li> <li>Développer l'animation de la Marque Valeur Parc (=recrutement d'un animateur).</li> </ul>
Développer les circuits courts abordables/acceptables pour les consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer la commercialisation locale : magasin de producteurs ? Casiers ?</li> <li>Expliquer le (sur)coût des produits locaux.</li> <li>Organiser un marché des produits locaux / marché du Parc / Marché Nature <u>le week-end</u>.</li> <li>Faire connaître les producteurs vente directe des produits locaux = annuaire de la production locale ( Ch d'Agriculture).</li> </ul>



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

### Adapter les activités et services par et pour des habitants aux besoins en évol



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Structurer les communes pour qu'elles puissent répondre aux demandes des administrés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equiper toutes les communes des moyens numériques adéquats + former les personnels de mairie</li> <li>Assurer une permanence relativement importante pour traiter les demandes et les messages.</li> <li>+ Candidature LEADER</li> </ul>
Clarifier la répartition des compétences en matière de services aux habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qui fait quoi ?</li> </ul>
Développer et pérenniser une offre de services localisées dans certaines polarités / au plus près	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un diagnostic des besoins à l'échelle du PNR (notamment pour le médical et services en général) (acteurs : Agence Régionale de Santé, PNR, services aux familles -&gt; comcom)</li> <li>Services itinérants : Bus France Service, « Camion piscine », Bibliobus/</li> </ul> <p>Locaux communs / pôle centralisé (lien social).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir aux interrelations entre certaines programmations (ex. : résidence seniors à Rives Dervoise) et les transports (TAD communale à Rives Dervoise).</li> </ul>
Maintenir un mix intergénérationnel sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager la création de maisons de retraite à taille humaine (max 50p.) dans les centre -bourgs.</li> <li>Encourager le développement de résidences senior dans les communes (en fonction des besoins au niveau intercommunal ?)</li> <li>Acteurs : (les communes [rachat de maisons pour les transformer en logements communaux], département, Région, ADMR) (colocation senior ?)</li> <li>Inciter à l'installation des groupements scolaires dans les secteurs Nord et Est du Parc + Sud vers Marolles...)</li> <li>(acteurs : intercommunalités, groupement de communes)</li> <li>Communiquer sur la Maison France Services</li> </ul>



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

**Valoriser durablement** Structurer les ressources locales dans des activités touristiques et de loisirs divers:



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer des loisirs durables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les types de loisirs compatibles avec la durabilité du territoire, en particulier au niveau des lacs et du massif forestier</li> <li>Mobiliser les acteurs de la filière pour faire connaître les impacts et les risques sur les milieux (acteurs à mobiliser : acteurs des loisirs, loueurs, base nautique, pouvoirs de police).</li> </ul>
Apaiser les conflits d'usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire dialoguer les acteurs : acteurs de la filière touristique et loisirs, promeneurs et touristes, chasseurs, etc.</li> </ul>
Rendre l'offre accessible à tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des itinéraires accessibles PMR.</li> </ul>
Faire interdire la chasse une journée le week-end <u>(pas de consensus sur l'objectif)</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler conjointement avec les partenaires (Fédération, Associations locales) pour étudier la faisabilité de l'objectif.</li> <li>Si pertinent : lancer une consultation sur le sujet à l'échelle du territoire ?</li> </ul>
Diffuser les flux touristiques sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des itinéraires (type « route des vins », « route des fromages »...).</li> <li>Développer une offre de transports publics.</li> <li>Multiplier les itinéraires cyclables sécurisés et renforcer la signalétique.</li> </ul>
Assurer une promotion « unifiée » du tourisme du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carte unique + Balisage</li> <li>Communiquer sur la complémentarité des circuits : pans de bois, vitraux, et un troisième.</li> </ul> <p>Acteurs : OT + syndicat mixte du DER + Nigloland + TCM + EPCI avec compétence.</p>
Structurer l'offre touristique à l'échelle du Pnr et en lien avec les territoires attenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un inventaire de l'offre existante.</li> <li>Former les prestataires à la professionnalisation/mise en tourisme de leur activité (communication, disponibilités...).</li> <li>Former les artisans à l'accueil des touristes.</li> <li>Clarifier les compétences de chacun.</li> </ul>
Étendre la saisonnalité de l'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier, pour chaque saison, les activités attractives : brame du cerf (sept/oct), grues (nov), démarche « Eglise Ouverte » complémentaire des églises pans de bois.</li> <li>Hébergement / offre de restauration</li> <li>S'appuyer sur le développement du tourisme ornithologique</li> </ul>
Renforcer la continuité de la signalétique touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une signalétique complète du circuit « Eglises à pans de bois ».</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

**Développer le recours aux matériaux biosourcés et aux savoir-faire locaux**



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Valoriser les filières biosourcées locales : bois, chanvre, argile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteur : Fibios</li> <li>Problème : coûte trop cher.</li> </ul>
Privilégier les rénovations qualitatives à la construction neuve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'investissement des bâtiments vacants (résidentiels, commerciaux, équipements, etc.), rénover en employant les savoir-faire vernaculaires</li> <li>Identifier les friches dans les cœurs de bourg et les corps de ferme (absence de renouvellement des générations des agriculteurs)</li> <li>Poursuivre le travail de médiation et d'accompagnement des acteurs (rôle de conseil).</li> </ul>
Assurer la transmission des savoir-faire aux nouvelles générations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une offre de formation locale aux métiers de l'artisanat.</li> <li>Faire des ateliers / chantiers participatifs (ex. : weekend « Enduits »).</li> <li>Accompagner les « innovateurs » dans les démarches d'innovation (ex. : certification matériau paille).</li> </ul>
Développer les logiques de déconstruction / réemploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systematiser les diagnostics ressource.</li> <li>Développer une plateforme de réemploi / recyclerie de Vendevre ?</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Valoriser le patrimoine culturel de la forêt d'Orient

### Faire du patrimoine et de la vie culturelle un vecteur de lien social



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Retrouver des programmations pertinentes pour certains bâtis anciens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmations potentielles : résidences d'architecte ; permanence des équipes du Parc ; logement étudiant...</li> <li>• Développer un projet innovant et fédérateur : maison de la Horre à Lentilles. Acteur à associer : Conservatoire du Littoral.</li> </ul>
Structurer une offre touristique et patrimoniale transversale (géographique et temporelle) à l'échelle de l'ensemble du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'ensemble des patrimoines, événements, points et moment d'intérêts (brame du cerf, grues, églises à pans de bois, etc.).</li> <li>• Construire un récit permettant une mobilisation permanente du territoire sur les sujets touristiques et patrimoniaux (« à chaque mois son événement, à chaque partie de territoire son point d'intérêt »)</li> <li>• Fidéliser les habitants sur les moyens d'information</li> <li>• Mettre en place des actions expérimentales reliant événements de loisirs et événements culturels</li> <li>• Accompagner les associations dans l'organisation d'évènementiel</li> </ul>
Communiquer efficacement et largement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la communication dans les lieux de rencontre du territoire (médiathèques, espaces de loisirs, MJC...)</li> <li>• Renforcer le relai de l'information entre les communes et les sites de communication, les OT</li> <li>• Recentrer la communication culturelle sur le site de PNR (limiter la multiplication de plateformes)</li> <li>• Développer les services permettant de la valorisation des circuits touristiques en mobilités douces proposées par les tours opérateurs</li> <li>• Accompagner et former les communes à la communication (mutualisation)</li> </ul>
Développer le tourisme historique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser l'histoire autour des Templiers, Napoléon, 16<sup>ème</sup> siècle, les vitraux, églises à pans de bois...</li> </ul>
Valoriser le patrimoine culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les spectacles vivants (théâtre, concerts...)</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Valoriser le patrimoine culturel de la forêt d'Orient

### Protéger et valoriser le patrimoine bâti à l'identité du PNR de la Forêt d'Orient



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Accompagner les communes dans la réhabilitation de leur patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une conférence « Retour d'expériences » des réalisations exemplaires du territoire en matière de réhabilitation patrimoniale (Ex. : Chavanges) pour donner des exemples concrets, montrer ce qui est possible, inspirer les autres communes.</li> <li>• Valoriser les petits patrimoines locaux (lavoirs...),</li> <li>• Développer les chantiers participatifs,</li> <li>• Réaliser un inventaire du patrimoine à réhabiliter,</li> <li>• Accompagner les communes dans la constructions de bâtiments communaux à l'identité du PNR,</li> <li>• S'appuyer sur le cluster du Patrimoine bâti à Troyes.</li> </ul> <p>(acteurs : Maison du Folklore, communes, PNR, Bâtiments de France..)</p>
Communiquer plus largement et en cohésion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et communiquer sur les sources de subvention potentielles.</li> <li>• Mobiliser les équipes du Parc / communiquer autour de l'ingénierie du Parc mobilisable pour les communes.</li> <li>• Associer la valorisation à la communication existante (ex : OT de Troyes)</li> </ul>
Restaurer le patrimoine vernaculaire (lavoirs, pigeonniers, calvaires, fours à pains...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour l'inventaire du patrimoine vernaculaire à l'échelle du Parc.</li> <li>• S'appuyer sur ce patrimoine pour valoriser l'histoire locale.</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Valoriser le patrimoine culturel de la forêt d'Orient

### Faire vivre les savoirs et valoriser le patrimoine industriel et artisanal



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Faire vivre les traditions locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur la pêche annuelle (pêche au filet) à l'étang de Morre et l'inscrire dans une dynamique d'éducation à l'environnement et de lien social (fête / événement annuel).</li> <li>Instaurer des espaces de dialogue entre les acteurs type LPO, Fédérations de Chasse, par exemple via des randonnées communes.</li> <li>Organiser un événement dédié (métiers du bois, argile).</li> <li>Mettre en lien les enfants avec les associations autour des patrimoines artisanaux.</li> <li>Mettre en place une «route de patrimoine et des savoirs locaux» et des itinérances d'artisans (acteurs : écomusée, poteries et tuileries locales (poterie d'Amance), briqueterie, artisans du bois...)</li> </ul>
Restaurer un savoir-faire autour du pan de bois et du torchis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de formations pilotées par le Parc en associant un.e professionnel.le: week-end de formation, ateliers et chantiers participatifs.</li> </ul> <p>Maison Paysanne de l'Aube, CAUE de la Haute-Marne, Fondation du Patrimoine.</p>
Valoriser les activités liées à l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur les races de chevaux de traits existantes sur le territoire en diversifiant les usages : débardage, collecte des déchets.</li> <li>Développer l'éco-pâturage dans les endroits pertinents (certains espaces verts, au niveau des champs PV)...</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

### Renforcer la qualité et valoriser la diversité des paysages du PNR de la Forêt d'Orient



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Valoriser la diversité des paysages du PNR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmer les caractéristiques vertueuses des unités paysagères</li> <li>Valoriser les spécificités de chaque unité paysagère (par exemple : valoriser la situation de plateau surélevé de la crayeuse en créant des belvédères sur le balcon du parc, donnant à voir la morphologie du territoire, la canopée de la forêt de la champagne humide, etc.)</li> <li>Enrichir et diffuser la connaissance des paysages et sensibiliser les publics à leurs responsabilités individuelles et collectives</li> <li>Sensibiliser les acteurs aux caractéristiques paysagères du Parc et à l'action qu'ils peuvent avoir sur le paysage</li> </ul>
Reconquérir les paysages de la Champagne crayeuse et de l'aire urbaine de Troyes (et de la plaine de Brienne-le-Château ?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconstituer des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité</li> <li>Créer des espaces boisés et les relier par des haies</li> <li>Limiter les intrants</li> </ul>
Préserver les paysages de la Champagne humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconquête des haies bocagères : préserver, maintenir, conserver (Champagne humide)</li> <li>Réaliser un diagnostic du bocage</li> <li>Pérenniser l'accompagnement des actions de reconquête du bocage (acteurs : Département)</li> <li>Lutter contre le retournement des prairies</li> <li>Favoriser la diversité de la production agricole en préservant et en réintroduisant les vergers en périphérie des bourgs</li> </ul>
Valoriser les paysages du Barrois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les paysages des coteaux et la production viticole</li> <li>Eviter le retournement et l'atterrissement des prairies des vallées du Barrois (comblage)</li> <li>Faire découvrir les paysages des plateaux et leurs vues lointaines en densifiant les itinéraires de randonnée</li> </ul>
Limiter le développement des peupleraies dans les grandes vallées de l'Aube et de la Seine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les propriétaires pour préparer la conversion des peupleraies</li> <li>Préserver les prairies en aidant l'implantation de nouveaux éleveurs</li> </ul>
Maintenir la préservation des prairies de Champagne humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs sur le territoire</li> <li>Favoriser le développement de la production de foins destinée à l'alimentation du bétail et non d'ensilages</li> </ul>
Valoriser la présence d'eau sous toutes ses formes dans l'aménagement et le paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager des accès à l'eau en sensibilisant les publics aux bénéfices environnementaux des milieux humides et au patrimoine que représentent les dispositifs techniques (arche de Klauke, etc.)</li> <li>Donner un aspect naturel aux équipements hydrauliques (chemins de hallage des canaux d'amenée et de sortie, etc.)</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

### Conforter la qualité des paysages urbanisés



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Adapter les pratiques et les habitudes pour permettre l'acceptabilité de l'arrêt des produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser l'entretien des espaces publics à l'échelle de plusieurs communes ?</li> <li>Expérimenter des matériaux plus adaptés ? (maîtrise de la pousse de l'herbe) et des techniques de végétalisation ( cf expérimentations à Radonvilliers et Villemoyenne).</li> <li>Organiser des formations sur le sujet auprès des communes pour accompagner la mise en œuvre du zéro phyto.</li> </ul>
Marquer les caractères singuliers des communes du Parc	
limiter et organiser la publicité sur le territoire	
Préserver les silhouettes et les enveloppes bâties des bourgs et travailler les franges urbaines, la relation des bourgs à leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des zones tampons inconstructibles autour des bourgs (végétation, stationnement intégré, équipements de loisirs, etc.) :</li> <li> limiter l'étalement des bourgs de l'aire urbaine de Troyes et de la plaine de Brienne -le-Château</li> <li>Former des écrans « verts » autour des bourgs de la Champagne crayeuse (cultures vivrières ou boisements)</li> <li>Préserver les espaces vivriers des ceintures urbaines de la Champagne humide (vergers, potagers, etc.) ou en créer</li> <li>Accompagnement paysager des villages à une intégration dans le paysage (préservation et création de zone tampon en fonction du contexte paysager)</li> </ul>
Redynamiser les centres -bourgs en perte de vitalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter et requalifier le bâti vacant en les adaptant à la demande sociale actuelle (lumière, espace, extérieur, stationnement) résidentielle et commerciale</li> <li>Valoriser les espaces publics en les réhabilitant (aménagement doux, végétalisation, désimperméabilisation des sols, etc.) pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, renforcer l'attractivité des centres et pallier le réchauffement climatique</li> <li>Les connecter par des circulations douces (voir chapitre mobilités)</li> </ul>



## UN TERRITOIRE VALORISÉ PAR ET POUR SES HABITANTS



- Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

### Conforter la qualité des paysages urbanisés



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Adapter les pratiques et les habitudes pour permettre l'acceptabilité de l'arrêt des produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualiser l'entretien des espaces publics à l'échelle de plusieurs communes ?</li> <li>Expérimenter des matériaux plus adaptés ? (maîtrise de la pousse de l'herbe) et des techniques de végétalisation ( cf expérimentations à Radonvilliers et Villemoyenne).</li> <li>Organiser des formations sur le sujet auprès des communes pour accompagner la mise en œuvre du zéro phyto.</li> </ul>
Marquer les caractères singuliers des communes du Parc	
limiter et organiser la publicité sur le territoire	
Préserver les silhouettes et les enveloppes bâties des bourgs et travailler les franges urbaines, la relation des bourgs à leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des zones tampons inconstructibles autour des bourgs (végétation, stationnement intégré, équipements de loisirs, etc.) :</li> <li> limiter l'étalement des bourgs de l'aire urbaine de Troyes et de la plaine de Brienne -le-Château</li> <li>Former des écrans « verts » autour des bourgs de la Champagne crayeuse (cultures vivrières ou boisements)</li> <li>Préserver les espaces vivriers des ceintures urbaines de la Champagne humide (vergers, potagers, etc.) ou en créer</li> <li>Accompagnement paysager des villages à une intégration dans le paysage (préservation et création de zone tampon en fonction du contexte paysager)</li> </ul>
Redynamiser les centres -bourgs en perte de vitalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter et requalifier le bâti vacant en les adaptant à la demande sociale actuelle (lumière, espace, extérieur, stationnement) résidentielle et commerciale</li> <li>Valoriser les espaces publics en les réhabilitant (aménagement doux, végétalisation, désimperméabilisation des sols, etc.) pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, renforcer l'attractivité des centres et pallier le réchauffement climatique</li> <li>Les connecter par des circulations douces (voir chapitre mobilités)</li> </ul>



## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Préserver l'eau dans tous ses états

### Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Accompagner la mise aux normes des stations d'épuration et du SPANC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser l'ensemble du Parc pour retrouver des sources de financement / rétablir les subventions pour les communes qui en ont été exclues : Dialogue avec l'Agence de l'Eau.</li> <li>(mettre en avant les arguments : importance de l'eau sur le territoire, problématiques posées par les installations pas aux normes).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Zone Ramsar ? EPB ? Création d'une maison Ramsar (Lentilles) Maison de l'Eau et du Poisson (Haute -Marne, en-dehors du territoire du Parc).</i></li> </ul>
Retrouver la fonctionnalité naturelle des cours d'eau (écologie, ressource en eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail partenarial/concertation avec l'ensemble des acteurs concernées (SDDEA, Syndicat de rivière, CA, AESN, Fédération de pêche...)</li> <li>Sensibilisation et démonstration de cas d'exemple (reméandrage, aménagement)</li> </ul>

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Préserver l'eau dans tous ses états

### Gérer durablement les usages des ressources en eau dans un contexte de raréfaction



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Réduire les besoins d'irrigation et d'arrosage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restaurer les fonctions écosystémiques de certains milieux (forêts, haies, prairies, rus...)</li> <li>Développer les méthodes de culture moins gourmandes en eau : agroforesterie... (travail avec l'institut de formation de l'Aube).</li> <li>Réfléchir à la végétalisation des espaces publics : choix des essences...</li> </ul>
Développer la récupération des eaux de pluie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer des récupérateurs d'eau sur tous les bâtiments communaux.</li> <li>Monter un groupement de commandes à l'échelle du Parc pour optimiser les coûts.</li> <li>Développer les dons de récupérateurs d'eau pour les particuliers (sur le modèle des composteurs).</li> </ul>
Sensibiliser la population au cycle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire participer les habitants</li> <li>Organiser des visites de stations d'épurations (médiathèque départementale [ateliers dans la durée, expositions...], communes)</li> <li>Permettre aux élus de s'informer sur le sujet pour devenir médiateurs</li> </ul>
Réduire les consommations d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les essences pour favoriser celles économes en eau et endémiques (fleurissement des communes)</li> <li>Obliger la mise en place des systèmes de récupération d'eau dans les PLU</li> </ul>
Réaliser une charte civique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser (piscines, nettoyage des voitures...)</li> <li>Mettre en place des mesures incitatives (financement récupérateur d'eau)</li> </ul>

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

### Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes ses échelles



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Revaloriser les prairies humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir et pérenniser les financements sur les prairies</li> <li>Sensibiliser, communiquer largement sur la richesse patrimoniale et l'intérêt des prairies</li> <li>Travailler sur le devenir de ces espaces sensibles</li> </ul>
Fédérer l'ensemble du territoire pour la valorisation de la biodiversité et des milieux naturels	
Prendre en considération les nouveaux besoins des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un inventaire en fonction des conditions pédo-climatiques sur les secteurs qui pourraient être concernés, en partenariat avec les agriculteurs (parcelles agricoles au rendement moindre, inondées / rapp. aux parcelles plus saines) maintien de l'élevage, pb règlementaires... -&gt; à préciser</li> </ul>
Renforcer la fonctionnalité écologique des cours d'eau à toutes les échelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la concertation partenariale (acteurs : Agence de l'Eau, DDT, Chambre d'agriculture, communes, communautés de communes, associations foncières, SDDEA, SMABV, Fédération de pêche...)</li> </ul>
Limiter les espèces invasives (faune/flore)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réadapter l'entretien des milieux en fonction des périodes propices à la fauche</li> <li>Sensibiliser, informer et former sur les espèces invasives</li> <li>Renforcer la vigilance en développant les outils d'alerte</li> <li>Choisir des espèces locales pour les plantations dans les communes et redéfinir le cahier des charges de la politique « villages fleuris »</li> </ul> <p>(propriétaires des étangs, Fédération de pêche, réseaux espèces exotiques envahissantes Grand Est)</p>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

### Préserver les milieux naturels pour un territoire résilient face aux changements climatiques



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Renforcer les partenariats entre les acteurs pour valoriser le patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inspirer des réalisations réussies en matière de concertation de tous les acteurs (Ex. : 65 ha à Hampigny avec mise en valeur de prairies).</li> <li>Formaliser les accords par des Conventions de gestion tripartite.</li> <li>Développer des conventions de gestion de sites communaux (ZH, prairies...)</li> </ul> <p>Acteurs : agriculteurs, LPO, CPIE, CA, Fédé de Chasse, Fédé de pêche CNCA, ...</p>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

### Valoriser la nature ordinaire (prairies, haies, vergers...)



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Valoriser les initiatives de préservation de la nature ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un label «Bocage préservé» (type « Village fleuri»).</li> </ul>
Redéployer une activité au service des vergers & potagers (?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>A court terme, structurer une équipe du Parc pour assurer un rôle de conseils auprès des communes et des particuliers,</li> <li>A moyen et long terme, développer une activité d'entretien (pour certains publics, pour les communes...prioriser les publics)</li> <li>S'appuyer sur cette activité pour développer l'éducation à l'environnement.</li> <li>S'appuyer sur la société civile pour valoriser / entretenir / cueillir dans les vergers / développer les activités d'insertion.</li> <li>Déployer des activités de transformation ? (ex. : pressoir itinérant).</li> </ul>
Avoir une dynamique intergénérationnelle sur la nature ordinaire, créatrice de lien social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la création d'associations pour l'entretien et la valorisation de ces milieux (ex : associations autour des vergers)</li> <li>Mettre en place des actions de sensibilisation et d'éducation à ces milieux</li> <li>Travailler sur la transmission des savoir-faire, l'échange des pratiques (ex : presser les pommes...)</li> <li>Parrainage</li> </ul> <p>(les croqueurs de pommes, le verger aux chouettes, associations municipales (le verger courterangeois), écoles, les Amis du Parc, PNR)</p>

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Résorber des pollutions et nuisances (ciblées)

### Résorber des impacts ciblés liés aux activités humaines (déchets sauvages, nuisances sonores liées au trafic...)



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Mieux comprendre la problématique des dépôts sauvages de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un inventaire des sites de dépôts sauvages.</li> <li><i>Solutions envisagées : ramassage plus important ; développement des composts individuels ;</i></li> </ul>
Eduquer aux déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées citoyennes de ramassage des déchets,</li> <li>Sensibiliser au tri, recyclage, etc.</li> <li>Renforcer l'action des recycleries / Emmaüs.</li> </ul>
Réduire l'impact sur le territoire des antennes téléphoniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec les opérateurs téléphoniques pour optimiser les implantations d'antennes (nombre et localisation)</li> <li>Améliorer leur intégration paysagère.</li> <li>Intégrer la question dans les révisions des documents d'urbanisme</li> </ul>

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Résorber des pollutions et nuisances (ciblées)

### Renforcer la qualité du ciel étoilé



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Étendre et pérenniser les extinctions nocturnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier les pratiques et l'état du matériel.</li> <li>Définir un plan d'actions. Acteur : SDEA.</li> </ul>

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Aménager sobrement un territoire de qualité équilibré

### Renforcer l'attractivité des cœurs de villes et conserver des villages de qualité, et vivants



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer un projet global pour renforcer l'attractivité des villes et villages : habitat, emploi, commerces, services.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les services et commerces indispensables pour être attractifs : petite enfance, écoles, santé...</li> <li>Créer des pépinières d'entreprises– Ex. : Montreuil-sur-Barse.</li> </ul>
Dialoguer avec l'ensemble des acteurs compétents en matière économique pour mieux répartir géographiquement les ressources économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une coopération entre les communes de l'aire urbaine de Troyes et Troyes Champagne Métropole pour la répartition des ressources économiques (CFE).</li> </ul>
Redynamiser le tissu de villes et villages du Parc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager des espaces accueillants autour des commerces sédentaires et itinérants</li> <li>Favoriser le développement de tiers lieux (intergénérationnels, multi activités...)</li> <li>Réhabilitation du bâti vacant en favorisant un mix entre activités temporelles et permanentes</li> </ul> (Acteurs : EPF, communes)

## UN TERRITOIRE D'EAU, DE FORÊTS ET DE MILIEUX PRÉSERVÉS

- Aménager sobrement un territoire de qualité équilibré

### Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives, économes en foncier



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer un partenariat constructif avec les ABF	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le rôle de médiation et de conseil architectural du Parc.</li> <li>• Défendre l'intérêt de parfois déconstruire de façon sélective pour valoriser les matériaux.</li> </ul>
Développer un (quelques) projets symboliques, innovants et structurant de réhabilitation d'un patrimoine bâti en centre ancien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des projets intergénérationnels pilotes de réhabilitation du bâti.</li> </ul>
Mettre en place une charte de construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et sensibilisation de tous les acteurs,</li> <li>• Concevoir un label qui valorise les constructions qualitatives du territoire,</li> <li>• Mettre en valeur des réalisations exemplaires,</li> <li>• Proposer des moyens humains et financiers pour l'accompagnement à rénovation du bâti conformément à la charte de construction. (acteurs : Fédération du Bâtiment, CAPEB, Cluster du patrimoine de l'Aub Atelier Valentin, ABF, Compagnons du devoir...)</li> </ul>
Former les acteurs du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des ateliers à destination des habitants (bâti et aménagement paysager) et des professionnels de l'aménagement.</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant - projet de Charte



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS

- Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

### Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (transports, habitat, entreprises)



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Accompagner les particuliers dans les démarches de réhabilitation thermique et énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structurer les équipes du Parc pour pouvoir répondre aux demandes d'accompagnement des particuliers (?)</li> <li>• Création d'un guichet d'information?</li> <li>• → Rôle du Parc ou du Syndicat d'Énergie du Département ?</li> <li>• Généraliser les services du guichet unique (acteurs : intercommunalités, Région, ADEME, PNR, conseiller France qui peut être (co) financé par le Parc, contractualisé avec l'ADEME...)</li> <li>• Elargir la communication auprès des habitants sur le sujet (éditer des fiches sur les artisans qualifiés cf. listes RGE) / faire un retour sur expérience sur les projets exemplaire) créer un répertoire des acteurs à mobiliser / des aides à solliciter / des démarches</li> <li>• Développer une filière chanvre / laine de bois (avec formation, REX...) (acteurs : envirobat Grand Est)</li> <li>• Réaliser un état des lieux de l'habitat du Parc pour formuler des objectifs complets.</li> <li>• Climaxion (recensement des aides).</li> <li>• Certains EPCI conduisent des OPAH.</li> </ul>
Former les professionnels du bâtiment aux travaux d'économie d'énergie et les faire (re)connaître	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les acteurs pour favoriser la formation : Fédération du Bâtiment, CABEB, Cluster du patrimoine bâti de l'Aub Atelier Valentin (Courteranges), ABF, Compagnons du Devoir.</li> <li>• Créer un label «Parc» reconnaissant les bonnes pratiques des professionnels.</li> <li>• Création d'une Charte des bonnes pratiques.</li> </ul>
Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• B 100 (colza), renforcer l'accès à l'hydrogène (attention aux besoins en eau/électricité), biogaz, ethanol</li> <li>• Mettre en place une borne de recharge électrique à la Maison du Parc</li> <li>• Mettre en place des voitures électriques en autopartage</li> <li>• Permettre à l'économie locale et aux habitants d'avoir accès au B 100</li> </ul>
Réduire les émissions de GES du secteur de la construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer, sensibiliser, développement des pratiques de déconstruction sélective / réemploi (ABF pour déconstruction incertaine bâtiments, gestionnaires de déchèteries, ...)</li> <li>• Développer des outils de mise en relation (Adopte une grange ; mise en place d'une matériauthèque ; recyclerie ? Se mettre en relation avec les PNR développant des initiatives de ce type (Chevreuse ou Gâtinais ? / Fédération)</li> </ul>
Améliorer les services des transports en communs pour et généraliser l'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la circulation des autocars scolaires au biogaz (acteurs : Région, Maison du transport...)</li> <li>• Accélérer la refonte/réactualisation de la carte des transports à l'échelle du Parc</li> <li>• Relayer la communication par tous les partenaires</li> <li>• Inciter au covoiturage</li> </ul>

indigo

## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



- Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)  
**Développer un mix (à reformuler ?) d'énergies renouvelables, dans le respect d'objectifs de paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants**



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer <b>prioritairement</b> le PV sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si besoin, faire évoluer les documents d'urbanisme pour autoriser les PV.</li> <li>Privilégier le PV sur les toitures des bâtiments qui s'y prêtent, notamment les bâtiments agricoles (Acteurs à mobiliser : ABF, agriculteurs, communes...).</li> <li>Privilégier l'autoconsommation collective à la revente.</li> <li>Etudier la faisabilité sur les rives des canaux d'aménée : cf étude énergie en cours ?</li> </ul>
Relocaliser les retombées énergétiques des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser le marché de la filière bois : étude de faisabilité et de marché pour identifier les potentiels préservant le renouvellement de la ressource ?</li> <li>Développer un travail partenarial avec les producteurs, transformateurs, fournisseurs et gestionnaires (ex. : Asso Communes forestières de l'Aube, Dalkia).</li> </ul>
Développer les chaufferies bois pour alimenter les bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire / faire connaître une filière locale : chaufferies bois.</li> <li>Identifier les acteurs institutionnels et les sources de financement potentielles.</li> </ul>
Renforcer la concertation sur le sujet des ENR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des réunions publiques permettant d'informer les habitants</li> </ul>
Harmoniser les politiques locales d'aménagement à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'inventaire au niveau des PLU/PLUi</li> </ul>

- Méthaniseurs ?**
- Autoriser / Interdire / conditionner fortement ?**
  - Quelles conditions d'acceptabilité ?**
  - Quels acteurs mobiliser ?**

### Ce qu'on ne veut pas :

- Éolien :**
  - Respecter l'axe de migration des espèces d'oiseaux migrateurs en faisant les cartographies
  - Respecter les paysages
  - Prioriser le développement sur des zones déjà concernées par les éoliennes
- prioriser le développement dans des espaces déjà concernés ? Limiter le développement dans les paysages de Champagne humide ?**



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



- Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)  
**Accroître la résilience du territoire aux changements climatiques**



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Appréhender le risque retrait-gonflement des argiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les habitants --&gt; Dans les documents d'urbanisme, dans les guides architecturaux, au moment des demandes d'autorisations d'urbanisme.</li> <li>Poursuivre l'inventaire des désordres et augmenter la connaissance du risque.</li> </ul>



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



- Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées

### Aménager un territoire facilitant l'accès aux activités et services sur de courtes distances (polarités...).



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer les services itinérants et les offres automatisées (?)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distributeurs : perte de lien social mais complément de revenus pour les commerçants.</li> <li>Développer des commerces itinérants sur initiative publique : coordination des collectivités pour monter un projet.</li> </ul>
Faire évoluer les pratiques de consommation des habitants ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sortir du schéma « course au supermarché en sortant du travail ».</li> <li>Développer les circuits courts = accompagner les jeunes exploitants qui s'installent.</li> </ul>
Développer une réflexion sur les mobilités à l'échelle du PNR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter l'utilité de la réouverture aux voyageurs des voies ferrées (Vitry - Troyes et Paris - Bâle).</li> <li>Développer les partenariats entre les comcom pour favoriser les mobilités entre elles.</li> </ul>
Renforcer l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des parkings multimodaux proche des gares</li> <li>Développer les liaisons douces</li> <li>Développer les services en lien avec la Vélovoie</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des chemins de randonnée et créer de nouveaux circuits</li> <li>Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant - projet de Charte



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



- Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées

### Développer un bouquet d'offres de mobilités alternatives à la voiture individuelle, pour les habitants et touristes.



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer la part modale des TC.	Coordonner les horaires des transports en commun et des pôles de destinations (équipements publics dont scolaires, entreprises...) : développer une instance de dialogue le sujet.
Développer le covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers, sensibiliser les habitants et les usagers ?</li> <li>Aménager de nouvelles aires : les identifier ?</li> <li>Communiquer et développer les solutions de mise en relation (Karos)</li> <li>Structurer un réseau borne Rezo Pouce le long de la RD960 ? Définir les conditions de réussite.</li> </ul>
Développer l'intermodalité en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer des pôles d'échanges multimodal (Travailler avec les EPCI)</li> <li>Accélérer la construction de la jonction entre la voie ferrée et la Vélovoie (Terminer la construction de la Vélovoie)</li> <li>Mailler le territoire pour relier la vélovoie (balisage, convention de mise à disposition des chemins, réhabilitation des pistes équestres...)</li> </ul>
S'appuyer sur les voies ferrées pour créer des liaisons véloroutes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier la faisabilité d'une liaison entre Champigny et Brévonne.</li> <li>Engager le dialogue avec les gestionnaires de réseaux</li> <li>Revaloriser les anciennes voies ferrées en voies cyclables</li> </ul>
Développer un réseau cyclable desservant les groupes scolaires ? (objectif issu du Plan Paysage)	
Pérenniser et renforcer la liaison ferroviaire Troyes – Vendevre <i>+ ligne de marchandises Troyes Vitry le François ? Liaison Troyes Brienne pour passagers ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour assurer la régularité de la ligne.</li> <li>Valoriser la gare de Vendevre : nom de la gare ? Etablir un service de navette entre la gare et les lacs / vers Brienne ? Service de vélos en libre -service ?</li> <li><i>Maintenir le transport de marchandises sur la ligne Troyes Vitry et développer le transports de voyageurs entre Brienne et Troyes.</i></li> </ul>



## UN TERRITOIRE ACTEUR DES GRANDES TRANSITIONS



- Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux et de qualité
- Développer le panier des productions alimentaires de qualité du PNR de la Forêt d'Orient.**

*Développer les productions alimentaires locales de qualité du PNR de la Forêt d'Orient*



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer la commercialisation des produits locaux au niveau d'un lieu fédérateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire l'inventaire, avec les producteurs locaux, des produits qui pourraient être vendus à la Maison du Parc ou dans un autre lieu fédérateur (ex. : Piney).</li> <li>• Développer l'offre des produits déjà proposés à la Maison du Parc pour élargir le type de publics (habitants du territoire, et pas que touristes).</li> <li>• Mettre en lien les producteurs pour développer les partenariats et la coopération.</li> <li>• Développer la marque Valeurs Parc pour les produits alimentaires et favoriser leur commercialisation (acteur : PNR)</li> <li>• Développer les modes de commercialisation (distributeurs automatiques, points de retrait, « drive fermier ») -&gt; rencontre des producteurs importants</li> <li>• Mettre en place des AMAP ou une AMAP itinérante.</li> </ul>
Développer les productions alimentaires locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un référentiel / annuaire des producteurs locaux et des services qu'ils proposent (marchés, panier à commander...)</li> <li>• Réaliser un calendrier des marchés (mettre à jour, communiquer...)</li> <li>• Encourager la mise en place de jardins partagés et proposer des accompagnements et animations sur les méthodes de jardinage.</li> <li>• Accompagner les producteurs locaux (sur les programmes LEADER?) au développement de leur activité.</li> <li>• Développer un programme permettant de favoriser l'innovation dans les productions alimentaires locales (acteurs : PNR, Chambre d'Agriculture...)</li> </ul>
Développer les partenariats entre les acteurs pour augmenter les débouchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Producteurs / Restaurateurs / Transformateurs / Commerçants.</li> </ul>
Restauration collective locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendre vers un approvisionnement plus local voire biologique/raisonné,</li> <li>• Instaurer un repas végétarien / semaine expérimental,</li> <li>• Organiser des journées d'éducation à l'alimentation alternative, locale, de saison et respectueuse de l'environnement (du potager à l'assiette).</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE MOBILISÉ : TOUS ACTEURS



**Accroître, diffuser, valoriser, les connaissances produites sur le territoire du PNR de la Forêt d'Orient**



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Renforcer la communication du Parc en adaptant les moyens aux différents publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les moyens : boitage, journaux municipaux, site Internet, Est Eclair, spots télévisés sur Canal 32</li> <li>• S'appuyer sur des relais pour diffuser au plus près des habitants : communes, commerces volontaires, Association Amis du Parc...</li> <li>• Développer les expositions itinérantes (ex. les 20 ans de la Réserve), par exemple dans la continuité de la Fête du Parc.</li> <li>• S'appuyer sur le camion France Services pour asseoir la communication du Parc ? //</li> <li>• Relancer la publication « Territoire d'Orient » = gazette trimestrielle distribuée dans les boîtes aux lettres / associée aux gazettes communales (avec des REX et témoignages des services du Parc).</li> <li>• Acteurs et publics ciblés : Associations, communes, public, scolaire, France Services.</li> </ul>
Développer l'action de conseil du Parc au plus près des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des permanences de conseil des experts du Parc dans les communes.</li> <li>• Lancer un service itinérant (en calèche).</li> </ul>
Identifier les moyens de toucher les différents publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Distribuer des livrets d'accueil Parc aux nouveaux habitants ?</li> <li>• S'appuyer sur de l'événementiel : organisation de randonnées, pressoirs ambulants...</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE MOBILISÉ : TOUS ACTEURS



### Sensibiliser, éduquer et mobiliser : tous acteurs au quotidien de la mise en œuvre de la Charte du PNR de Forêt d'Orient



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Développer les partenariats avec les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un temps d'échange avec les équipes éducatives du territoire pour amplifier le mouvement « Aime ton Parc ». Nécessite, pour le Parc, de se structurer pour disposer des moyens d'encadrement cohérents avec les attentes.</li> <li>S'appuyer et valoriser l'espace faune.</li> <li>Poursuivre et amplifier les logiques Interparcs (échanges scolaires entre les parcs du Grand Est).</li> </ul> <p>Partenaires : équipes éducatives du territoire / Centre de Loisirs / Maisons pour tous / Ligue de l'Enseignement / Amis du Parc.</p>
Organiser des sessions de formation aux savoirs faire locaux, ouvertes à tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ex. : apprentissage de la restauration des pans de bois.</li> </ul> <p>Partenaires : Maisons Paysannes de l'Aube.</p>
Développer des antennes du Parc au plus près des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier la faisabilité de s'appuyer sur la démarche de valorisation de la RNN de l'étang de la Horre.</li> </ul>
Réaliser des ateliers DIY	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atelier « purin d'orties. »</li> </ul>
Faire connaître le territoire et accroître les capacités d'ingénierie du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les partenariats avec les grandes écoles : stages de 6 mois sur certains thèmes -clés, ateliers professionnels...</li> <li>Renouveler les résidences d'architectes.</li> </ul> <p>Instituts de formation de l'Aube et de la Haute -Marne ; Ecoles d'architecture ; ...</p>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte



## UN TERRITOIRE MOBILISÉ : TOUS ACTEURS



### Garantir la cohérence de l'action collective au service de l'ambition partagée



Objectifs	Actions ou projets (+ acteurs)
Parvenir à un traitement équitable de toutes les communes par les partenaires (indifféremment de leur situation géographique ou démographique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer systématiquement le Parc aux projets négociés avec les acteurs et partenaires institutionnels, pour peser collectivement et s'affranchir des situations géographiques (ex. : « communes du Nord-Aubois »).</li> <li>Les demandes portant sur l'aménagement du territoire sont signées au nom des 87 communes du périmètre</li> </ul>
Réaliser un projet exemplaire et inspirant, montrant l'intérêt du regroupement collectif autour du projet de Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier un projet structurant pour éprouver la force du collectif. Ex. : piste cavalière.</li> <li>Renforcer le lien entre les partenaires, autour d'événements et démarches collectives (ex. : inventaires naturalistes)</li> </ul>
Refondre la gouvernance du Parc pour mobiliser autour de la mise en œuvre de la Charte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les communes à nommer systématiquement un.e délégué.e du Parc au sein du Conseil.</li> <li>Identifier l'étendue de la problématique du manque de participation, auprès de l'ensemble des acteurs qui organisent des réunions destinées aux élus.</li> <li>Organiser un temps d'échange généralisé avec les acteurs pour réfléchir à l'optimisation du nombre de réunions (?)</li> <li>Modifier les statuts du Parc pour revoir la répartition des voix au Conseil syndical = « Redonner du pouvoir aux communes ».</li> </ul>
L'ensemble des communes du Parc se sent représenté dans le nom officiel du Parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager la réflexion sur une évolution du nom du Parc. (Ex. : « PNR des Grands Lacs »)</li> </ul>

Pnr de la Forêt d'Orient – Ateliers thématiques sur l'avant -projet de Charte

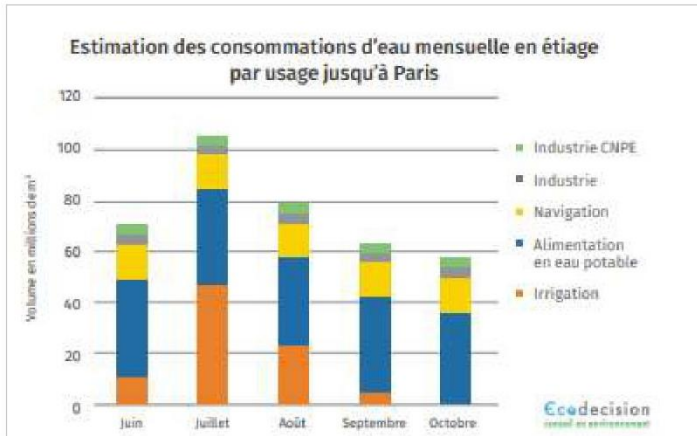


# CONFÉRENCE-ÉCHANGE EAU

7 NOVEMBRE 2022

Enjeux : Les usages et le partage de l'eau face au changement climatique

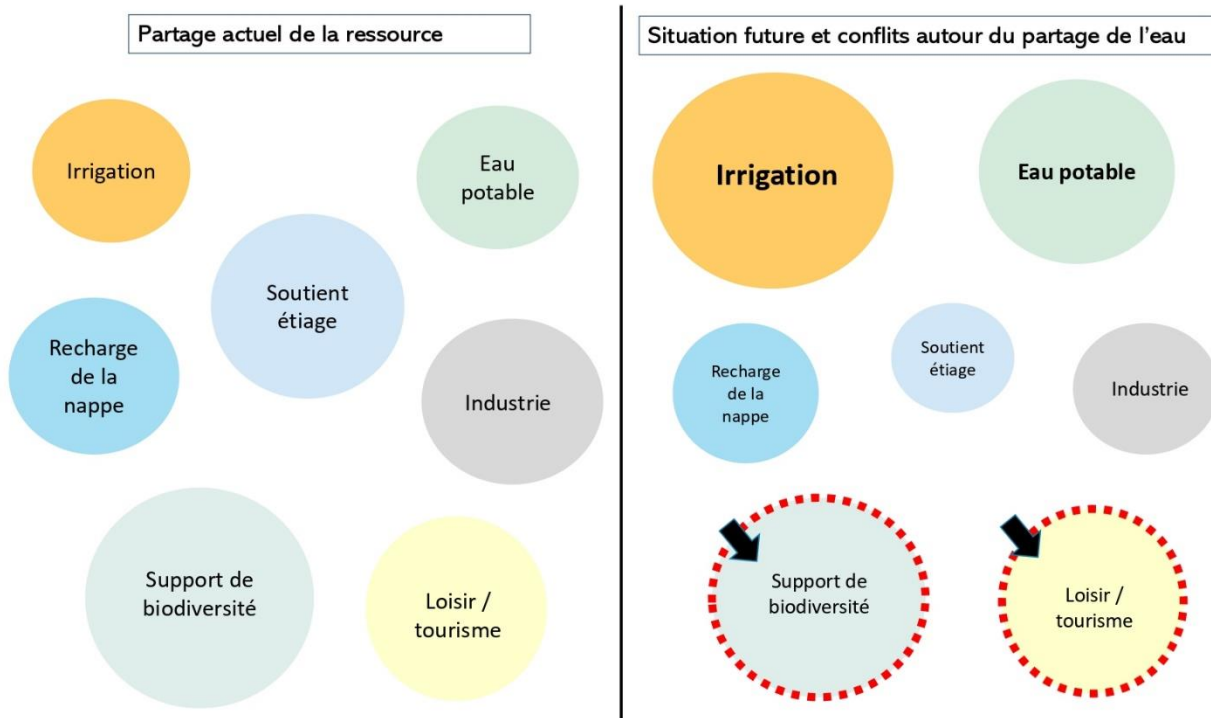
Etude : Impacts socio-économiques et environnementaux des étiages sévères (EPTB Seine Grands Lacs)



Prévisions augmentation prélèvements + 10% (Horizon 2050)

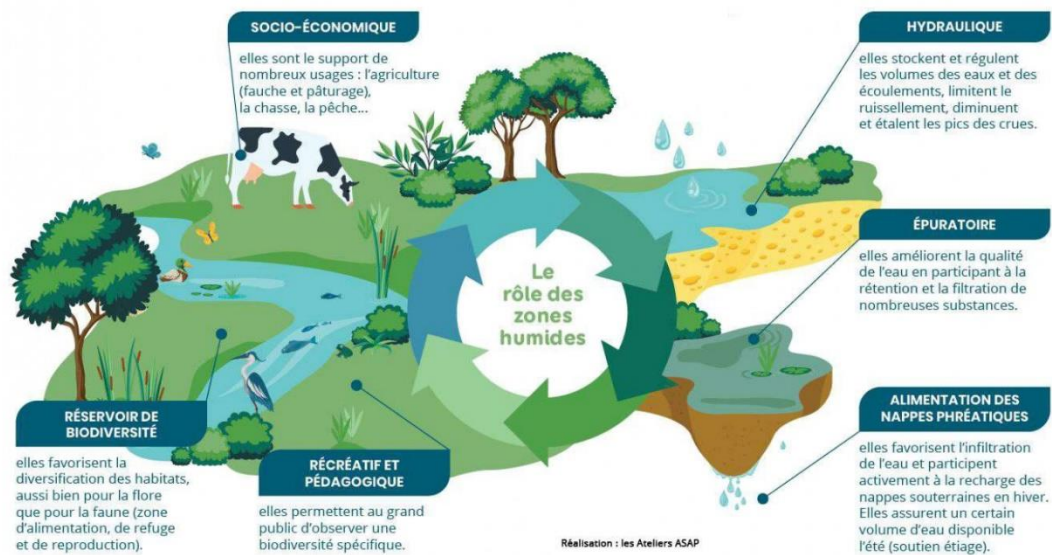
	Scénario haut
Irrigation	↑ 30 %
AEP	↑ 2,2 %
Navigation	pas d'évolution
Industrie	↓ 15 %
Industrie CNPE	↑ 3,8 %
Tout usage	↑ 9,5 %

Adapter la gestion des lacs-réservoirs au changement climatique dès maintenant pour maintenir un accès et un partage équilibré de la ressource (SDDEA 2100)

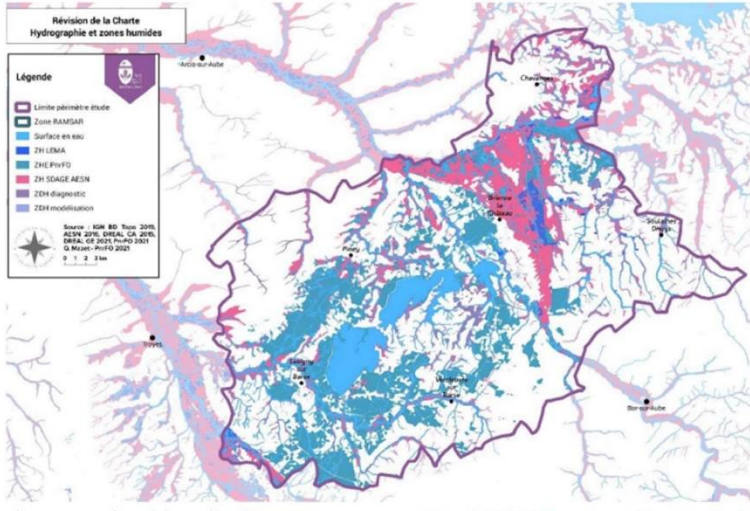


## Partie 2 : Un territoire de zones humides richesse et vulnérabilité

### Services rendus par les zones humides



## Les zones humides du territoire



Les zones humides effectives couvrent plus de 30 % de la surface du territoire

**Site RAMSAR : « Les étangs de la Champagne humide »**  
Outil de labellisation des zones humides d'importance internationale

### / MILIEUX HUMIDES /

1. **PRAIRIES HUMIDES**  
à Radonvilliers, à côté du lac Amance, longez les prairies humides dites de « Rappelle-Cœurre ».
2. **FORÊTS SUR ARGILES**  
partez à la découverte du « sentier des salamandres » dans la Forêt du Temple (rond point de la route forestière du Temple).
3. **FORÊTS ALLUVIALES\***  
à partir du Sentier des Brebis à Brienne-la-Vieille, vous pourrez découvrir des forêts alluviales le long de la rivière Aube.
4. **ZONES MARECAGEUSES**  
à Courteranges, longez la réserve naturelle régionale où des chevaux de race « Konik Polski » entretiennent des prairies marécageuses.
5. **PRAIRIES ET MARES**  
à Saint-Léger-sous-Brienne, la « randonnée des Fontaines » vous fait découvrir mares et prairies.

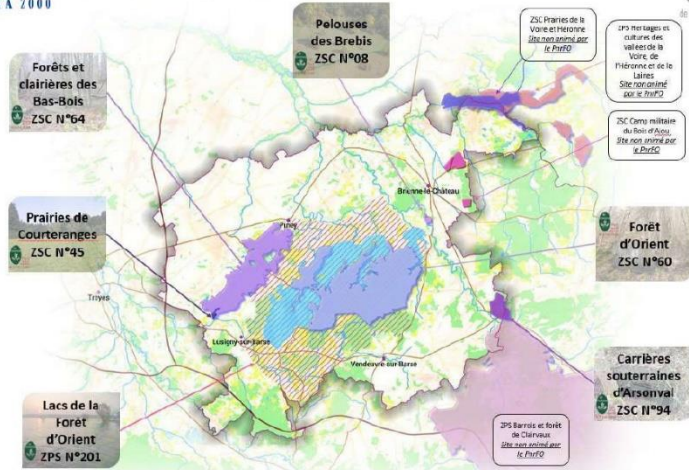


\* forêt alluviale : située en bord de cours d'eau

## Natura 2000 et prairies humides



### Natura 2000



### LES PRAIRIES

- ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient » : 2 500 ha de prairies permanentes (prairies semi-naturelles humides) + forêt caducifoliée
- ZSC « Prairies de Courteranges » : 85% Prairies semi-naturelles humides
- ZSC « Pelouse des Brebis » : 8,6 ha/27% Pelouse sèche alluviale

*Problématique*  
**Maintenir l'élevage en déclin et conserver les prairies humides (richesse écologique)**



~ 27 500 ha de surface en Natura 2000 soit 34% du territoire du Parc

## Régression de l'élevage et maintien des prairies

### Enjeux

#### MAINTIEN DES PRAIRIES

Entre 1989 et 2015 : 40% de la surface toujours en herbe a été retournée  
(source Agreste, 2016)

#### ET DE L'ELEVAGE :

Régression des exploitations bovines (-35% entre 2004 et 2015)  
Ovins : nombre d'exploitations stable mais les effectifs reculent (-36%)

#### → Conséquences

Conséquences à la fois économiques (perte d'exploitations agricoles sur le territoire), sociales (perte d'habitants) et environnementales

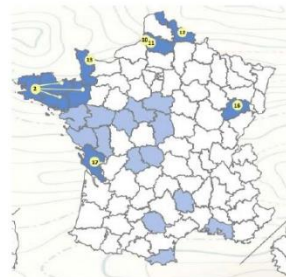
Manque d'herbe pour passer l'hiver

Baisse de la diversité faune et flore des prairies (diminution du pâturage)



Une problématique généralisée sur le territoire

- Les exploitations spécialisées en élevage sont celles qui baissent le +
- Baisse de 31% entre 2010 et 2020



19 actions de développement agricole en zone humide :  
« Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieux humides »

## Régression de l'élevage et maintien des prairies

### Actions / solutions

- Amélioration des performances de l'élevages extensif
- Création de marques de valorisation
- Développement de circuits courts
- Renforcement des financements (type MAEC et PSE)
- Améliorer la maîtrise du foncier agricole
- Etc...



### Axes de travail mis en place depuis de nombreuses années par le parc

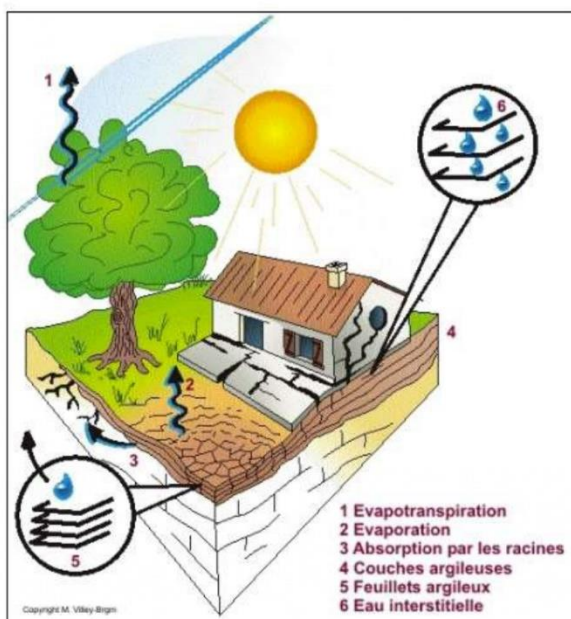
Plan d'actions mis en place par le territoire en faveur du maintien de l'élevage et des prairies naturelles :

27 fiches actions dont

- Renforcement animation MAEC
- Mise en place de futurs PSE
- Concours Général Agricole des Pratiques Agroécologiques Prairies et Parcours  
*En 2012, 2013 et 2015, 3 éleveurs du PNR de la Forêt d'Orient ont été lauréats du concours national*
- Marque Valeur Parc et circuit court (filière lait et viande)

## Partie 3 : Les Géorisques *retrait / gonflement des argiles*

### Les sols argileux du PNR - Vulnérabilité aux géorisques



Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »)

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments et les infrastructures

La prise en compte de la sensibilité du sol au phénomène de retrait-gonflement est essentielle pour maîtriser le risque. C'est le sens des dispositions de la loi ELAN qui prévoit la réalisation d'études géotechniques pour identifier avant construction la présence éventuelle d'argile gonflante au droit de la parcelle

## Le mouvement des argiles, un risque en accélération en France



Maison fissurée en raison des mouvements de terrain induits par la rétraction et le gonflement du sol argileux. © BRGM

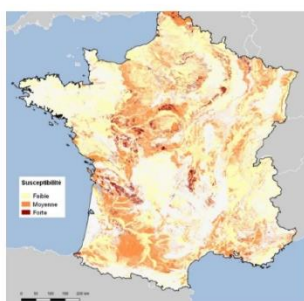


En France, sur la période de 1989 à 2018 :

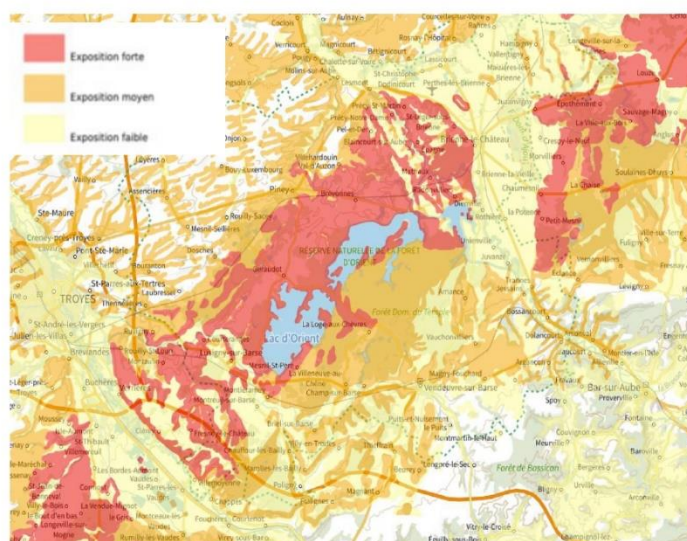
- le coût des indemnisations des sinistres liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles a été évalué à 12,3 milliards d'euros par la Caisse Centrale de Réassurance, ce qui fait de la sécheresse la deuxième cause d'indemnisation au titre des catastrophes naturelles, après les inondations
- plus de 10 000 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle sécheresse, soit près de 29 000 arrêtés
- Au cours de l'été 2018, près de 5 200 communes ont demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du fait du retrait-gonflement des argiles
- Estimé à 16 700 €, le coût moyen d'indemnisation d'un sinistre consécutif au phénomène de retrait-gonflement des argiles est le plus élevé des garanties dommages.

## La carte d'exposition au risque

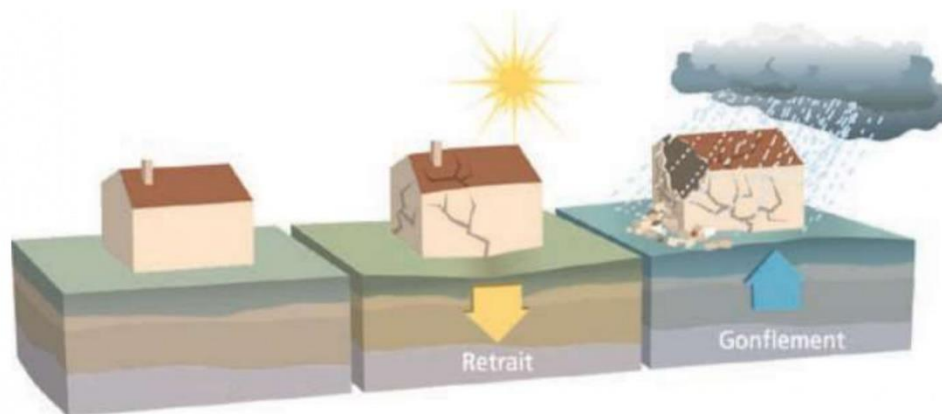
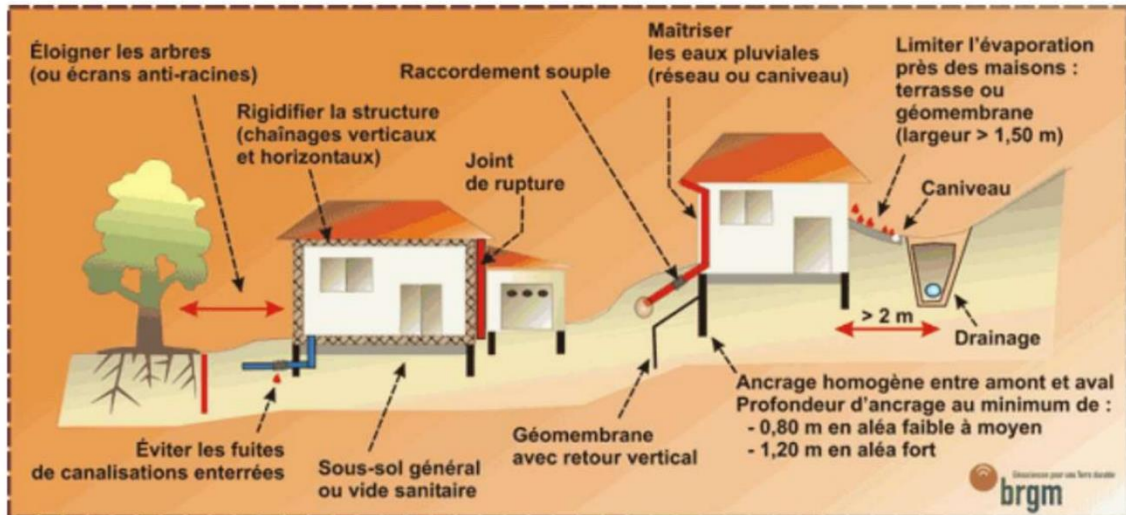
La carte d'exposition du territoire au phénomène de retrait-gonflement des argiles a pour but d'identifier les zones exposées au phénomène où s'appliqueront les dispositions réglementaires introduites par l'article 68 de la loi ELAN.



48% du territoire en zone d'exposition moyenne à forte



Des solutions lourdes pour les nouvelles constructions et impactante pour l'habitat existant



# Fiches

## Code des couleurs


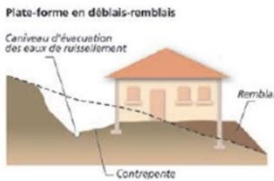
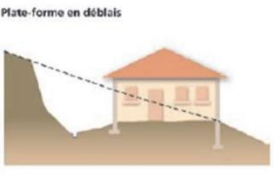
- Mesure simple
- Mesure technique
- Mesure nécessitant l'intervention d'un professionnel



## Code des symboles



-  Mesure concernant le bâti existant
-  Mesure concernant le bâti futur
-  Mesure applicable au bâti existant et futur
-  Remarque importante


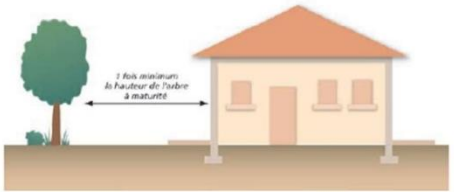



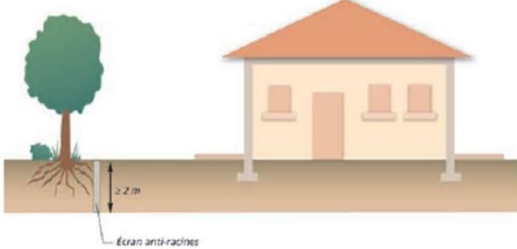
Direction de la Prévention des pollutions et des risques - Sous-direction de la Prévention des risques majeurs  
20, avenue de Ségur, 75302 Paris 07 SP - <http://www.ecologie.gouv.fr> - <http://www.prim.net>


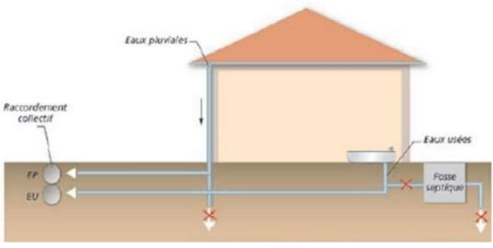
Fiche n°1	ADAPTATION DES FONDATIONS	
<p><b>Problème à résoudre :</b> Pour la majorité des bâtiments d'habitation « classiques », les structures sont fondées superficiellement, dans la tranche du terrain concernée par les variations saisonnières de teneur en eau. Les sinistres sont ainsi dus, pour une grande part, à une inadaptation dans la conception et/ou la réalisation des fondations.</p>		
<p><b>Descriptif du dispositif :</b> Les fondations doivent respecter quelques grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- adopter une profondeur d'ancrage suffisante, à adapter en fonction de la sensibilité du site au phénomène ;</li> <li>- éviter toute dissymétrie dans la profondeur d'ancrage ;</li> <li>- préférer les fondations continues et armées, bétonnées à pleine fouille sur toute leur hauteur.</li> </ul>		
<p><b>Champ d'application :</b> Concerne sans restriction tout type de bâtiment, d'habitation ou d'activités.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Plate-forme en déblais-remblais</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>Plate-forme en déblais</p>  </div> </div>		

Fiche n°2	RIGIDIFICATION DE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT	
<p><b>Problème à résoudre :</b> Un grand nombre de sinistres concernent des constructions dont la rigidité, insuffisante, ne leur permet pas de résister aux distorsions générées par les mouvements différentiels du sous-sol. Une structure parfaitement rigide permet au contraire une répartition des efforts permettant de minimiser les désordres de façon significative, à défaut de les écarter.</p>		
<p><b>Descriptif du dispositif :</b> La rigidification de la structure du bâtiment nécessite la mise en œuvre de chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux (poteaux d'angle) pour les murs porteurs liaisons.</p>		
<p><b>Champ d'application :</b> concerne sans restriction tout type de bâtiment, d'habitation ou d'activités.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> 		

<b>Fiche n°3</b>	<b>RÉALISATION D'UNE CEINTURE ÉTANCHE AUTOUR DU BÂTIMENT</b>	
<p><b>Problème à résoudre :</b> Les désordres aux constructions résultent notamment des fortes différences de teneur en eau existant entre le sol situé sous le bâtiment qui est à l'équilibre hydrique (terrains non exposés à l'évaporation, qui constituent également le sol d'assise de la structure) et le sol situé aux alentours qui est soumis à évaporation saisonnière. Il en résulte des variations de teneur en eau importantes et brutales, au droit des fondations.</p>		<p><b>Descriptif du dispositif :</b> Le dispositif proposé consiste à entourer le bâti d'un système étanche le plus large possible (minimum 1,50 m), protégeant ainsi sa périphérie immédiate de l'évaporation et éloignant du pied des façades les eaux de ruissellement.</p>
<p><b>Champ d'application :</b> concerne sans restriction tout type de bâtiment, d'habitation ou d'activités.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> 		

<b>Fiche n°4</b>	<b>ELOIGNEMENT DE LA VÉGÉTATION DU BÂTI</b>	
<p><b>Problème à résoudre :</b> Empêcher le sol de fondation d'être soumis à d'importantes et brutales variations de teneur en eau. Les racines des végétaux soutirant l'eau du sol et induisant ainsi des mouvements préjudiciables au bâtiment, il convient d'extraire le bâti de la zone d'influence de la végétation présente à ses abords (arbres et arbustes).</p>		<p><b>Descriptif du dispositif :</b> La technique consiste à abattre les arbres isolés situés à une distance inférieure à une fois leur hauteur à maturité par rapport à l'emprise de la construction (une fois et demi dans le cas de rideaux d'arbres ou d'arbustes). Un élagage régulier et sévère, permettant de minimiser la capacité d'évaporation des arbres et donc de réduire significativement leurs prélèvements en eau dans le sol, peut constituer une alternative à l'abattage. Attention, l'abattage des arbres est néanmoins également susceptible de générer un gonflement du fait d'une augmentation de la teneur en eau des sols qui va en résulter ; il est donc préférable de privilégier un élagage régulier de la végétation concernée.</p>
<p><b>Champ d'application :</b> Concerne tout type de bâtiment d'habitation ou d'activités situé à une distance d'arbres isolés inférieure à 1 fois leur hauteur à maturité (une fois et demi dans le cas de rideaux d'arbres ou d'arbustes). Bien que certaines essences aient un impact plus important que d'autres, il est difficile de limiter cette mesure à ces espèces, car ce serait faire abstraction de critères liés à la nature du sol. De plus, il faut se garder de sous-estimer l'influence de la végétation arbustive, qui devra également, en site sensible, être tenue éloignée du bâti.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> 		

<b>Fiche n°5</b>	<b>CRÉATION D'UN ÉCRAN ANTI-RACINES</b>	
<p><b>Problème à résoudre :</b> Empêcher le sol de fondation d'être soumis à d'importantes et brutales variations de teneur en eau. Les racines des végétaux soutirant l'eau du sol et induisant ainsi des mouvements préjudiciables au bâtiment, il convient d'extraire le bâti de la zone d'influence de la végétation présente à ses abords.</p>		<p><b>Descriptif du dispositif :</b> La technique consiste à mettre en place, le long des façades concernées, un écran s'opposant aux racines, d'une profondeur supérieure à celle du système racinaire des arbres présents (avec une profondeur minimale de 2 m). Ce dispositif est constitué en général d'un écran rigide (matériau traité au ciment), associé à une géomembrane (le long de laquelle des herbicides sont injectés), mis en place verticalement dans une tranchée.</p>
<p><b>Champ d'application :</b> Concerne tout type de bâtiment d'habitation ou d'activités situé à une distance d'arbres isolés inférieure à une fois leur hauteur à maturité.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> 		

<b>Fiche n°6</b>	<b>RACCORDEMENT DES RÉSEAUX D'EAUX AU RÉSEAU COLLECTIF</b>	
<p><b>Problème à résoudre :</b> De façon à éviter les variations localisées d'humidité, il convient de privilégier le rejet des eaux pluviales – EP – (ruissellement de toitures, terrasses, etc.) et des eaux usées – EU – dans les réseaux collectifs (lorsque ceux-ci existent). La ré-infiltration in situ des EP et des EU conduit à ré-injecter dans le premier cas des volumes d'eau potentiellement importants et de façon ponctuelle, dans le second cas des volumes limités mais de façon « chronique ».</p>		<p><b>Descriptif du dispositif :</b> Il vise, lorsque l'assainissement s'effectue de façon autonome, à débrancher les filières existantes (puits perdu, fosse septique + champ d'épandage, etc.) et à diriger les flux à traiter jusqu'au réseau collectif (= tout à l'égout = ou réseau séparatif).</p>
<p><b>Champ d'application :</b> Concerne tout type de bâtiment d'habitation ou d'activités assaini de façon individuelle avec ré-infiltration in situ (les filières avec rejet au milieu hydraulique superficiel ne sont pas concernées), et situé à distance raisonnable (c'est-à-dire économiquement acceptable) du réseau collectif.</p>		
<p><b>Schéma de principe</b></p> 		

### Fiche n°7

### ÉTANCHÉIFICATION DES CANALISATIONS ENTERRÉES

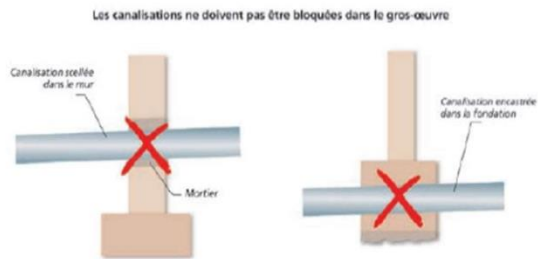


**Problème à résoudre :** De façon à éviter les variations localisées d'humidité, il convient de s'assurer de l'absence de fuites au niveau des réseaux souterrains « humides ». Ces fuites peuvent résulter des mouvements différentiels du sous-sol occasionnés par le phénomène.

**Descriptif du dispositif :** Le principe consiste à étanchéifier l'ensemble des canalisations d'évacuation enterrées (eaux pluviales, eaux usées). Leur tracé et leur conception seront en outre étudiés de façon à minimiser le risque de rupture.

**Champ d'application :** Concerne tout type de bâtiment d'habitation ou d'activités, assaini de façon individuelle ou collective.

#### Schéma de principe



### Fiche n°8

### LIMITER LES CONSÉQUENCES D'UNE SOURCE DE CHALEUR EN SOUS-SOL

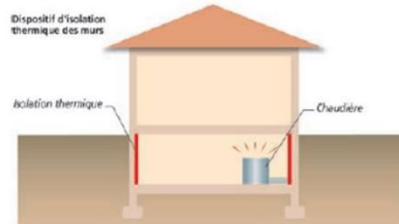


**Problème à résoudre :** La présence dans le sous-sol d'un bâtiment d'une source de chaleur importante, en particulier d'une chaudière, est susceptible de renforcer les variations localisées d'humidité dans la partie supérieure du terrain. Elles sont d'autant plus préjudiciables qu'elles s'effectuent au contact immédiat des structures.

**Descriptif du dispositif :** La mesure consiste à prévoir un dispositif spécifique d'isolation thermique des murs se trouvant à proximité de la source de chaleur (limitation des échanges thermiques).

**Champ d'application :** Concerne tous les murs de la pièce accueillant la source de chaleur, ainsi que toutes parties de la sous-structure du bâtiment au contact de canalisations « chaudes ».

#### Schéma de principe



### Fiche n°9

### DÉSOLIDARISER LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE STRUCTURE

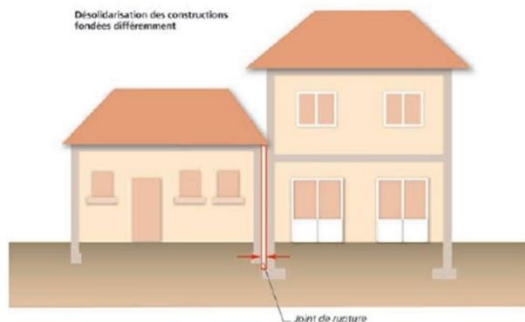


**Problème à résoudre :** Deux parties de bâtiments accolés et fondés différemment peuvent subir des mouvements d'ampleur variable. Il convient de ce fait de désolidariser ces structures, afin que les sollicitations du sous-sol ne se transmettent pas entre elles et ainsi à autoriser des mouvements différentiels.

**Descriptif du dispositif :** Il s'agit de désolidariser les parties de construction fondées différemment (ou exerçant des charges variables sur le sous-sol), par la mise en place d'un joint de rupture (élastomère) sur toute la hauteur du bâtiment (y compris les fondations).

**Champ d'application :** Concerne tous les bâtiments d'habitation ou d'activités présentant des éléments de structures fondés différemment (niveau d'assise, type de fondation) ou caractérisés par des descentes de charges différentes. Sont également concernées les extensions de bâtiments existants (pièce d'habitation, garage, etc.).

#### Schéma de principe



### Fiche n°10

### RÉALISATION D'UN DISPOSITIF DE DRAINAGE

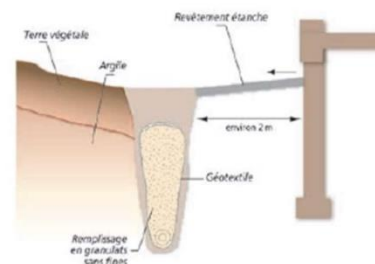


**Problème à résoudre :** Les apports d'eau provenant des terrains environnants (eaux de ruissellement superficiel ou circulations souterraines), contribuent au phénomène en accroissant les variations localisées d'humidité. La collecte et l'évacuation de ces apports permettent de minimiser les mouvements différentiels du sous-sol.

**Descriptif du dispositif :** Le dispositif consiste en un réseau de drains (ou tranchées drainantes) ceinturant la construction ou, dans les terrains en pente, disposés en amont de celle-ci. Les volumes collectés sont dirigés aussi loin que possible de l'habitation.

**Champ d'application :** Concerne sans restriction tout type de bâtiment d'habitation ou d'activités.

#### Schéma de principe





## PLAN DE LA PRESENTATION

### Partie 1 : Les diverses formes, fonctions et usages de l'eau sur le territoire

1. Rappeler le contexte hydrologique à différentes échelles : les entités multiples qui composent l'eau du territoire
2. Enjeux : Les usages et le partage de l'eau (*face au changement climatique*)

### Partie 2 : Un territoire de zones humides richesses, enjeux et fragilité

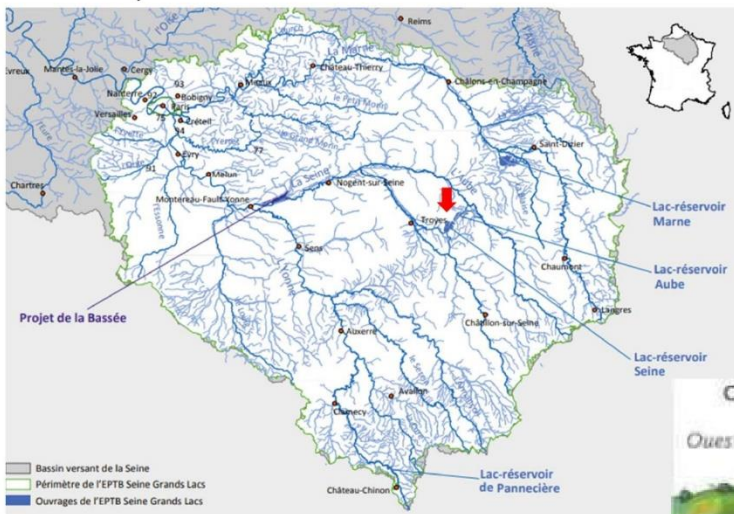
1. Qu'est ce qu'une zone humide
2. Les zones humides du territoire
3. Enjeux : La préservation des prairies humides face au recul de l'élevage

### Partie 3 : Les Géorisques (*retrait gonflement de argiles*)

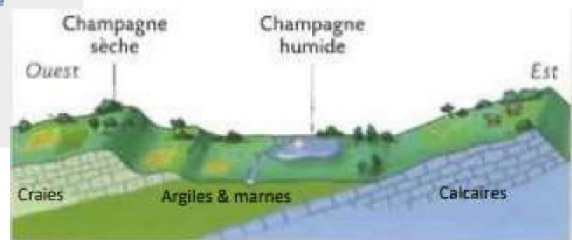
# Partie 1 : Les formes, fonctions et usages de l'eau sur le territoire

## Le contexte hydrologique à l'échelle du BV amont de la Seine

### Les eaux superficielles

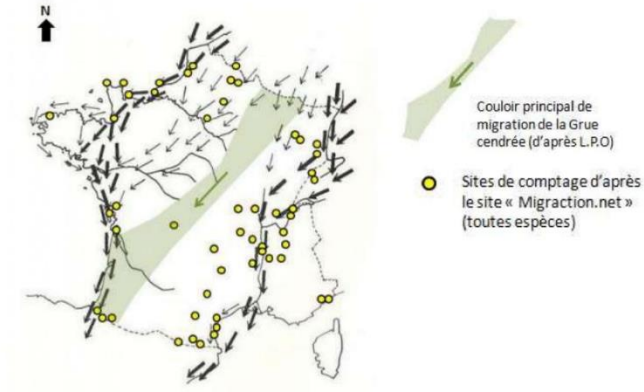


- Sous bassin versant amont du bassin de la Seine Normandie
- Réseau hydrographique dense et diversité : ru forestier à la Seine
- Nappes superficielles → Socle argileux géologique → alimente réseau superficiel
- Forte densité de zones humides et plan d'eau (+ de 100 étangs identifiés sur le parc)
- Nappes profondes (Albien néonien) = ressource en eau potable





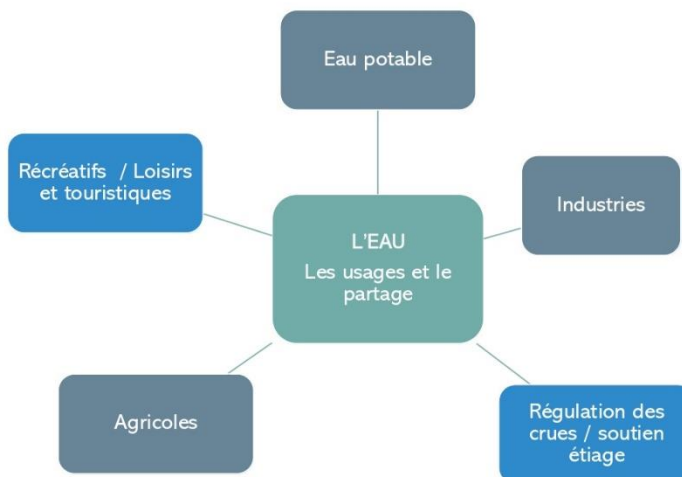
### Les aménagements hydrauliques et leurs fonctions



#### Intérêts multiples

2. Ecologique : développement d'une richesse ornithologique rare liée au caractère humide
3. Touristique : Attractivité liée aux activités nautiques et aux paysages

### Enjeux : Les usages et le partage de l'eau



CONFÉRENCE-ÉCHANGE  
ÉNERGIES RENOUVELABLES & DE RÉCUPÉRATION

15 NOVEMBRE 2022



# Compte rendu des ateliers de concertation

*Seuils d'acceptabilité des contraintes à enjeux sur les d'EnR&R*

*15 novembre 2022*

Date :	01/12/2022
Participants :	30 participants
Objet :	Compte rendu des ateliers de concertation
Annexes :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation QUIZ sur les ENR de SOLAGRO</li><li>- Présentation de l'étude et des ateliers de concertations</li><li>- Supports cartographiques</li></ul>
Rédaction	AEC BIOTOPE Quentin MAZET, PNR Forêt d'Orient (correction - validation)

## Ordre du jour

Cette réunion a eu pour objectif de :

- **Présenter l'étude de potentiel d'énergie renouvelable** faite par le groupement Biotope et AEC (étude annexe au diagnostic du territoire dans le cadre de la révision de la charte). L'étude porte sur la définition du potentiel de développement des énergies renouvelables au sein du périmètre d'étude (58 communes actuelles du Parc + 29 communes du périmètre d'étude du projet de territoire) tout en veillant à la préservation du patrimoine naturel et paysager.
- **Concier sur les seuils d'acceptabilité des contraintes** causées par l'installations d'énergies renouvelables, ou encore, veiller à ce que l'impact engendré reste acceptable d'un point de vue environnementale, sociétal et économique. Et d'également identifier des zones potentielles ou favorables à l'installation d'ENR.

La réunion s'est déroulée comme suit :

- **Une partie plénière** d'une durée de 40 minutes dans laquelle :
  - o SOLAGRO a réalisé un QUIZ sur les ENR
  - o AEC a présenté brièvement l'étude et le déroulement des ateliers
- **Une partie ateliers de concertation** d'une durée de 2h30 durant laquelle les participants ont été divisés en 4 groupes de travail :
  - o Le **premier atelier « éolien 1 »** a traité les enjeux de biodiversité et milieux naturels liés à l'installation d'éoliennes,
  - o Le **deuxième atelier « éolien 2 »** a traité les enjeux paysagers et d'acceptabilité sociale et économiques liés à l'installation d'éoliennes,
  - o Le **troisième atelier « centrales solaires au sol et flottantes »** a traité les enjeux environnementaux, patrimoniaux et sociétaux liés à l'installation de centrales solaires au sol ou flottantes,



- Le **quatrième atelier « méthanisation »** a traité les enjeux environnementaux, patrimoniaux liés à l'installation d'unités de méthanisation. Mais aussi, les questions sur l'approvisionnement de la filière, le raccordement et l'acceptabilité.

La réunion s'est déroulée le 15 novembre 2022, intercalée dans les ateliers de concertation spécifiques à la révision de la Charte.

## Présentations faites en séance

Les présentations projetées en séance ainsi que les cartographies utilisées dans les ateliers seront jointes à ce compte rendu.

## Rappel sur le contexte de l'étude et ses objectifs

L'étude des potentiels d'énergies renouvelables sur le périmètre d'étude du Parc s'inscrit dans un contexte réglementaire ambitieux en termes de développement des ENR. Notamment, dans le cadre national avec la loi de la transition énergétique et la croissance verte. Mais également avec le SRADDET Grand Est, qui indique des objectifs ambitieux à horizon 2050 avec une multiplication par 3,2 de la production de ENR sur la région.

L'atteinte de ces objectifs doit se faire dans le « respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles et des patrimoines. La préservation de la qualité paysagère devra faire l'objet d'une attention particulière ». Il s'agit donc de développer les ENR tout en préservant le patrimoine naturel et paysager du Parc.

Afin de prendre en compte ces enjeux, l'étude des potentiels ENR se déroule en plusieurs phases :

- **Phase 1** : diagnostic des consommations, productions et réseaux énergétiques du territoire.
- **Phase 2** : Seuils d'acceptabilité (définir les enjeux écologiques, paysagers, sociaux et économiques qui doivent être considérés dans le développement des ENR&R).
- **Phase 3** : Dans la continuité de la phase 1 et 2, il s'agit de définir les gisements bruts et nets disponibles sur le périmètre d'étude. Identification des zones favorables et défavorables au développement des ENR&R.
- **Phase 4** : Scénarisation des ENR&R (scénarios prospectifs à horizon 2040 pour chaque ENR. Ces scénarios reposeront sur le respect des enjeux identifiées dans les phases précédentes).
- **Phase 5** : Atlas énergétique (cartographies des zones favorables, défavorables, des réseaux).

## Mobilisation

30 personnes aux profils variés ont répondu présentes pour cet atelier de concertation spécifiques sur les énergies renouvelables. Cela marque un fort intérêt pour cette thématique.

Les profils des participants sont les suivants :

- Chef de projet EnR
- Promoteur PV – NOUVERGIES
- Chargé d'affaires PV
- Chambre d'agriculture
- Association des Amis du Parc



- Habitants
- Responsable environnement - Communauté de Communes
- Maires
- Conseiller municipal
- Ligue de l'Enseignement de l'Aube
- Développeur éolien
- DREAL Grand-Est
- Région Grand Est
- Retraité agricole
- DDT / ASE
- Agriculteurs
- Agriculteur Eleveur

## Compte rendu des échanges

Cette réunion est réalisée dans le cadre de la phase 2 de l'étude dans le but de définir les seuils d'acceptabilité de contraintes à enjeux des filières ENR. Dans l'atelier, seulement trois filières ont été traitées : éolien, solaire au sol et flottant et méthanisation. L'étude prend en compte les autres filières ENR&R non mentionnées dans la réunion. Les échanges ont été résumés ci-dessous pour chaque atelier.

### Filière méthanisation

Dans l'ensemble, les participants ont une connaissance particulièrement bonne du territoire et visualisent bien les sujets abordés. Ils ont également connaissance des projets de méthanisation sur le territoire et de ses impacts sur le voisinage. Néanmoins, certains participants ne connaissaient pas bien le principe de fonctionnement d'un méthaniseur et ne visualisent pas l'impact visuel de ces installations. Un bref rappel du fonctionnement d'une unité de méthanisation est évoqué ci-dessous. Par conséquent, les participants ont parfois eu du mal à se positionner sur certaines des contraintes détaillées dans le tableau ci-dessous.

#### *Rappels sur le principe de fonctionnement d'un méthaniseur :*

La **méthanisation est un procédé naturel** qui fonctionne selon le principe de l'anaérobie : les matières organiques sont dégradées par l'effet des bactéries dans un milieu pauvre en oxygène, ce qui engendre la production du méthane.

Le fonctionnement d'une unité de méthanisation peut se découper en plusieurs étapes :

- Tout d'abord les déchets organiques sont stockés dans un **bâtiment de stockage**. Les bâtiments de stockage sont généralement conçus pour limiter les nuisances odores liées au stockage des déchets.
- Ces matières sont introduites petit à petit dans le méthaniseur dans lequel les matières sont brassées, privées d'oxygène et **chauffées**.
- Cette réaction permet de produire du **biogaz** et un **digestat**. Le biogaz peut être valorisé en électricité et chaleur (cogénération) ou en injection au réseau de gaz naturel (dans ce cas

le gaz doit être épuré). Le biogaz peut également être valorisé dans des stations GNV en tant que carburant de poids lourds ou de voitures. Le digestat du méthaniseur peut être utilisé comme engrais naturel (substituant les engrais chimiques).

Il existe plusieurs typologies de méthaniseurs : les méthaniseurs à la ferme et les méthaniseurs industriels. Les méthaniseurs de plus petite taille sont simplement soumis à déclaration, alors que les méthaniseurs de grande taille sont soumis à autorisation (statut ICPE).

En moyenne en France, les effluents d'élevage constituent 55% des intrants du méthaniseur, les cultures énergétiques 13%, les coproduits des IAA (industries agro-alimentaire) 16% et les cultures principales dédiées 5.5%.

Les unités de méthanisation ressemblent à l'image ci-dessous (figure 1). L'emprise au sol de l'unité est variable selon la taille du méthaniseur, généralement on peut compter 1 à 2 hectares, et une hauteur d'environ 4 mètres.



Figure 1 : Exemple d'une unité de méthanisation, source : PlanET

Les installations d'unités de méthanisation peuvent avoir un impact environnemental et sociétal sur le territoire. Les débats de la concertation ont permis de faire émerger les enjeux principaux de la filière sur le territoire.

#### Remarques générales :

- Distinction à réaliser entre le **lieu de l'installation** de l'unité de méthanisation (impacts sur le site) et **l'approvisionnement de l'unité et les zones d'épandages des digestats** (impact sur un rayon plus large),
- Il faudrait privilégier la **valorisation de l'énergie** produite par l'unité de méthanisation directement par la ferme au lieu de « l'exporter »,
- Les CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique) ne sont pas réglementés aujourd'hui, difficulté à distinguer les CIVE et les cultures principales dédiées (réglementés à maximum 15% des intrants du méthaniseurs en France),



- Utilisation des **déchets organiques** issus des cantines des écoles, quel est le potentiel ? Existe-il une possibilité de mettre en place une collecte ? En effet, les intrants du méthaniseur n'ont pas tous le même pouvoir méthanogène (quantité de méthane produit par tonne de déchet). Les déchets issus de cuisines collectives ont un pouvoir méthanogène d'environ 65 m<sup>3</sup> CH<sub>4</sub>/tonne. Il faudrait calculer en fonction du tonnage de déchets générés par les cantines des communes pour vérifier le potentiel. GRDF a mis en place des outils pour vérifier le potentiel de production de biométhane accessible sur ce [lien](#).
- Comme indiqué précédemment le **méthaniseur consomme de l'énergie** car il faut chauffer pour optimiser la dégradation des déchets. C'est un des points bloquants à la sortie des projets aujourd'hui dû à l'augmentation des prix de l'énergie. La consommation des méthaniseurs peut impacter de façon importante les recettes de l'unité de méthanisation. En moyenne, la consommation électrique des unités est de 6% de leur production en première année et de 11% pour celles en routine (données 2018).

Le tableau ci-dessous reprend les différents sujets traités et les remarques des participants :

Contrainte traitée	Commentaires	Propositions de règles/ couleur choisie
Consommation d'eau	Dans l'avenir, les problèmes d'approvisionnement en eau vont devenir de plus en plus récurrents. Les CIVE sont parfois arrosées, les méthaniseurs ne doivent pas contribuer à une augmentation de la consommation d'eau chez les agriculteurs.	Une contrainte manquante à prendre en compte dans l'étude.  <b>Prise en compte</b>
Installer des unités de méthanisation à 200m des cours d'eau et des plans d'eau (distance réglementaire)	Les moyens de contrôle sur les fuites du méthaniseurs sont insuffisants. Parfois la fuite est détectée trop tard et le coût pour enlever la pollution générée est élevé (dépollution peut prendre 15 ans).	Au lieu d'augmenter la distance des cours d'eau, il faudrait renforcer le contrôle et la prévention des risques de fuite : mettre un double périmètre autour en cas de fuite (zone de rétention). Imposer des rapports sur des tests de la qualité de l'eau.  <b>Niveau réglementaire</b>
Installer des unités de méthanisation à 100 ou 200m des habitations selon la taille de l'unité (distance réglementaire)	Cette distance paraît très faible et il faudrait l'augmenter. En pratique, les porteurs de projets placent les unités de méthanisation plus loin que 200m.	Prendre en compte les vents dominants pour définir la distance des habitations.  <b>Au-delà du niveau réglementaire</b>
Enjeux paysagers sur le territoire	Les unités de méthanisation peuvent se confondre à des bâtiments de stockage agricole ou des hangars. Il n'y a pas d'enjeux particulier sur ce point.	Le Parc peut accompagner les porteurs de projets pour mieux intégrer les unités de méthanisation au paysage,



		notamment par l'obligation de faire des haies.  <b>Sans contrainte particulière</b>
Enjeux patrimoniaux (500m des monuments historiques, UNESCO)	Un respect simple de la réglementation suffit.	<b>Niveau réglementaire</b>
Enjeux environnementaux	Il faut être vigilant en particulier sur les <b>zones humides</b> . Le périmètre d'étude est quasiment en totalité sur une zone humide RAMSAR, interdire des méthaniseurs sur ces zones signifierait les interdire sur quasiment la totalité du territoire.	Réaliser des études d'incidence du méthaniseur pour mesurer l'impact de ce dernier sur les zones humides et les zones de protection de la biodiversité.  <b>Niveau orange</b>
Plan d'épandages	Les plans d'épandages du digestat sont parfois étendus sur toute la commune et peuvent générer des gênes.	Prévoir une contrainte ou un rayon autour de l'unité de méthanisation pour considérer ces gênes. Revoir les plans d'épandages (répartir entre les communes).  <b>Niveau orange</b>
Rayon maximum d'approvisionnement de l'unité	Difficulté d'imposer un rayon maximal d'approvisionnement, ce rayon dépendra de la taille du méthaniseur et de la distance des intrants autour de ce dernier. Volonté de favoriser l'approvisionnement local et limiter l'impact routier.	<b>Niveau vert</b> (les intrants proches de l'unité de méthanisation)
Zone favorable à l'installation d'une unité de méthanisation		D'accord pour prendre une distance < 5km du réseau de distribution de gaz comme zone favorable (en recoupant avec les autres contraintes citées dans ce tableau)  <b>Niveau vert</b>
Impact société	Des nuisances odorantes dues aux épandages des digestats ont engendré des plaintes des habitants (également liées à des problèmes de conception du méthaniseur). Il y a eu un manque de concertation publique pour l'installation des méthaniseurs présents actuellement sur le territoire. Ce qui a conduit à une	Il faut renforcer le contrôle des installations afin de vérifier qu'elles sont conformes et limiter les impacts du méthaniseur sur le territoire.  <b>Prise en compte</b>



	<p>mauvaise acceptabilité de la filière sur le territoire.</p> <p>Un collectif citoyen contre l'installation de l'unité de méthanisation en projet sur Lusigny-sur-Barse s'est monté.</p>	
Impact économique	<p>Une des difficultés identifiées sur la filière est le <b>coût de l'électricité</b> qui s'envole aujourd'hui ainsi que le <b>coût des matériaux</b>. Le coût de fonctionnement et d'investissement de l'unité deviennent plus important et les bénéfices générés s'amointrissent. C'est une des raisons pour lesquelles le projet de Lusigny-sur-Barse s'est arrêté.</p>	<b>Prise en compte</b>



## Filière Photovoltaïque (PV) au sol et flottant

### Remarques générales :

Dans l'ensemble les participants ont une connaissance particulièrement bonne du territoire et des sujets abordés. Ils sont aussi conscients de la nécessité du développement des EnR, y compris sur leur territoire. Il a été cependant parfois difficile d'avoir et de donner un avis par manque de connaissance des enjeux spécifiques (ex : « mais qu'elle est réellement l'impact du photovoltaïque au sol sur la biodiversité ? », « je ne suis pas spécialiste donc c'est difficile d'avoir un avis sans savoir l'impact des installations PV dans les anciennes carrières »).

Attention à l'harmonisation entre le SCoT départemental et la Charte du Parc.

### Enjeux patrimoniaux et paysagers

Dans l'ensemble les participants ne souhaitent pas nécessairement l'augmentation de la distance réglementaire d'implantation (500m) par rapport aux monuments historiques, sites inscrits et lieux touristiques. Cependant, ils attachent une grande importance à ce que l'impact visuel des installations soit faible : les installations doivent être intégrées au paysage et à la topographie (proposition de haies, de talus, ou par des limitations en superficie). La distance aux sites patrimoniaux n'est pas déterminante mais il faut mieux instaurer des règles de covisibilité, d'intégration paysagère ou autres règles sur l'impact visuel des installations PV au sol.

### Enjeux environnementaux

Les participants ne souhaitent pas d'installations dans les zones forestières ni sur les lacs – potentiellement sur les anciennes carrières qui seraient inondées. Les forêts ne semblent pas dans un premier temps des zones favorables à l'installation de PV et il n'est pas envisageable de déforester pour installer des PV. La question d'un post-incendie a été évoquée sans réponse claire. Pour les lacs, le principal élément bloquant est l'intégration paysagère difficilement réalisable.

De manière générale, les installations ne doivent pas dégrader le milieu, ni perturber la faune et la flore (ou compensation par réintégration de biodiversité).

Au sujet de l'implantation sur prairie, les installations ne doivent pas retirer la vocation agricole des terrains. Il est ainsi davantage souhaité les installations de PV sur pâturage plutôt que sur terre agricole sous forme d'agrivoltaïsme.

En ce qui concerne les zones agricoles, le PV sol est préconisé sur des sols pauvres, « non productifs ». Il faut cadrer la définition de ce type de zones.

L'agrivoltaïsme sur les grandes cultures ou les vergers via des panneaux très hauts au-dessus des arbres (position verticale ou horizontale selon le besoin d'ensoleillement) serait possible, mais ces usages ne semblent pas adaptés à l'agriculture sur le territoire du PNRFO et l'intégration paysagère questionne, donc à préciser dans la future Charte.

### Enjeux économiques et sociaux

Favoriser dans un premier temps les porteurs de projets locaux ainsi que l'investissement et le financement participatif d'origine territoriale. Dans un deuxième temps favoriser le financement participatif national.



En ce qui concerne la distance au réseau : avoir au moins une parcelle de 1ha et être à 1km du poste source le plus proche.

#### Sites à forte acceptabilité

Les participants souhaitent favoriser l'implantation de PV sur les friches et sols pollués, sur les délaissés routiers (dans la mesure où l'impact visuel depuis les habitations proches est faible), sur les zones d'activité, et sur les anciennes carrières. Ces implantations devront se faire au cas par cas, car ces terrains peuvent être l'habitat de biodiversité importante (flore et faune de milieux pionniers, donc flore et faune peu communes et à habitats spécifiques).

Contrainte traitée	Commentaires	Propositions de règles/ couleur choisie
<p>Enjeux patrimoniaux : (500m des monuments historiques dans la réglementation actuelle, quid des monuments inscrits, de la route du « balcon du Parc », et de la zone de vigilance éolienne UNESCO)</p>	<p>Respect des 500 m réglementaires pour les monuments historiques avec des règles d'intégration paysagère et topographiques (ex : écran végétal). Même réglementation souhaitée pour les monuments inscrits et la route du « balcon du Parc ». La distance des installations est moins importante que l'impact visuel. En bordure des GR (Grande Randonnée) : effectuer un aménagement paysager en visibilité directe du chemin. Les projets PV doivent être priorisés l'intégration paysagère des installations (impact proche, visibilité plus lointaine – effet miroir notamment)</p>	<p>Distance réglementaire + règles d'intégration paysagère  <b>Niveau orange</b></p>
<p>Enjeux paysagers : Distance et visibilité depuis les sites touristiques et la vélo voie, les points de vue et le « balcon du Parc », et les GR</p>	<p>Pas de contraintes de distance, l'importance est l'intégration paysagère : « il faut qu'elles ne se voient pas ou qu'elles soient bien intégrées au paysage ».</p>	<p>Pas de contraintes de distance, mais règles d'intégration paysagère  <b>Niveau orange</b></p>



<p>Enjeux environnementaux : Implantation en Arrêté de Préfectoral de Protection Biotope, en Réserve Naturelles, en zone humide réglementaire en zones humide de RAMZAR, en zones Natura 2000, en zones ZNIEFF 1)</p>	<p>Pas d'implantation souhaité en réserve naturelle. En zone humide de type RAMZAR, implantation possible mais avec une grande vigilance : seulement sur les zones où il n'y a pas de dégradation possible (ou compensation pour le maintien de la biodiversité). Même chose pour les zones Natura 2000 et les zones ZNIEFF 1. Méconnaissance des Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope par les participants = non évalué</p>	<p><b>Niveau orange</b></p>
<p>Enjeux environnementaux : Implantation en espace boisés</p>	<p>Pas de changement d'affectation des sols souhaité (et si cela se produit, soumis à des compensations financières) Si incendie, quid d'une installation post incendie ? la question est posée, mais pas de réponse franche.</p>	<p><b>Niveau rouge</b></p>
<p>Enjeux environnementaux : Implantation sur plan d'eau</p>	<p>Pas d'implantation souhaité sur les plans d'eau en raison des forts impacts paysagers. Implantation proposée dans les zones interdites à la navigation (hors RNNFO) /!\ Distinction entre lacs et anciennes gravières où la végétation entourant ces dernières pourrait assurer l'intégration paysagère. /!\</p>	<p><b>Niveau rouge</b></p>
<p>Enjeux environnementaux : Implantation en prairies</p>	<p>Les installations ne doivent pas retirer la vocation agricole des terrains. Il est davantage souhaité des installations de PV sur pâturage (agrivoltaïsme) plutôt que sur culture.</p>	<p><b>Niveau orange</b></p>



Implantation en zones agricoles	Pas souhaité dans le cadre du Parc naturel régional au vu des cultures qui y sont faites. De manière générale ne pas retirer la vocation agricole des terrains.	<b>Niveau rouge</b>
Implantation sur terrain à maîtrise foncière publique	À voir au cas par cas selon l'usage actuel de ces terrains.	<b>Niveau orange</b>
Implantation en zones d'activité	À voir au cas par cas au vu des potentiels autres usages de ces terrains (manque de gisement pour de nouvelles implantations d'entreprises).	<b>Niveau orange</b>
Implantation sur délaissés routiers	Maintenir les herbes non fauchées Plutôt préconiser des haies que du PV sol Vigilance à l'impact visuel depuis les habitations	<b>Niveau vert</b>
Implantation sur friches et sols pollués	A prioriser → Anciens centres d'enfouissement de déchets (Montreuil-sur-Barse / Lusigny-sur-Barse) ; mais il est très long d'avoir l'accord de la DDT sur ce type de sites → Vérifier que les autres friches n'ont pas un autre usage (bâtiments, etc.)	<b>Niveau vert</b>
Implantation sur ancienne carrières	A prioriser avec vigilance Étude au cas par cas (présence de biodiversité importante et patrimoniale)	<b>Niveau vert</b>
Enjeux sociaux économiques	Prioriser les porteurs de projets locaux ainsi que l'investissement et le financement participatif d'origine territoriale. Dans un deuxième temps favoriser le financement participatif national. Un impact économique et sur l'emploi est souhaité, notamment sur le monde agricole.	<b>Niveau vert</b>



	Les collectivités doivent investir. Acceptabilité moyenne de la filière sur le territoire.	
--	---	--

## Filière Éolienne - Biodiversité et milieux naturels

### Remarques générales :

Dans l'ensemble, les participants ont une connaissance particulièrement bonne du territoire et visualisent bien les sujets abordés. Ils sont aussi conscients de la nécessité du développement des EnR, y compris sur leur territoire. Cependant, il a été parfois difficile d'obtenir un avis éclairé de certains participants (positionnent ferme contre l'éolien au sein du PNR).

Le tableau ci-dessous reprend les différents sujets traités et les remarques des participants :

Contrainte traitée	Commentaires	Propositions de règles/ couleur choisie
Couloirs de migration (oiseaux et chauve-souris) identifiés dans l'ex SRE (Schéma Régional Éolien remplacé par le SRADDET)	<p>Le couloir de migration principal des oiseaux et celui à enjeu fort pour les chauves-souris, traversent quasiment tout le périmètre d'étude et passent dans l'axe Nord-Est – Sud-Ouest via les lacs.</p> <p>L'écrasante majorité des participants (<b>82% et 91%</b> des votants) propose l'interdiction de l'éolien dans ces couloirs, ainsi que dans les couloirs classés secondaires (<b>81%</b>) et potentiels (<b>58%</b>) pour les oiseaux. Même constat pour les couloirs à enjeu moyen (<b>76%</b>) et faible (périmètre d'étude non concerné) pour les chauves-souris.</p>	<p>Couloir principal (oiseaux) et couloir à enjeu fort (chiroptères) : <b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b></p> <p>Couloir secondaire (oiseaux) et couloir à enjeu moyen (chiroptères) : <b>Niveau rouge</b></p> <p>Couloir potentiel (oiseaux) : <b>Niveau orange - contrainte non réhabilitaire</b></p>
Zones à sensibilité et à enjeu identifiés dans l'ex SRE	<p>Dans l'ensemble, les participants sont sensibilisés à la protection des zones au niveau des lacs et des grands étangs. Ces secteurs étant considérés comme sensible pour les oiseaux. Ce constat est identique concernant la zone à enjeux pour les chauves-souris, mais avec une graduation des enjeux selon l'éloignement aux gîtes et secteurs de forte fréquentation.</p> <p>Au même titre que les couloirs de migration, l'écrasante majorité (<b>81%</b>) des participants propose l'interdiction de l'éolien dans ces zones sensibles pour les oiseaux. De même (<b>94%</b>) souhaite protégés ces zones à enjeu</p>	<p>Zones à sensibilité (oiseaux) et à enjeu (chiroptères) fort(e) : <b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b></p> <p>Zones à enjeu (chiroptères) moyen : <b>Niveau rouge</b></p> <p>Zones à enjeu (chiroptères) faible : <b>Niveau rouge</b></p>



	<p>pour les chauves-souris (enjeu fort : <b>91%</b>, moyen : <b>55%</b> et faible : <b>62%</b>).</p> <p>Quelques avis proposent, par exemple, une implantation selon des règles dans les zones de plus faible enjeu/sensibilité.</p>	<p>Zones à sensibilité (oiseaux) moyenne : <b>Niveau orange - contrainte non rédhibitoire</b></p>
<p>Implantation parallèle au couloir de migration</p>	<p>Les participants proposent majoritairement (<b>71%</b>) l'instauration d'une règle pour l'implantation d'éoliennes parallèlement au sens de la migration. (<b>14%</b>) font confiance aux Services instructeurs pour délivrer l'autorisation dans ce secteur.</p> <p>D'autres participants proposent l'implantation en parallèle, mais limitée une seule ligne d'éoliennes. « <i>Plusieurs lignes d'éoliennes, provoqueraient un « effet barrière » par rapport au sens de migration.</i> »</p>	<p><b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b></p>
<p>Distance aux parcs éoliens voisins À quelle distance de ces parcs existants autoriseriez-vous l'implantation de nouveaux mâts ?</p>	<p>En rapport aux prérogatives du SCoT, l'extension d'un parc éolien existant pourrait permettre d'implanter des éoliennes dans le périmètre de classement du PNR (frange intérieure). Dans cette hypothèse, la majorité des participants (<b>65%</b>) proposent de respecter une distance supérieure à 1,5 km entre 2 parcs (soit une contrainte plus forte que celle par la DREAL Grand Est). <b>30%</b> proposent de ne pas fixer de règle.</p> <p>Certains indiquent qu'en dessous d'une certaine distance, on parle d'une extension et non d'un parc voisin. Pas de consensus sur une « extension » versus « nouveau parc » =&gt; <b>Une définition précise serait à envisager.</b></p>	<p>Toute dépend si les installations correspondent à une extension ou un nouveau parc.</p> <p>Si nouveau parc, respecter une distance d'au moins 1,5 km ; voire de 2 km.</p> <p><b>Niveau orange - contrainte non rédhibitoire</b></p>
<p>Implantation au sein des ZPS (Zones de Protection Spéciales) et ZSC (Zones Spéciales de Conservation) <i>(Sites classés Natura 2000 pour protéger et conserver à long terme toutes les espèces d'oiseaux sauvages)</i></p>	<p>Une petite majorité (<b>54,5%</b>) des participants propose de pas implanter d'éolienne dans les sites Natura 2000 (Lacs d'Orient, étang de la Horre, boisements). Cependant, la majorité s'accorde sur l'intérêt important de ces sites pour la biodiversité.</p> <p><b>36,4%</b>, propose de fixer des règles pour l'implantation dans ces sites et <b>9,1%</b> ne le souhaitent pas.</p>	<p><b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes ?</b></p> <p><b>Niveau orange - contrainte non rédhibitoire</b></p>



<p>Implantation au sein des ZNIEFF</p>	<p>La majorité (<b>61,5%</b>) des participants ne souhaitent pas d'implantation dans ces sites, car ils se situent souvent à cheval sur les sites Natura 2000, ainsi qu'avec d'autres zonages réglementaires.</p> <p><b>23,1%</b> propose de fixer des règles pour l'implantation dans ces sites et <b>15,4%</b> ne le souhaitent pas.</p>	<p><b>Niveau orange - contrainte non rédhibitoire ?</b></p>
<p>Implantation au sein du périmètre RAMSAR</p>	<p>Cette contrainte n'a pas été abordée lors de l'atelier.</p> <p>Plusieurs remarques de participants proposent de respecter ce site et d'éviter l'implantation.</p> <p>Néanmoins, d'autres participants, plus nombreux, ne souhaitent pas fixer de règle sur l'intégralité du périmètre (250 000ha).</p>	<p><b>Prise en compte</b></p>
<p>Implantation au sein des boisements</p>	<p><b>46,7%</b> des participants proposent d'éviter les implantations au sein des boisements de toutes sortes ; et <b>20%</b> pour l'interdiction au sein des forêts publiques (de plus 25 ha).</p> <p><b>33,3%</b> propose de fixer des règles.</p>	<p><b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes ?</b></p> <p><b>Orange - contrainte non rédhibitoire ?</b></p>
<p>Distance à respecter vis-à-vis des boisements</p>	<p>La majorité des participants (<b>55,6%</b>) ne voit pas d'inconvénient d'une implantation à moins de 200 m des éléments boisés.</p> <p>Remarque d'un participant : « <i>S'il faut tout de même implanter des EnR au sein du PNR, il faut bien trouver des endroits pour et accepter quelques concessions.</i> »</p> <p>22,2% proposent le respect de la distance de 200 m préconisée par la DREAL et 22,2% préconisent une distance supérieure à 200m ; soit un total de <b>44,4%</b> qui préconisent de fixer une distance à respecter d'au moins 200 m.</p>	<p><b>Niveau vert ? – Pas de contrainte pour le développement des éoliennes</b></p>
<p>Implantation au sein des prairies</p>	<p><b>50%</b> des participants propose d'éviter l'implantation en prairies, mais les avis restent assez mitigés. <b>40%</b> pensent au contraire que l'implantation en prairie n'est pas une contrainte. (Intérêt agronomique et écologique de la prairie). Ces derniers se réfèrent à l'étude d'impact pour évaluer la faisabilité.</p>	<p><b>Niveau orange - contrainte non rédhibitoire ? Prise en compte ?</b></p> <p>Sous condition que l'étude d'impact rende compte des impacts réels sur la biodiversité et propose une stratégie ERC renforcée.</p>
<p>Implantation au sein des Zones Humides (ZH)</p>	<p>La majorité des participants (<b>62,5%</b>) souhaitent éviter l'éolien au sein des ZH. Quelques rares voix (n = 3) indiquent que la définition d'une ZH serait à préciser car une</p>	<p><b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b></p>



	<p>grande majorité des espaces cultivés se situe en ZH où l'implantation serait possible (une zone humide est définie réglementairement sur la base de la végétation mais aussi du sol. Ces deux n'étant pas cumulable).</p> <p><b>25%</b> acceptent une implantation selon des règles.</p>	
<p>Distance à respecter vis-à-vis des corridors écologiques</p>	<p>Bien que les corridors soient généralement tracés de manière théorique, la majorité des participants (<b>70%</b>) propose de respecter une distance vis-à-vis des corridors écologiques. Cependant, cette distance n'a pas pu être précisée, car il faudrait davantage d'éléments sur l'écologie et les modes de déplacement des espèces pour pouvoir statuer.</p> <p><b>20%</b> propose de ne pas fixer de règles.</p>	<p><b>Prise en compte</b></p>



## Filière Eolienne – Paysage et acceptabilité sociale et économique

### Remarques générales :


Dans l'ensemble, les participants ont une connaissance particulièrement bonne du territoire et visualisent bien les sujets abordés. Ils sont aussi conscients de la nécessité du développement des EnR, y compris sur leur territoire, même s'ils pensent que l'ex-région Champagne-Ardenne contribue déjà beaucoup en termes d'éolien. La biodiversité étant extrêmement riche et diversifiée sur le territoire, avec la présence de couloirs de migration majeurs pour l'avifaune, certains participants considèrent que seule cette contrainte serait suffisante. Pourtant, l'impact sur le paysage est systématiquement pris en compte au même titre que l'impact sur la biodiversité. Par ailleurs, le SCoT préconise des restrictions sur l'implantation d'éolienne (préservation des paysages) au même titre que et la Charte actuelle du PNR.

Contrainte traitée	Commentaires	Propositions de règles/ couleur choisie
Distance aux monuments historiques, sites classés et sites inscrits (y compris sites naturels inscrits)	Le respect d'une distance de 500m n'est pas suffisant pour la majeure partie des personnes présentes. Une distance d'au moins 800m à 1km est préconisée par les participants. Si aucune co-visibilité la distance de 500m est suffisante.	<b>Niveau rouge - Au-delà du niveau réglementaire</b>
Distance par rapport aux habitations		<b>Niveau rouge - Au-delà du niveau réglementaire</b>
Implantation au sein de la zone d'exclusion éolien UNESCO	D'après la Charte éolienne 2018 des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (appellation Champagne correspondant au périmètre de la zone d'engagement reconnue par l'UNESCO), 2 périmètres de protection définis :	<b>Niveau vert – respect de la charte UNESCO (extensions uniquement)</b>
Implantation au sein de la zone de vigilance éolien UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètre d'exclusion de l'éolien (recul de 10km) : Nouveaux parcs interdits, extensions possibles selon des règles</li> <li>- Périmètre de vigilance renforcée (recul de 20 km) : Éolien autorisé selon les mêmes règles que les extensions en zone d'exclusion</li> </ul>	<b>Niveau vert – respect de la charte UNESCO (éolien autorisé)</b>
	Charte disponible en suivant le lien	



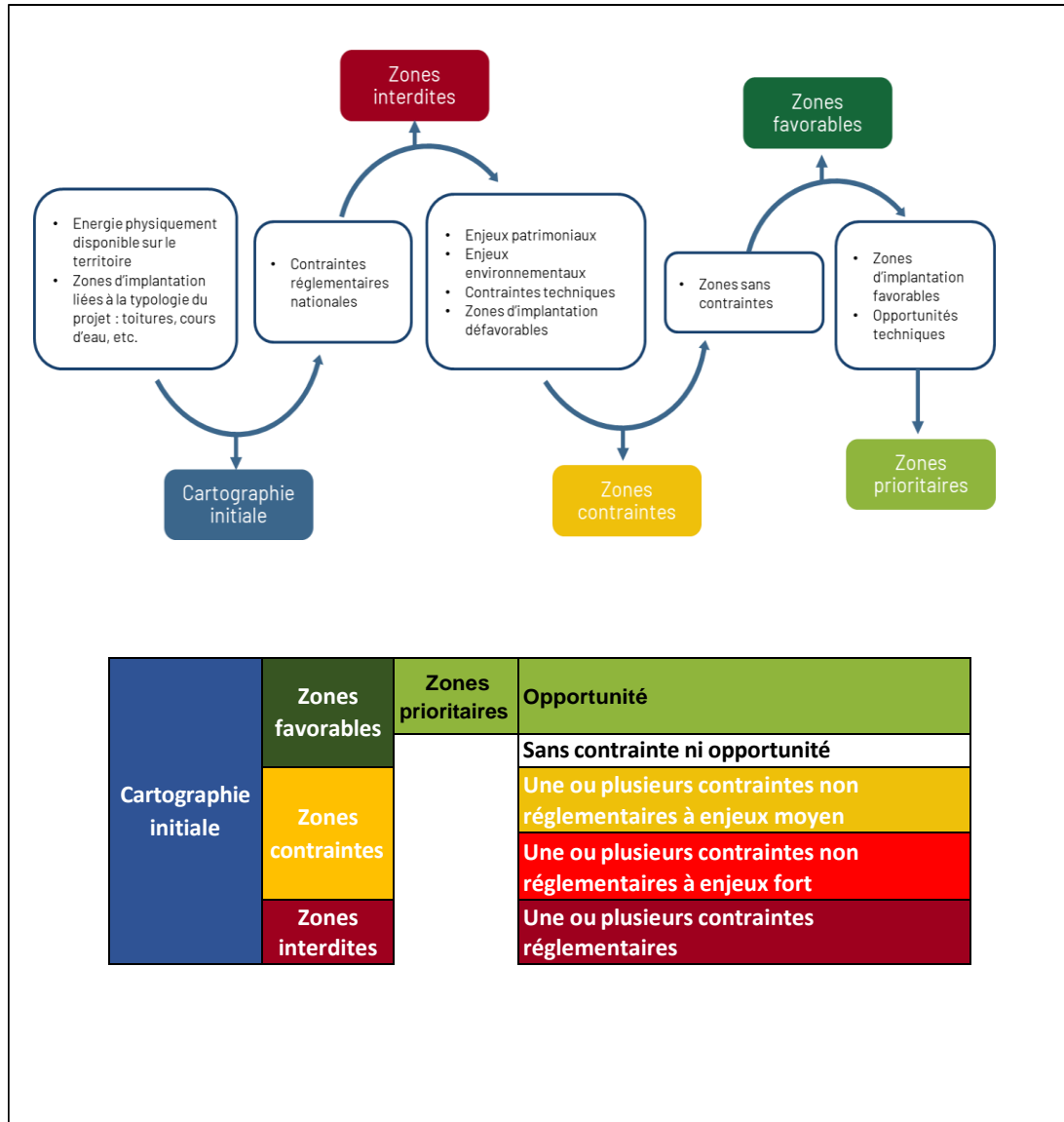
	<p>→ <a href="https://www.audrr.fr/sites/default/files/2019-05/note_charte_eolienne_version_finale_-light.pdf">https://www.audrr.fr/sites/default/files/2019-05/note_charte_eolienne_version_finale_-light.pdf</a></p>	
Distance et visibilité depuis les chemins de grande randonnée (GR)	Au vu de la morphologie du territoire, la visibilité est lointaine. Mettre une contrainte forte serait à proscrire. La majeure partie des personnes présentes propose donc de ne pas mettre de contrainte en visibilité depuis les chemins de grande randonnée, mais les avis sont plus partagés depuis les points de vue, le point de vue du « balcon du Parc », etc.	<b>Niveau vert –Pas de contrainte pour le développement des éoliennes</b>
Visibilité depuis le belvédère du « balcon du Parc » et les points de vue sensibles		Avis partagés <b>Prise en compte</b>
Visibilité depuis les points touristiques et la vélo-voie		Avis partagés <b>Prise en compte</b>
Poursuite de l'implantation en Champagne-Crayeuse	La Champagne-Crayeuse est décrite comme étant fortement occupée par l'éolien, notamment dans le référentiel des paysages de l'Aube. L'impact paysager étant désormais extrêmement fort et difficile à compenser, les avis sont partagés entre poursuivre l'intensification ou la limiter.  Les participants souhaitent prendre exemple sur ce paysage fortement impacté pour éviter cela sur d'autres unités paysagères du territoire. Les participants constatent l'effort déjà consentis de l'ex-région Champagne-Ardenne sur le développement éolien et souhaitent que les autres territoires soutiennent ce développement.	<b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b>
Implantation dans le Barrois et la Champagne humide	Ce paysage emblématique construit l'identité régionale. Il est jugé incompatible avec le développement de l'éolien par l'ensemble des participants.	<b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b>
Favoriser les projets portés par des développeurs d'EnR locaux		<b>Niveau rouge - contrainte pour le développement des éoliennes</b>
Favoriser les projets avec		<b>Niveau vert –Pas de contrainte pour le développement des éoliennes</b>



investissement citoyen		
Impact sur le tourisme		Avis partagés
Impact sur la valeur des biens immobiliers et fonciers	<p>Les participants sont plutôt d'accord que la valeur des biens baisse avec la proximité d'éoliennes. Cependant, il est fait part d'une étude de l'ADEME, qui conclut à un impact nul de l'éolien sur le nombre de transactions immobilières et quasi nul sur le prix des biens – proche de celui d'autres infrastructures (pylônes électriques, antennes relais...). Dans le détail, l'étude concède que cet impact reste "très difficilement observable".</p> <p>→ <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/limpact-de-leolien-sur-immobilier-est-nul-selon-lademe">https://www.banquedesterritoires.fr/limpact-de-leolien-sur-immobilier-est-nul-selon-lademe</a></p> <p>→ <a href="https://bibliaire.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html">https://bibliaire.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html</a></p>	Baisse de la valeur des biens
Impact sur l'emploi	<p>Cf chiffres issus de l'observatoire éolien 2022 (carte ci-dessous visible p 119)</p> <p><a href="https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2022/10/Observatoiredeleolien2022-VFF.pdf">https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2022/10/Observatoiredeleolien2022-VFF.pdf</a></p>  <p>Des emplois directs et indirects nombreux sur le territoire, avec des usines fabriquant des composants sur le territoire (Troyes, Reims, etc.)</p>	Création d'emploi ou de valeur pour le territoire

## Synthèse des résultats

Afin de synthétiser les résultats de la concertation pour chaque filière, une matrice des contraintes est réalisée. Dans cette matrice, pour chaque enjeu une couleur est attribuée (légende ci-dessous). Cette matrice (voir page suivante), en cours de validation, sera la base de travail pour réaliser une cartographie des zones favorables et défavorables pour le développement des EnR&R (phase 3 de l'étude).







	Dénomination	Méthanisation	Aérothermie	Géothermie sur sonde	Géothermie sur nappe	Grand éolien	Hydraulique	Bois-énergie	Valorisation énergétique des	Chaleur fatale	Biocarburants	Solaire thermique	Ombrières	PV toiture	PV flottant	PV sol
Enjeux patrimoniaux	Monuments historiques															
	Sites classés															
	Sites inscrits															
	500 m des monuments historiques															
	500 m des sites classés															
	500 m des sites inscrits															
	Sites patrimoniaux															
	Entités architecturales															
	Zone d'engagement UNESCO															
	Zone d'exclusion éolien UNESCO															
	Zone de vigilance éolien UNESCO															
	Belvédère															
	Points de vue															
	Points touristiques															
	Vélo-voie															
	Sentiers de Grande randonnées															
	Champagne crayeuse															
	Unités paysagères remarquables sensibles de l'Aube (dont sud aubois,															
	Unités paysagères sensibles à l'éolien de Champagne-Ardenne (Mame															
	Unités paysagères sensibles à l'éolien de l'Yonne (la Cuesta, la Pays															
Champagne humide																
Route-balcon du parc																
500 m autour des habitations																
Implantation en continuité avec les parcs éoliens voisins																
Zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA)																
Eventuelles autres entités architecturales identifiées dans les PLUi																

Figure 2 : Matrice des contraintes - enjeux patrimoniaux – en cours de validation



	Dénomination	Méthanisation	Aérothermie	Géothermie sur sonde	Géothermie sur nappe	Grand éolien	Hydraulique	Bois-énergie	Valorisation énergétique des	Chaleur fatale	Biocarburants	Solaire thermique	Ombrières	PV toiture	PV flottant	PV sol
Enjeux environnementaux	Natura 2000 : ZSC															
	Natura 2000 : ZPS															
	Arrêtés de protection de biotope (APB)															
	Réserves naturelles nationales (RNN)															
	Réserves naturelles régionales (RNR)															
	Réserves naturelles de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)															
	Réserves biologiques															
	Espaces naturels sensibles (ENS) linéaires (cours d'eau) et surfaciques															
	Zones humides de type RAMSAR															
	ZNIEFF 1															
	ZNIEFF 2															
	Parc naturel national des Forêts															
	Sites du Conservatoire des espaces naturels (sites CEN)															
	Couloirs de migration principaux de l'avifaune identifiés dans le SRE															
	Couloirs de migration secondaires de l'avifaune identifiés dans le SRE															
	Couloirs de migration potentiels de l'avifaune identifiés dans le SRE															
	Zones à sensibilité maximale pour l'avifaune identifiées dans le SRE															
	Zones à sensibilité forte pour l'avifaune identifiées dans le SRE															
	Zones à sensibilité moyenne pour l'avifaune identifiées dans le SRE															
	Couloirs de migration à enjeu fort pour les chiroptères identifiés dans le SRE															
	Couloirs de migration à enjeu moyen pour les chiroptères identifiés dans le SRE															
	Couloirs de migration à enjeu potentiel pour les chiroptères identifiés dans le SRE															
	Zones à enjeu fort pour les chiroptères identifiées dans le SRE															
	Zones à enjeu moyen pour les chiroptères identifiées dans le SRE															
	Zones à enjeu faible pour les chiroptères identifiées dans le SRE															
	Distance à respecter avec les parcs éoliens voisins ? (1,25 km ; 1,5 km ; 2 km)															
	Distance (de 200 m) à respecter avec les lisières forestières et éléments remarquables															
	Espaces naturels remarquables identifiés dans les PLUi															
	Prairies															
	Espaces boisés															
	Espaces boisés de plus de 25 ha															
	Haies															
	Plan d'eau (dont lacs)															
Cours d'eau																
200 m des cours d'eau et plans d'eau																
Cours d'eau de catégorie 1																
Cours d'eau de catégorie 2																
Zones de frayères																
Zones humides																
Réservoirs de biodiversité																
Corridors écologiques																
Zones inondables des PPRI																
Couches géologiques de surface favorables à la géothermie																

Figure 3 : Matrice des contraintes - enjeux environnementaux – en cours de validation



	Dénomination	Méthanisation	Aérothermie	Géothermie sur sonde	Géothermie sur nappe	Grand éolien	Hydraulique	Bois-énergie	Valorisation énergétique des	Chaleur fatale	Biocarburants	Solaire thermique	Ombrières	PV toiture	PV flottant	PV sol	
Zones d'implantation favorables ou défavorables	Delaisés routiers (200 m autour des axes routiers)					x											
	Zones agricoles																
	Localisation des principales industries ICPE																
	Localisation des principaux élevages ICPE																
	300 m autour des bâtiments agricoles																
	Localisation des stations d'épuration de plus de 5000 EH																
	Tonage de déchets collectés par an																
	Tonage de biodéchets produits par secteur																
	Localisation des IAA produisant des déchets organiques																
	Cartographies BRGM sur le potentiel de développement de la																
	Zones réglementaires GMI non éligibles à des échangeurs fermés																
	Zones réglementaires GMI éligibles à des échangeurs fermés avec avis																
	Localisation des zones d'activités, zones commerciales, zones																
	Localisation des grands consommateurs de chaleur et de froid :																
	Zones d'aménagement																
	Friches et sols pollués (BASIAS / BASOL / SIS / PNRFO)																
	Anciennes carrières																
	Aérodrome avec rayon de protection de 5 km																
	Plan de servitude aéronautique																
	Radar météo avec zone de protection de 5 km																
	Base ULM avec rayon de protection de 2,5 km																
	Radars militaires (zone de coordination de 30 km)																
	Couloirs militaires, réseaux très basse altitude (RTBA)																
	Anciens moulins																
	Ecluses																
	Barrages en activité																
	Plans d'eau																
	Bâtiment ou parking dépendant de la maîtrise foncière publique																
	Typologies de bâtiments remarquables : écoles, collèges, lycée,																
	Bâtiments de grande tailles : puissance installable supérieure à 100 kWc																
Bâtiments de très grande tailles : puissance installable supérieure à																	
Usage des bâtiments repérés : tertiaires, commercial, agricole, industriel																	
Zones regroupant de nombreuses toitures de grande taille																	
Parkings de grande tailles : puissance installable supérieure à 50 kWc																	
Parkings de très grande tailles : puissance installable supérieure à																	
Zones regroupant des parkings intéressants																	

Figure 4 : Matrice des contraintes - zones favorables et défavorables à l'implantation d'EnR&R – en cours de validation



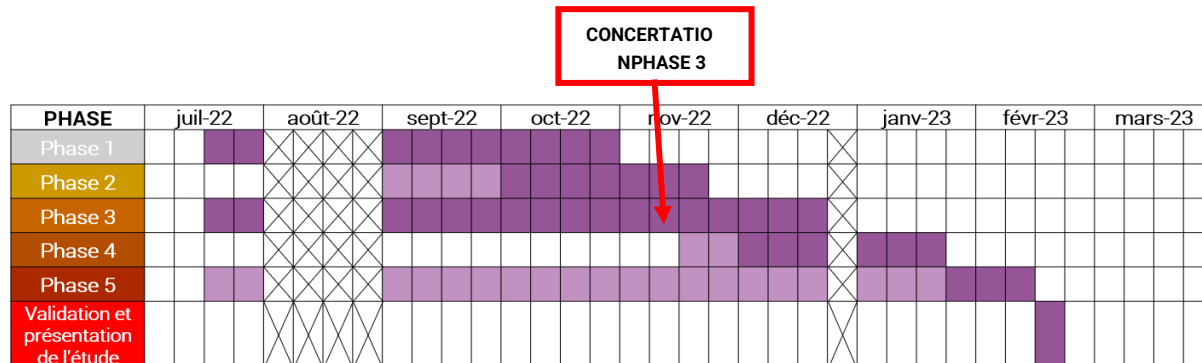
	Dénomination	Méthanisation	Aérothermie	Géothermie sur sonde	Géothermie sur nappe	Grand éolien	Hydraulique	Bois-énergie	Valorisation énergétique des	Chaleur fatale	Biocarburants	Solaire thermique	Ombrières	PV toiture	PV flottant	PV sol
<b>Contraintes techniques</b>	Réseau de gaz															
	10 km du réseau de distribution de gaz moyenne pression															
	5 km du réseau de distribution de gaz moyenne pression															
	Potentiel d'injection par maille de réseau inférieur à 50 Nm3/h															
	Potentiel d'injection par maille de réseau supérieur à 50 Nm3/h															
	500 m des habitations															
	100 m des habitations pour les méthanisations soumises à déclaration	Au dela														
	200 m des habitations pour les méthanisations soumises à	Au dela														
	Réseau d'électricité															
	Hors zone de raccordement aux postes source															
	Hors zones de raccordement aux postes HTA/BT															
	Capacité d'injection au poste source															
	Obstacles à l'écoulement (SRCE, TVB...)															
	Orientation S ou SO/SE															
Température hivernale supérieure à 7 °C																
Présence d'arbres																
<b>Dimension sociale</b>	Acceptabilité des projets - dépend contexte du territoire (à évaluer avec															
	Création d'emplois															
	Part de gouvernance des citoyens															
	Relocalisation des productions d'énergie															
<b>Dimension économique</b>	Investissement citoyen possible															
	Retombées économiques locales															
	Rentabilité du projet															
	Attractivité touristique du territoire															
	Attractivité foncière : impact sur le prix des bâtiments proches															
	Création d'emplois															

Figure 5 : Matrice des contraintes : contraintes techniques, dimension sociale et économique à l'implantation d'EnR&R – en cours de validation



## Prochaines échéances

Le calendrier de l'étude est rappelé ci-dessous :



Les résultats de cette concertation seront pris en compte afin de réaliser la phase 3 de l'étude (réalisation des zones favorables et défavorables au développement des EnR&R).

Les différents participants sont invités à remonter les éventuelles observations ou remarques en lien avec la démarche :

- au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient : Quentin Mazet - [sig@pnrfo.org](mailto:sig@pnrfo.org)
- au bureau d'étude AEC : Marie Boueil - [m.boeuil@aecenergie.fr](mailto:m.boeuil@aecenergie.fr).



# Potentiel d'Énergie Renouvelable du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

ÉTUDE ANNEXE AU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE – RÉVISION DE LA CHARTE

## Pourquoi cette étude ?



### Cadre national : Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte

- Hausse de la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale à 32% en 2030.
- Les énergies renouvelables devront représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

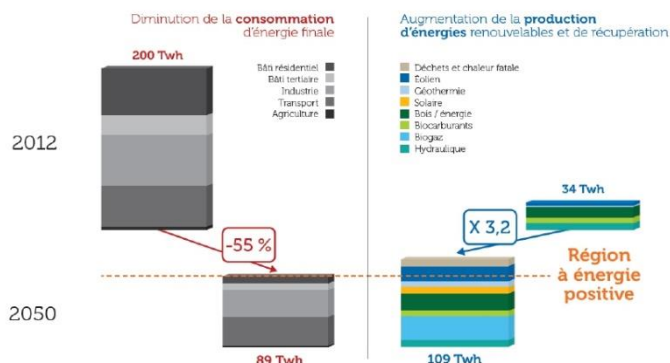
### Objectifs régionaux (SRADDET) :

« Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050 »

- Réduction de 55% de la consommation énergétique
- Multiplication par 3,2 de la production des énergies renouvelables et de récupération

SCÉNARIO « RÉGION GRAND EST À ÉNERGIE POSITIVE ET BAS CARBONE EN 2050 »

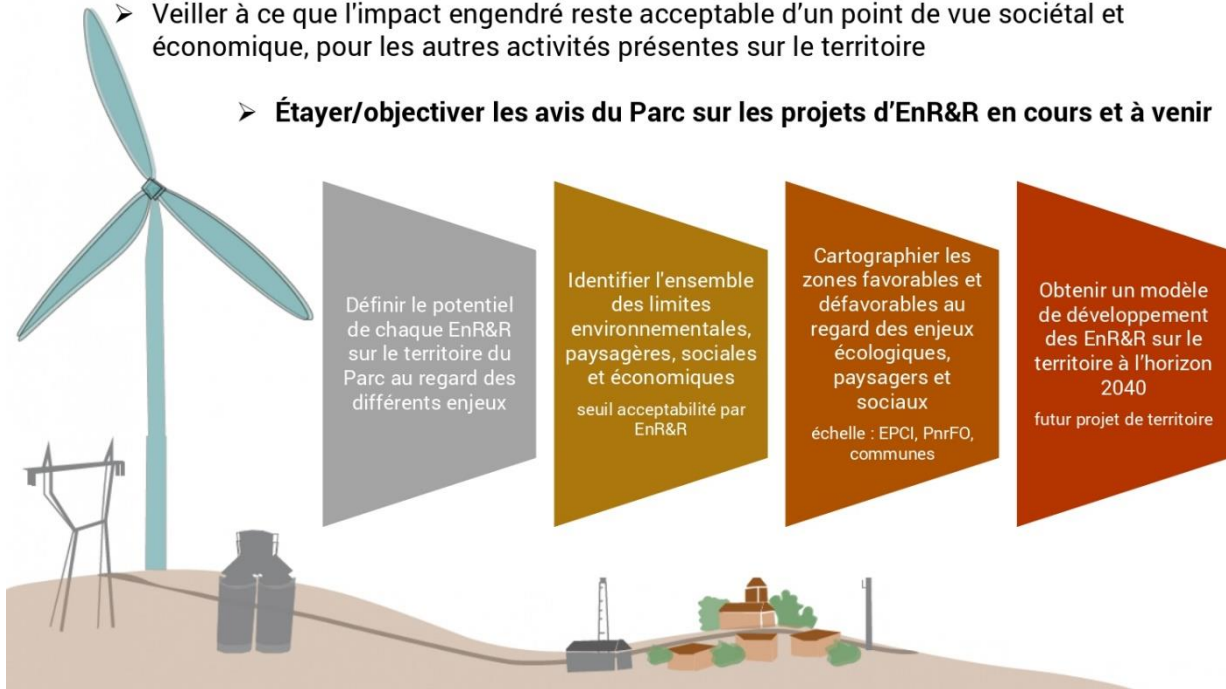
*L'atteinte de cet objectif doit se faire « dans le respect des usages et des fonctionnalités des milieux forestiers, naturels et agricoles et des patrimoines. La préservation de la qualité paysagère devra faire l'objet d'une attention particulière. »*



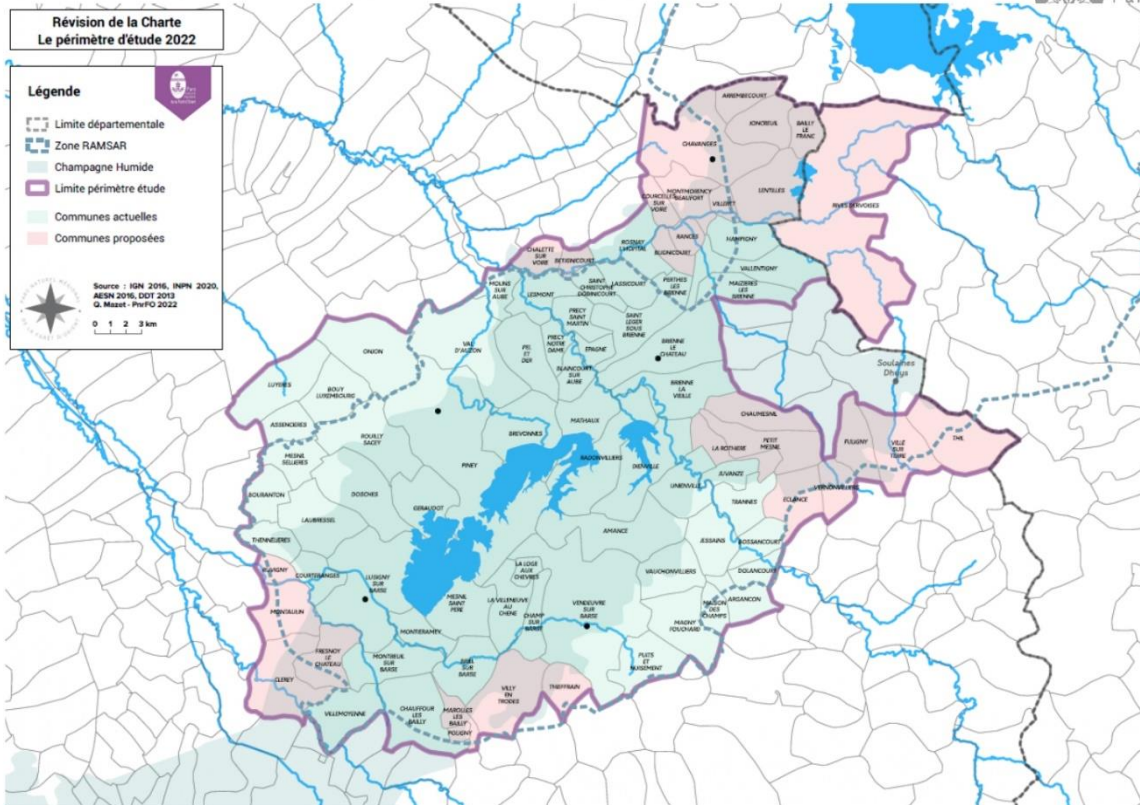
# Objectifs de l'étude

- Développer les EnR sur le territoire tout en préservant le patrimoine naturel et paysager (déclinaison du SRADDET)
- Veiller à ce que l'impact engendré reste acceptable d'un point de vue sociétal et économique, pour les autres activités présentes sur le territoire

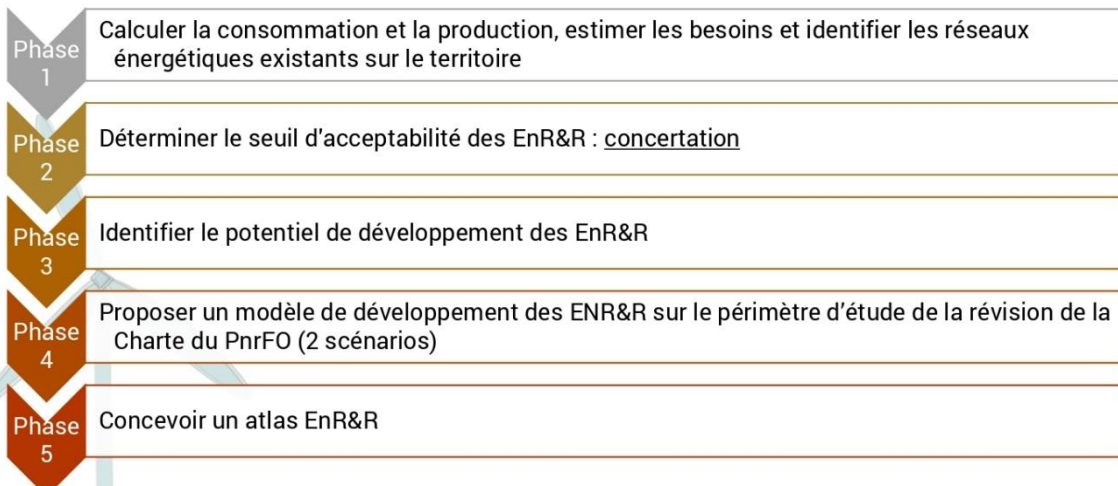
## ➤ Étayer/objectiver les avis du Parc sur les projets d'EnR&R en cours et à venir



# Périmètre de l'étude

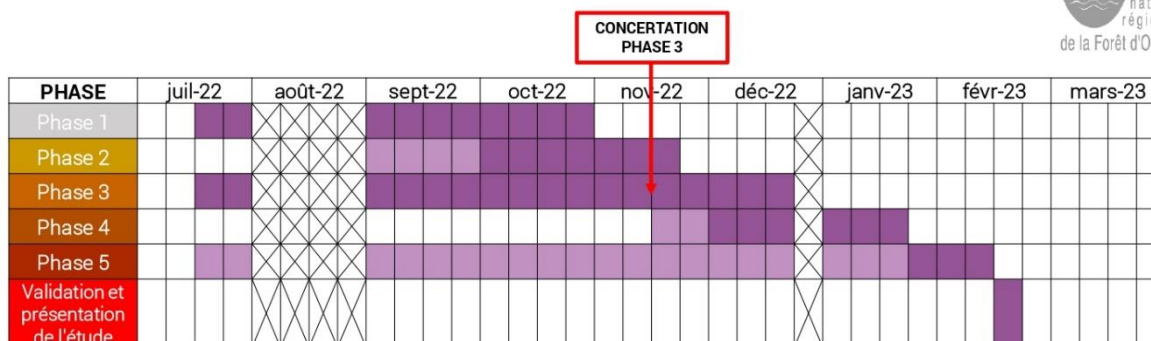


# Déroulement de l'étude



Mettre en place un CoPil spécifique avec les élus et acteurs du territoire

# Planning et budget de l'étude



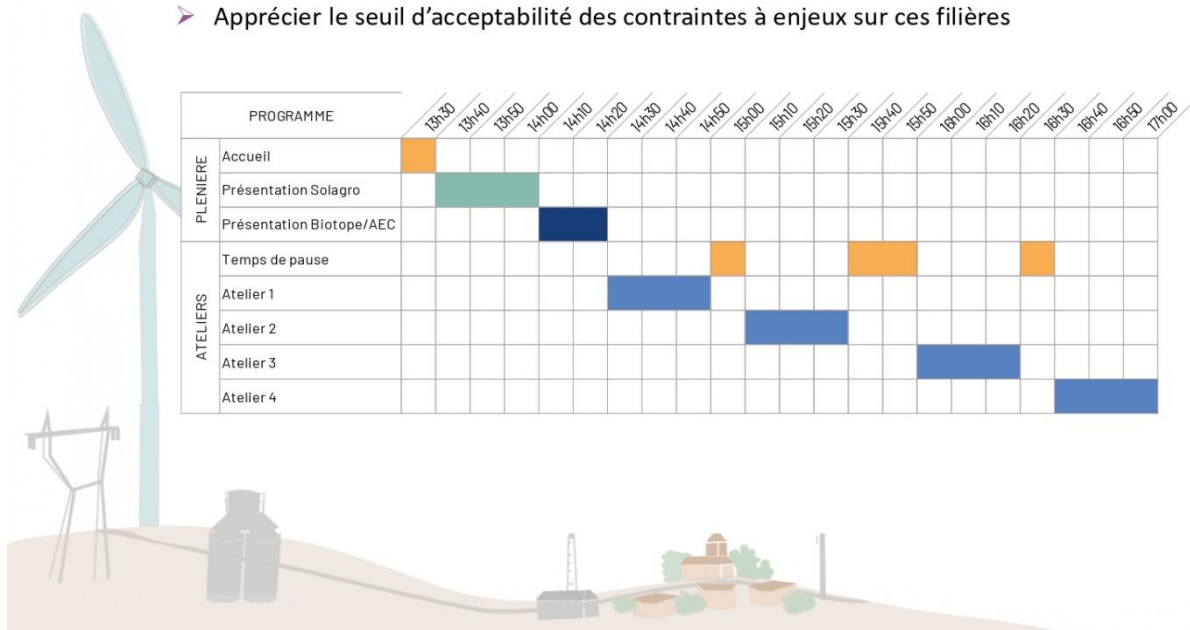
Le budget de cette étude est estimé à 40 000€ TTC (tranche ferme)

## Plan de financement

- Région Grand Est : 28 306€ (dont 5 100€ de report budget 2021)
- DREAL Grand Est : 7 520€
- Autofinancement PnrFO : 4 174€


# Objectifs de la concertation

- Valider les contraintes à prendre en compte sur les 3 filières focalisées
  - Eolien
  - Méthanisation
  - Solaire au sol et flottant
- Apprécier le seuil d'acceptabilité des contraintes à enjeux sur ces filières




# Méthodologie de la concertation

- 1 groupe de discussion
- 15 personnes + 1 animateur + 1 rapporteur



30 min

**1** Présentation des enjeux de l'atelier




Eolien 2

Distance aux monuments historiques, sites classés et inscrits (500 m minimum à respecter)
Zone d'exclusion éolien des sites UNESCO
Zone de vigilance éolien des sites UNESCO
Distance et visibilité depuis les chemins de grande randonnée (GR)
Visibilité depuis les points de vue et le belvédère
Visibilité depuis les points touristiques et la vélo-voie
Visibilité depuis la route « balcon » du parc
Acceptabilité d'implantation dans le sud Aubeois, paysage sensible
Implantation en Champagne-Crayeuse, « saturée » en éolien
Distance aux habitations : acceptabilité visuelle et/ou auditive
Impact économique sur le tourisme
Impact économique sur la valeur des biens immobiliers et fonciers
Impact économique sur l'emploi
Distance aux sites patrimoniaux autres que monuments historiques, sites inscrits et classés
Favoriser les projets portés par des développeurs locaux
Favoriser les projets avec investissement citoyen

# Méthodologie de la concertation

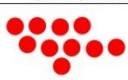




1 groupe de discussion  
15 personnes + 1 animateur + 1 rapporteur



30 min


- 1 Présentation des enjeux de l'atelier
- 2 Mise en place des gommettes sur les tableaux de contraintes [ 10 min ]

Zone d'exclusion UNESCO (Nouveaux parcs interdits, extensions possibles selon des règles)		
<small>Aucune corrélation avec le vignoble, respect de la géométrie des parcs existants, ne pas fermer l'accès, pas 2 parcs dans le même champ visuel, respect du paysage environnant, atténuer la présence de l'éolien en jouant sur le relief</small>		
Eviter aussi les extensions (pas d'implantation)	Autres idées intermédiaires ?	Simple respect des règles UNESCO (extensions uniquement)
		

# Méthodologie de la concertation



1 groupe de discussion  
15 personnes + 1 animateur + 1 rapporteur



30 min

- 1 Présentation des enjeux de l'atelier
- 2 Mise en place des gommettes sur les tableaux de contraintes [ 10 min ]
- 3 Retour sur les niveaux d'acceptabilité et débat [15 min]



# Méthodologie de la concertation



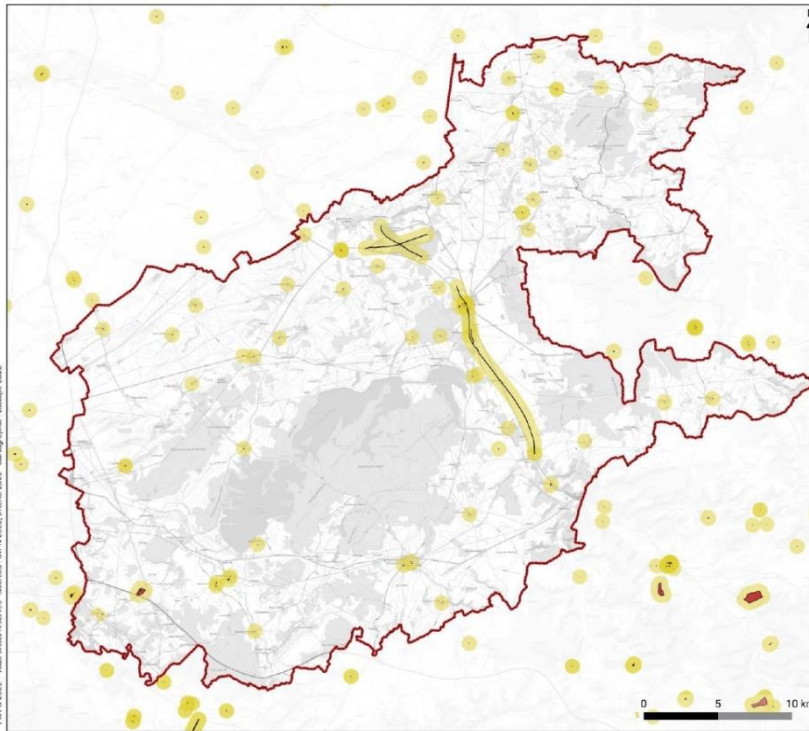
1 groupe de discussion  
15 personnes + 1 animateur + 1 rapporteur



## Contraintes réglementaires

Contrainte	Méthanisation	Grand éolien	PV sol et flottant
Monuments historiques	X	X	X
Sites classés	X	X	X
Sites inscrits		X	
500 m des monuments historiques	X	X	X
500 m des sites classés		X	
500 m des sites inscrits		X	
Zone d'engagement UNESCO	X	X	X
500 m autour des habitations		X	
Natura 2000 : ZPS		X	
Arrêtés de protection de biotope (APB)		X	
Réserves naturelles nationales (RNN)		X	
Réserves naturelles régionales (RNR)		X	
Réserves naturelles de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)		X	
Réserves biologiques	X	X	X
Espaces naturels sensibles (ENS) linéaires (cours d'eau) et surfaciques	X	X	X
Parc naturel national des Forêts		X	
Couloirs de migration principaux de l'avifaune identifiés dans le SRE		X	
Zones à sensibilité maximale pour l'avifaune identifiées dans le SRE		X	
Couloirs de migration à enjeu fort pour les chiroptères identifiés dans le SRE		X	
Espaces naturels remarquables identifiés dans les PLUi	X	X	X
100 m des habitations pour les méthanisations soumises à déclaration	X		
200 m des habitations pour les méthanisations soumises à enregistrement et autorisation	X		
Interdiction des CIVE à plus de 15% du mi d'intrants	X		

# Contraintes réglementaires



PNRFO 2027 - Tous droits réservés - Sources : INPN 2022, DRIFAL 2022 - Cartographie : Etabois 2022

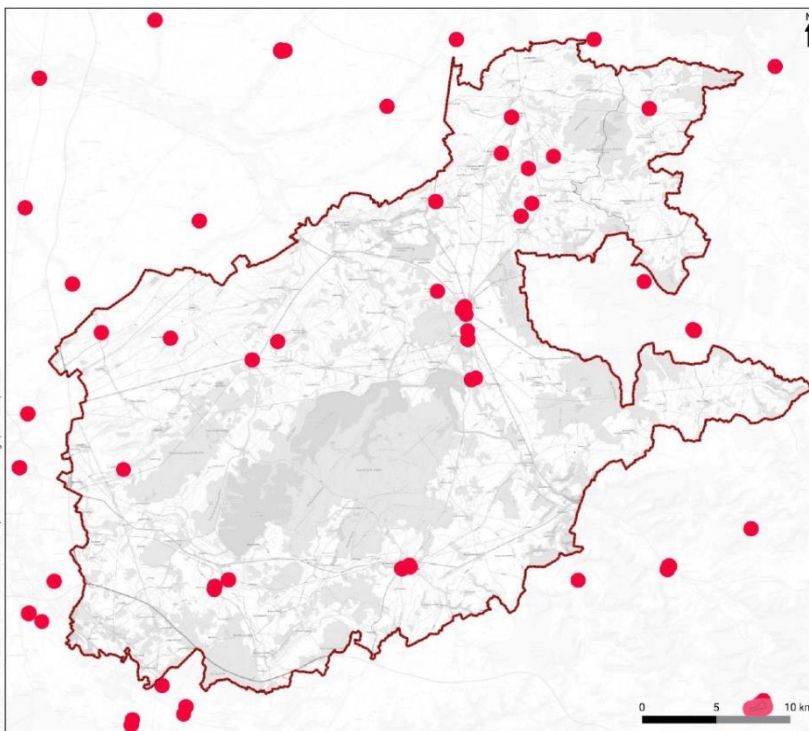


Périmètre de 500 m  
autour des monuments  
historiques, sites  
classés, sites inscrits

### Légende

- Monuments historiques, sites classés, sites inscrits
- Périmètre de 500 m autour des monuments et sites

# Contraintes réglementaires



PNRFO 2027 - Tous droits réservés - Sources : INPN 2022, DRIFAL 2022 - Cartographie : Etabois 2022

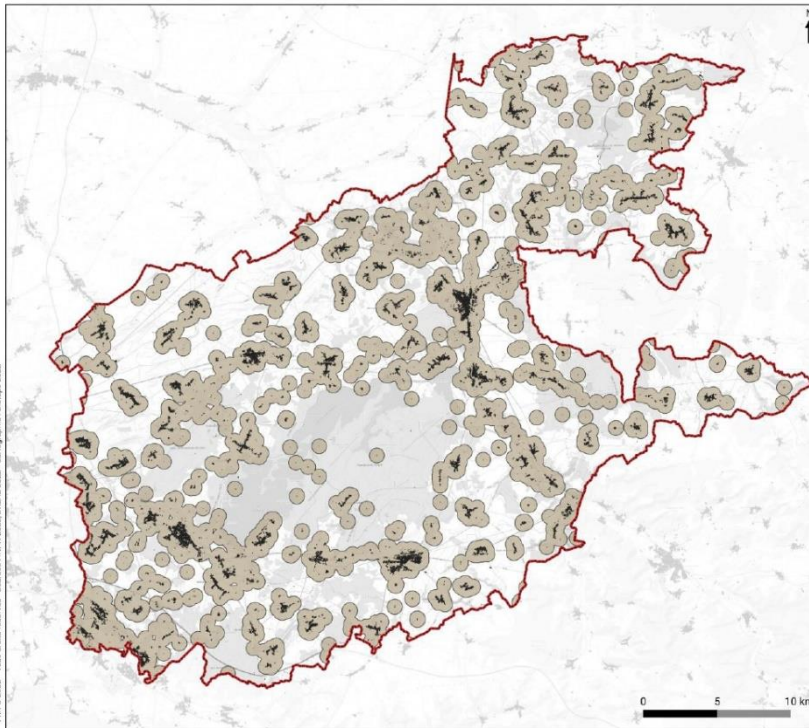


Périmètre de 500 m  
autour des sites  
classés

### Légende

- Sites classés et périmètre de 500 m

# Contraintes réglementaires



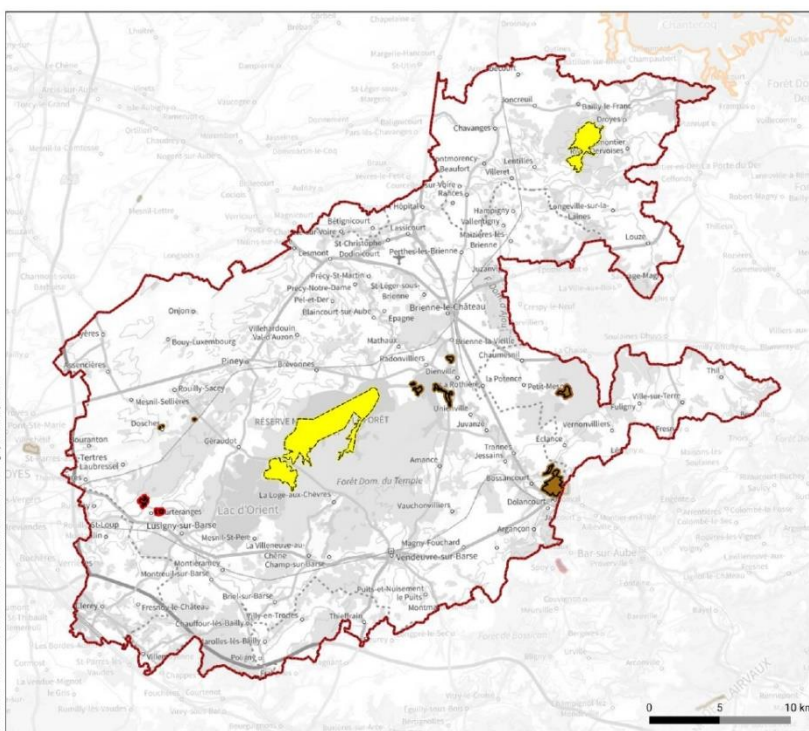
Périmètre de 500 m autour des habitations

### Légende

- Bâti
- Périmètre de 500 m autour des habitations

PNFO 2022 - Tous droits réservés - Sources : INPN 2022, BRCA 2022, Cartographie Biotope 2022

# Contraintes réglementaires



Zonages réglementaires du patrimoine naturel

### Légende

- Périmètre d'étude
- Arrêtés de protection de biotope (APB)
- Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Réserve naturelle nationale (RNN)
- Réserve naturelle régionale (RNR)

PNFO 2022 - Tous droits réservés - Sources : INPN 2022, BRCA 2022, Cartographie Biotope 2022



# Grand sondage sur les énergies renouvelables

Évaluer le niveau de connaissance des habitants  
Offrir l'opportunité à chacun d'exprimer

Sondage effectué dans le cadre de l'étude  
« Potentiel d'énergie renouvelables sur le territoire » (87 communes)  
Toutes les précisions sur [pnr-foret-orient.fr](http://pnr-foret-orient.fr)



SCANNEZ-MOI














Illustration : Image paysage énergie – École nationale supérieure de paysage



Popu. Services / nuisances et risques.

9h - 12h











M. M-22

Nom Prénom	Profession	Commune	preib de contact	Signature
FUSELIER Jean	Rehaud,	UNIEVILLE		
SCHMITT Victor	Rehaud	PINEY		
SCHMITT Michel	Retraité	Piney		
GERARD Fabien	Gérant, Maire	COURTARNAUES		
DEUBSCHOWSKI	Claudine	Filsroy Lechaux		
SCHMITT	Ph. H	MONTAULIEU		
JEAN-PIERRE	Année	Montfontaine		
VERON / NAYEN	France	Troyes		
DEWORMANDIE	Michèle, Rehaud	PINEY		
PARISE Claire	Service Environnement	PNRFO		
PAYER Sophie	Directrice	PNRFS		











CC CC 2011-1122

Commune N201

Signature

Prénom NOM	Profession	Commune	N201	Signature
Sophie RAYER	Directrice	ENRFO		
DOREZ Gérald	MAIRE	RANCES		
MIVISTINI Michel	MAIRE	MAIRIE-DES-LI-PRAIRIES		
HEUREL M Jean	Maire Adjoint	ST Légal Prudon		
Alexis CHAMBON	Maire	Amajoy		
Rascal BOUQUET	Maire adjoint	ST Légal St Pierre		
Pascal BRIANT	MAIRE	Pray St Martin		
Stichel chabou	Maire	Uneniville		
Saujigon	dejoir	CHOPIN		
PARISE Claire	Pole Environnement	PNRFO		

CC FLTC 09/11/22

Prénom NOM	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
Sophie LAYER	Directrice	PNRFO		
Paul Quadrado	Conseillère architecturale	PNRFO		
Patrick Dyon	V.P. PNRFO			
Jean-François CHAUIE	Agri	DOSCHÈY		
JANNY Philippe	Adjoint au maire	PINEY		
PARISE Claire	Service Environnement	PNRFO		
Christina Brucout	Adjoint du Maire	Rouilly Sacey		
Christine Saignes	CMO PNR	Région Grand Est		
Véronique Chev	Chargée Pesticides EN	DREAL		
Zhislin DEVORRANDÉ	Maire Piney	Piney		



CCLC + DER 10/11/22

Prénom NOM	Profession	Commune	Mail de contact	Signature
Souffriney	CAO PNA	Région		
Chanchoué Samil	Maire	Charleroi	daniel.chanchoué@cfp.f	
Sophie PATER	Directrice	ANRFO		
Christiane WELT	Paire	Rives-Duisies	christiane.welt@orange.fr	
Daniel HONNIEER	Maire de l'ysel	Long-Rives-Duisies	mmmmier@laposte.fr	
DEGRANDCOUVAT	M <sup>re</sup> Agr commune	Agriville-Reu		
Benoit FAIDOT	Maire	Duisies		
Benoit CHAMBON	Maire	Hannigny		





16/11/22

Peyssege, Amé, Urbz.

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
1 LECLERC	Florian	Chargé de mission SAFER GE	Troyes		Redon @ safeguardant . fr
2 PEURIERE	Flavie	Chargée de mission eau MAPC	Courteranges		
3 LABILLE	GUY	retraité	10120 St André les Vergers		
4 Haas	Jo	Professeure	Courteranges		
5 PEURIERE	FLAVIE	CHARGÉE DE MISSION MAPC	Troyes		
6 BOMMELAER	MURIEL	PRESIDENTE SAS KAWAN RESORTS	10140 MESNIL SAINT PERE		
7 KLEIN	SANDRINE	URBANISTE	PINEY		
8 Adam	Emmanuel	Développement ENR	Brévonnes		
9 PEURIERE	Flavie	Chargée de mission MAPC	Courteranges		
10 PEURIERE	FLAVIE	Chargée de mission MAPC	Courteranges		
11 Chatelain	Jean Michel	Maire	Unienville		
12 eheimin	veronique	DREAL Grand Est	chatons en champagne		
13 Cédelle	Alain	Conseiller régional	Saint-Dizier		
14 LABILLE	Guy	retraite'	St André' Leo V.		guy-labille @ orange . fr
15 JALQUARD	Gilles	Pr. Commune PNQSO			
16 SAMMY	Philippe	Adjoint au maire	PINEY		
17 earte	Maximil.	Retraité	Suryen		
18 CHATBON	Hervé	Retraité	Audrypy		
19					
20					
21					

16/11/22 dh-12h - Pat net - Eau

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
1 CORDIER	Dany	Maire	Troyes		
2 DUPONT	Bruno	Chef Agence Région centre EQIOM	Courteranges		
3 LOISON	Adeline	Directrice adjointe OTGLC	10120 St André les Vergers		
4 VIELLEDENT	PATRICK	MJC de CHARMONT sous Barbuise	Courteranges		
5 DUSACRE	EVE	CHARGÉE DE MISSION FORET ET GARDE DU LITTORAL	Troyes		
6 Marisy	Matthieu	Agriculteur	10140 MESNIL SAINT PERE		
7 COLLARD	Gérard	Autocariste - Président FNTV10	PINEY		
8 KLEIN	SANDRINE	URBANISTE	Brévonnes		
9 Cédelle	Alain	Conseiller régional	Courteranges		
10 GRADOS	Dominique	secrétaire mairie retraité	Rosnay l'Hôpital	D. Grados	grados.dominique@orange.fr
11 ANDRÉ	Guertin	chargé de mission	Soulières-Phuys		Contact globe@voire.52@orange.fr
12 PEURIERE	Flavie	chargé de mission CA MJC	Courteranges		flavie.peurriere@caube.chambagri.fr
13 DENORMANDIE	Zsuzsanna	Représentant Mairie	PINEY		
14 DWAT	Josil	Recherche Agricole	Fessaignes		
15 DE LOTTE	Lucie	Mairie Brévonnes	Brévonnes		xavier.de.zutter@wanadoo.fr
16 CHATELAIN	Seau Michel	Mairie	Urvoy		
17 BAYER	Sophie	Directrice	PARSO		
18 CHAMBON	Hervé	Représentant	Harouy-puy		
19					
20					
21					

17/11/22

9h-12h

Pat Cul, Eco, Emploi

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
22	LARIQUE Lucyquins	Retraite	Petit Mesnil		lucyquins-larique@orange.fr
23	NICHELOF Roselyne	Retraite	Petit Mesnil		michelr.nichelof@gmail.com
24	KLEIN Patrick	Retraité	Petit Mesnil		patrick.klein@orange.fr
25	LOISON Adeleine	DISTRICT	Païenne la C.		direction@grandslacsdechamps.fr
26	WILLIERS Nils	DISTRICT	Troyes		noeliane.froyeslaeche@orange.com
27	WILLIERS Patrick	MICCHARHONT	CIFAZIONS		patrick.williers@orange.fr
28	GRADOS Dominique	secrétaire mairie retraités	Rosnay l'Épiphanie		grados.dominique@orange.fr
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
1 SAUFRIGNON	CHRISTINE	CM PNR	REGION GRAND EST		
2 DENORMANDIE	Christian	Maire Piney - Pres Comm Agri- forêt	Piney		
3 chemin	veronique	DREAL Grand-Est	chalons en champagne		
4 Lécorché	Jean-Pierre	Maire	CLEREY		
5 Barret	marie-france	présidente Asso. Amis du PNRFO	Bouranton		
6 KEHN	SANDRINE	URBANISTE	PINEY		
7 FAUVEL	Bruno	Conseil scientifique	Couvignon		
8 Adam	Emmanuel	Développement ENR	Brévonnes		
9 GERMAIN	Jacques	Chef de projet EnR	Nogent-sur-Marne		
10 ROQUETON	Alban	NOUVERGIES	NOGENT-SUR-MARNE		
11 Marisy	Matthieu	Agriculteur	Dienville		
12 COLSON	THIERRY	agriculteur	Rouilly-Sacey		
13 COLLEMICHE	René	Maire Adjoint	Vauchonvilliers		
14 CONTANT	Sébastien	Chargé d'affaires photo8	Saint André les vergers		contant.sebastien
15 GROENNE	AUDRY	Chambre d'agriculture	Troyes		
16 LARDAUX	Katell	salarisée association	MONTIERAMEY		
17 moreauvillez	marie-francoise	conseillère municipal	fuligny		
18 Cédelle	Alain	Conseiller régional	Saint-Dizier		
19 Chatelain	Jean Michel	Maire	Unienville		
20 CARETTE	Martial	Habitant	Tuyères		
21 collard	anne	Retraitee. Association des Amis du Parc	Iusigny sur barse		

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
44	Alice	Archéologue	Sermant		
45	Aurélien	Maire	Bossancourt		annick.gela@hotmail.fr
46	Jean-Louis		LESRENAULT		jean-louis.vande@orange.fr
47	Fabien	Gérant, Naire	Courtenoy		
48	Dominique	Président			
49	Gilles	PRÉCOMMISSION PRINCE			
50	Alicia	conseiller municipal Vandœuvre	VENDŒUVRE		
51	Christine	Présidente			
52	Jean-Pierre		Montaube		
53	Audry	Ch. agriculture			audry.croenne@orange.fr
54	Pascal	Naire	Prény St Martin		
55	Denis	Agriculteur	Bligny Bas		
56	Matthieu	Agriculteur	Bligny Bas		matthieu.bethencourt@orange.fr
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					

AS 11/12

3/3.

NOM	Prénom	Profession	Commune	Signature	Mail de contact
22 Roussille	Emilie	Responsable environnement	CC du Barséquanais en Champagne		emilie.roussille@barséquanais.fr
23 <del>Przybranowski</del>	<del>Clotilde</del>	<del>retraité</del>	<del>Fresnoy-le-château</del>		
24 MAILLY	BERTRAND	AGRICULTEUR	BREYONNES		
<del>COLLARD</del>	<del>Gérard</del>	<del>Artisan - Président FNTV10</del>	<del>LUSIGNY SUR BARSE</del>		
26 FRISCH	Dorothea	Developpeuse Env	Breonnaes		dorothea@calyco.dor
27 Chevria	Véronique	Chargée Mission	DREAL		
28 STEVENIN	J-Louis	retraité	FINEY		
29 Druet	Foël	Maire Honoraire	Finey		
30 DOUAGNANNE	Christine	retraité et Maire	FINEY		
31 CODEBERT	Jean-Paul	DPT/ASS	BREYONNES		philmathen10@gmail.com
32 PETIT	Mathias	Agent de l'Environnement	BREYONNES		
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					

## ATELIERS DE CONCERTATION SUR LE SYSTÈME ÉVALUATIF

18 SEPTEMBRE 2023 – Paysage, Urbanisme

2 OCTOBRE 2023 – Produits locaux, Énergies renouvelables

2 NOVEMBRE 2023 - Matériaux locaux/filières, Tourisme

6 NOVEMBRE 2023 – Trame Verte et Bleue, Ressource en eau



## Présentation du système évaluatif

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Cadre réglementaire - Note technique du 7 novembre 2018

« En application des dispositions prévues au c du 1° du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement, le rapport doit prévoir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures phares/prioritaires [...], et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre ».

Le système évaluatif comporte donc 3 dimensions :

Le suivi d'avancement de l'action du Parc, des signataires et partenaires

Suivi en continu  
Via un tableau de bord

Le suivi d'évolution du territoire

Suivant un pas de temps  
Via l'Observatoire du territoire

L'évaluation de la contribution de l'action du Parc à la production de certains effets sur les enjeux identifiés

Évaluation à mi parcours et finale  
Via les 8 mesures phares identifiées

## Présentation du système évaluatif

### Les enjeux



#### Faire remonter l'information..

... pertinente et standardisée



#### Centraliser l'information

Assurer sa qualité  
Garantir son interprétation



#### Utiliser et diffuser l'information

En continu  
Lors des échéances décisionnelles

## Présentation du système évaluatif

### La structure



#### Des données

Mobilisation de systèmes et outil de collecte

Traitement des données (EVA, SIG,...)

Indicateurs définis et qualifiés



#### Un processus

La tuyauterie de remontée d'information

Le contrôle qualité

L'utilisation du système évaluatif pour le pilotage et la décision



#### Des produits de sortie concrets

Les tableaux de bord de suivi (avancement et évolution du territoire)

Les rapports, bilans...

## Présentation du système évaluatif

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

En résumé

L'évaluation sert à dire ce qui marche ou pas  
dans la charte...

ça marche !  
Si ça marche pas...  
ça marche pas !



...en vue de corriger ce qui ne marche pas et  
de renforcer ce qui marche.

## Présentation du système évaluatif

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

A quoi ça sert une question évaluative ?

Une question  
évaluative est  
(souvent) une  
question  
ouverte



Permet de **focaliser** l'évaluation sur les aspects  
considérés comme prioritaires ou les plus utiles



Permet de **définir le champ et le périmètre** de la  
démarche d'évaluation



Permet d'**identifier les attentes** vis-à-vis de  
l'évaluation et de faciliter ainsi son **appropriation** par  
ses destinataires

8 questions évaluatives appliquées sur 8 mesures phares  
(29 mesures dans le projet de Charte)

= SIMPLIFIER L'ÉVALUATION

NE METTEZ PAS EN PLACE  
UN SYSTÈME DE SUIVI ET  
D'ÉVALUATION POUR COLLECTER  
PAREIL VOLUME DE DONNÉES

SI VOUS N'AVEZ  
BESOIN QUE DE  
CE VOLUME



## Présentation du système évaluatif

Comment répondre aux questions évaluatives ?

1- Mettre en place des critères de jugement

Critère



Indicateur

Permet de répondre de façon négative ou positive à une question d'évaluation



Permet de **faciliter les réponses aux questions sur des éléments explicites**



Évite la subjectivité



**Structure la réponse** aux questions évaluatives

## Présentation du système évaluatif

Comment répondre aux questions évaluatives ?

2- Définir les indicateurs pour répondre aux critères de jugement

Critère



Indicateur

Les indicateurs décrivent de façon précise l'information qui doit être recherchée



Permet de **quantifier**, de **qualifier** la situation



Permet d'**objectiver** la situation



Fournit des **éléments** sur lesquels on s'appuie pour répondre à la question

## Présentation du système évaluatif

### Les 8 questions évaluatives (QE) 1/2

**Mesure 1.1.4 - Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs**

**Les ressources locales ont-elles été valorisées de manière durable ?**

Comment les activités de tourisme et de loisirs ont permis de valoriser les ressources locales ?

**Mesure 1.1.5 - Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux**

**Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et aux savoir-faire locaux a-t-il augmenté ?**

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer les filières artisanales existantes et d'en créer de nouvelles ?  
Est-ce que le territoire est devenu plus attractif ?

**Mesure 1.3.1 - Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs**

**La qualité des paysages s'est-elle améliorée ?**

Quelles ont été les évolutions paysagères et sont-elles conformes aux Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ?

**Mesure 2.1.1 - Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées**

**Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?**

La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?

## Présentation du système évaluatif

### Les 8 questions évaluatives (QE) 2/2

**Mesure 2.2.1 - Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles**

**La fonctionnalité écologique du territoire a-t-elle été renforcée ?**

**Comment a évolué la Trame Verte et Bleue sur le territoire ?**

Dans quelles mesures les actions ont-elles permis de préserver les milieux naturels ?

**Mesure 2.4.2 - Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier**

**Quelle est l'évolution de l'emprise urbaine sur le territoire ?**

**Les méthodes d'aménagement et de construction ont-elles répondu aux nouveaux enjeux ?**

Le territoire est-il innovant en architecture et urbanisme ?

**Mesure 3.1.2 - Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants**

**Le bouquet énergétique a-t-il été mis en place sur le territoire ?**

**La transition énergétique a-t-elle respecté les paysages, l'environnement et les souhaits des habitants ?**

Comment la consommation énergétique du territoire a-t-elle diminué ?

**Mesure 3.3.1 - Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux**

**Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?**

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

## Présentation du système évaluatif

### Le système évaluatif dans le projet de Charte

#### 36 INDICATEURS D'ÉTAT

Suivre l'évolution du territoire sur les thématiques en lien avec les objectifs des orientations concernées (Observatoire du territoire)

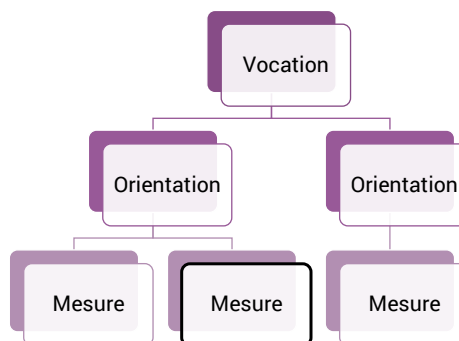
#### INDICATEURS DE SUIVI 3-4 / mesure

Suivre l'avancée de la mise en œuvre de la Charte (tableau de bord de suivi et rapports d'activités)

#### 28 INDICATEURS DE RESULTAT 8 QUESTIONS ÉVALUATIVES

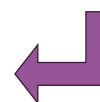
Analyser les impacts de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire  
Ils sont essentiellement **composés d'indicateurs d'état**  
sélectionnés spécifiquement pour le suivi.  
Ils doivent **répondre aux 8 questions évaluatives**.

**Évaluations à mi-parcours et finale de la Charte**



Structure de la Charte

8  
MESURES  
PHARE



## Présentation du système évaluatif

### Avez-vous des questions ?



## Ordre du jour - Réunion du 18 septembre 2023

1. Travail sur la thématique « paysage »
2. Travail sur la thématique « urbanisme »

## Travail sur la thématique « paysage »

### Enjeux et attentes

#### Objectifs de Qualité Paysagère - OQP

Identification des unités et des structures paysagères (charte et plan de Parc)  
Présentation des OQP par unité paysagère

#### Le Parc a finalisé son Plan de Paysage en 2023 :

- Le diagnostic de territoire : étudier les paysages et **définir les entités paysagères, leurs enjeux propres et les dynamiques en cours sur le territoire**
- Le plan d'actions : **cinquante actions réparties en trois OQP**. Chaque action est à **considérer comme une piste de réflexion et vise principalement à aider les décideurs politiques, entrepreneurs, aménageurs ou particuliers** à développer leurs projets dans le souci de la préservation des paysages et de l'amélioration du cadre de vie.

#### Objectifs de la Charte :

- **Définir et résorber les points noirs paysagers sur le territoire**
- **Mettre en place des actions de préservation du paysage : Plan de Paysage + priorisation en fonction des entités paysagères**



## Enjeux et attentes de la visite de la délégation

### Publicité

#### Publicité

#### Article L581-7 du code de l'environnement

Affichage de la **posture du Parc en matière de publicité** : souhaite-t-il une réintroduction ? Oui ou non ? La charte doit l'exposer clairement  
Si oui : - énoncer **l'encadrement de cette réintroduction dans les RLP**  
- énoncer **combien de communes sont concernées** avec quelques caractéristiques générales de présentation

#### Hors agglomération

« en dehors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite »

#### En agglomération

« à l'intérieur des agglomérations, la publicité est interdite dans les Parcs naturels régionaux »

- Dispositions dédiées dans l'orientation « **Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité** »  
*Développer et promouvoir une gamme de signalisation locale uniformisée au sein des agglomérations (charte signalétique)*  
*Mettre en place ou réviser le Règlement Local de Publicité (RLP) à l'échelle des communes qui en sont dotées, ou à l'échelle des EPCI volontaires et veiller à leur comptabilité avec les objectifs de la Charte et la charte de signalétique*



Le pouvoir de police devient une compétence des EPCI à partir de janvier 2024 :  
*concertation à prévoir*

## Travail sur la thématique « paysage »

#### Mesure 1.3.1

#### Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs

Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

#### Disposition 1 - Préserver et renforcer la singularité des entités paysagères, en particulier via la qualité de leurs paysages agricoles, viticoles et forestiers

- Maintenir la vocation première des espaces agricoles et forestiers
- Préserver les éléments caractéristiques des paysages : alignements d'arbres, haies, granges...
- Accompagner l'évolution de l'agriculture et de la viticulture pour accroître les qualités environnementales des paysages : prairies, bocages, zones humides, vallées viticoles...
- Maitriser la périurbanisation

#### Disposition 2 – Améliorer l'intégration paysagère des sites industriels (gravières, carrières, ZAE), des réseaux de transport d'énergie et de communication et des zones pavillonnaires et d'activités

- Aménagements paysagers qualitatifs (lotissement, gravière, carrières, ZA...)
- Prioriser le prolongement des zones urbaines
- Veiller à l'insertion paysagère des infrastructures de production d'énergie renouvelable
- Favoriser l'enterrement des réseaux

## Travail sur la thématique « paysage »

Mesure 1.3.1

Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs

Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

### Disposition 3 - Donner à voir et à comprendre les paysages pour les habitants et les touristes

- Identifier et qualifier les portes routières
- Mettre en valeur les points de vue remarquables, les sites archéologiques et historiques
- Mettre en valeur les itinéraires de découvertes des paysages existant
- Aménager et créer des connexions douces

### Disposition 4 – Structurer et harmoniser l’implantation de dispositifs signalétiques et publicitaires sur le territoire

- Faire respecter la réglementation
- Identifier et recenser les panneaux non réglementaires
- Développer et promouvoir une gamme de signalétique uniformisée à l’échelle du territoire

## Travail sur la thématique « paysage »

Mesure 1.3.1

Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs

Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité



### La qualité des paysages s’est elle améliorée ?

Quelles ont été les évolutions paysagères et sont-elles conformes au Objectifs de Qualité Paysagères (OQP) ?

Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?

1. Les actions mises en place ont permis de limiter la banalisation des paysages

2. Les caractéristiques paysagères du territoire ont été maintenues et renforcées grâce aux actions de valorisation

3. Tous les points noirs paysagers bénéficient d’une intégration paysagère exemplaire

4. Les OQP ont été atteints grâce aux actions du Plan de Paysage

## Travail sur la thématique « paysage »

### Mesure 1.3.1

#### Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs

Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité



#### La qualité des paysages s'est-elle améliorée ?

Quelles ont été les évolutions paysagères et sont-elles conformes aux Objectifs de Qualité Paysagères (OQP) ?

#### Critères de jugement

Les actions mises en place ont permis de limiter la banalisation des paysages

Tous les points noirs paysagers bénéficient d'une intégration paysagère exemplaire

Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible	Périodicité
Évolution du nombre de point noirs paysagers <i>(en lien avec la surface des extensions urbaines)</i>	Espaces dont l'intérêt environnemental et paysager est dégradé - Friches industrielles - Zones pavillonnaires - Zones d'activités - Zones industrielles  Avoir une analyse qualitative de ses extensions	Comptabiliser précisément les points noirs via une étude sur l'ensemble du territoire  Évaluer la qualité paysagère de ces zones	100% des points noirs résorbés en 2040	Analyse à mener tous les 3 ans

## Travail sur la thématique « paysage »

### Mesure 1.3.1

#### Affirmer et valoriser la qualité des paysages productifs

Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité



#### La qualité des paysages s'est-elle améliorée ?

Quelles ont été les évolutions paysagères et sont-elles conformes aux Objectifs de Qualité Paysagères (OQP) ?

#### Critères de jugement

Les caractéristiques paysagères du territoire ont été maintenues et renforcées grâce aux actions de valorisation

Les OQP ont été atteints grâce aux actions du Plan de Paysage

Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible	Périodicité
Nombre de mesures réglementaires paysagères	Comptabilisation de mesures réglementaires de type : - OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation - ORE : Obligation Réelle Environnementale - Éléments de paysage classés dans les documents d'urbanisme : EBC : Espaces Boisés Classés (boisements, haies, vergers, jardins...) ECE : Espaces de continuités écologiques (en lien avec la TVB) - autres... Évaluer leur qualité	Comptabiliser précisément ces éléments dans les documents d'urbanisme	2 / doc sous forme d'OAP ou d'EBC ou autres dispositifs	3 ans

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Enjeux et attentes

#### Maîtrise de l'urbanisation

#### Transposition du ZAN

#### Articulation avec les SCoT

Objectif que les communes et EPCI du territoire se dotent d'un **document d'urbanisme** (Carte Communale, PLU, PLUi...)

Identification des **espaces à préserver de l'urbanisation** (charte et plan)

Identification des **dispositions pertinentes pour les SCoT**

Il est attendu des dispositions volontaires sur l'application du **Zéro Zéro**

**Artificialisation Nette** : stratégie, espaces à préserver de l'urbanisation, principe de maîtrise de l'urbanisation correspondant, voire identification des espaces devant contenir l'urbanisation...

- Rappel Objectif SRADDET : entre 2021 et 2031 diviser par 2 la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) mesurée entre 2011 et 2021
  - Rappel Objectif National : 0% d'artificialisation en 2050
- « Consommation de NAF » et « artificialisation » ne sont pas les mêmes termes

**Objectifs : Chiffrer à l'échelle du territoire le potentiel foncier mobilisable et le respecter**

2024 : le SRADDET donne les objectifs de diminution pour chaque SCoT

2025 : les SCoT donnent les objectifs à l'échelle des EPCI et communes (comptabilité des SCoT en 2026)

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Mesure 2.4.2

### Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

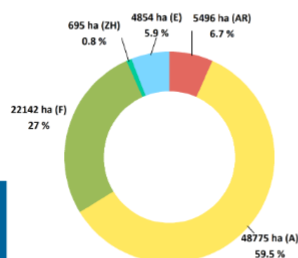
Aménager un territoire de manière sobre et qualitative

#### Occupation du sol entre 2009 et 2019 – Étude Région Grand Est

#### Les grandes composantes de l'occupation du sol

(niveau 1 de la nomenclature OCS GE 2)

- 1-Territoires artificialisés (AR)
- 2-Territoires agricoles (A)
- 3-Espaces forestiers et semi-naturels (F)
- 4-Zones humides (ZH)
- 5-Surfaces en eau (E)



#### Il est entendu comme artificialisation des sols :

Phénomène anthropique par lequel les espaces naturels, agricoles, forestiers sont transformés au profit d'implantations artificielles (constructions à usage d'habitation, d'activités ou de loisirs, infrastructures de transport, etc.). Le sol subit un changement d'usage, souvent très complexe à inverser.

(Source : Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable)

#### Évolution entre 2009 et 2019

(Calculée selon le découpage administratif en vigueur)

- +174,6 ha d'espaces artificialisés (+3,3%)  
Évolution départementale de +3,7%
- 209,4 ha de terres agricoles (-0,4%)  
Évolution départementale de -0,5%
- +4,6 ha d'espaces forestiers et semi-naturels (+0,02%)  
Évolution départementale de -0,01%
- +18,3 ha de zones humides (+2,7%)  
Évolution départementale de +5%
- +11,9 ha de surfaces en eau (+0,2%)  
Évolution départementale de +1,3%

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Enjeux et attentes

Maîtrise de l'urbanisation	Objectif que les communes et EPCI du territoire se dotent d'un <b>document d'urbanisme</b> Identification des <b>espaces à préserver de l'urbanisation</b> (charte et plan) Identification des <b>dispositions pertinentes pour les SCoT</b> Il est attendu des dispositions volontaires sur l'application du <b>Zéro Artificialisation Nette</b> : stratégie, espaces à préserver de l'urbanisation, principe de maîtrise de l'urbanisation correspondant, voire identification des espaces devant contenir l'urbanisation...
Transposition du ZAN	
Articulation avec les SCoT	

- Orientation dédiée : **Aménager un territoire de manière sobre et qualitative**
- Mesure 2.4.1 « Dynamiser les cœurs de villes et conserver des villages de qualité »
- Mesure 2.4.2 « Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier »
- Thématique transversale traitée comme telle dans de nombreuses autres mesures

### Objectifs :

- **Réduire la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers**
- **Respecter les objectifs du SRADDET à travers le SCoT ou être plus ambitieux sur le territoire ?**

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Mesure 2.4.2 Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

Aménager un territoire de manière sobre et qualitative

#### Disposition 1 - Réduire la consommation d'espace et l'étalement urbain

- Mobiliser et investir le bâti vacant (logements, services, commerces) et les dents creuses
- Prioriser la réhabilitation, la restructuration et l'extension du patrimoine bâti existant (dents creuses)
- Définir un potentiel foncier maximal d'urbanisation de manière concertée
- Répertorier et hiérarchiser les terrains artificialisés et dégradés pour les activités industrielles commerciales et l'habitat en cohérence avec les objectifs de chaque unité territoriale définie par les SCoT

#### Disposition 2 : Avoir une gestion intégrée des espaces urbanisés

- Mettre en place une palette végétale adaptée
- Avoir une gestion innovante de l'eau
- Avoir une intégration paysagère exemplaire de toutes opérations d'aménagement sur le territoire
- Proposer des nouvelles formes d'aménagement (espaces mutualisés, éco-constructions...)

## Travail sur la thématique « urbanisme »

Mesure 2.4.2

Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

Aménager un territoire de manière sobre et qualitative

### Disposition 3 - Développer les “nouvelles formes d’habiter”

- Proposer des solutions alternatives et innovantes à la reconversion du patrimoine bâti
- Diversifier l’offre d’habitat et l’accès au logement
- Promouvoir les opérations d’habitat partagé et groupé
- Augmenter la diversité des parcours résidentiels

### Disposition 4 - Repenser totalement les méthodes de construction et d’aménagement

- Valoriser et récompenser les constructions et aménagements exemplaires
- Promouvoir la réinterprétation de l’architecture vernaculaire locale
- Systématiser la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et les constructions
- Systématiser le recours aux matériaux de construction (bois, terre crue, chanvre) issus des filières locales dans les systèmes constructifs
- Amplifier le réemploi des matériaux disponibles sur place
- Prendre en compte les risques auxquels le bâti est confronté lors de réhabilitations et de constructions neuves (changement climatique...)

## Travail sur la thématique « urbanisme »

Mesure 2.4.2

Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

Aménager un territoire de manière sobre et qualitative



**Quelle est l’évolution de l’emprise urbaine sur le territoire ?**

Les méthodes d’aménagement et de construction ont-elles répondu aux nouveaux enjeux ?  
Le territoire est-il innovant en architecture et urbanisme ?

**Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?**

Les actions mises en place ont permis de limiter la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers

Les extensions urbaines sont limitées et les espaces urbanisés se sont densifiés

Toutes les opérations d’aménagements respectent les préconisations de la Charte du Parc (palette végétale, gestion de l’eau, intégration paysagère...)

Toutes les nouvelles constructions sont exemplaires et bénéficient d’un label de qualité

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Mesure 2.4.2

#### Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

Aménager un territoire de manière sobre et qualitative



#### Quelle est l'évolution de l'emprise urbaine sur le territoire ?

Les méthodes d'aménagement et de construction ont-elles répondu aux nouveaux enjeux ?  
Le territoire est-il innovant en architecture et urbanisme ?

#### Critères de jugement

Les actions mises en place ont permis de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Toutes les opérations d'aménagements respectent les préconisations de la Charte du Parc (palette végétale, gestion de l'eau, intégration paysagère...)

	Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible	Périodicité
	Surface de la tache urbaine	Évolution des taches urbaines sur le territoire Analyse à mener en lien avec les polarités sur le territoire  Se baser les enveloppe foncières du SRADDET puis des SCoT (pas avant 2027)	XX ha / sur le territoire  Valeur à analyser via la BD Topo + OSC G2E	Objectifs à donner à l'issu du travail des SCoT	Mi-charte et fin de Charte

## Travail sur la thématique « urbanisme »

### Mesure 2.4.2

#### Développer des formes architecturales et urbaines qualitatives et économes en foncier

Aménager un territoire de manière sobre et qualitative



#### Quelle est l'évolution de l'emprise urbaine sur le territoire ?

Les méthodes d'aménagement et de construction ont-elles répondu aux nouveaux enjeux ?  
Le territoire est-il innovant en architecture et urbanisme ?

#### Critères de jugement

Les actions mises en place ont permis de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Les extensions urbaines sont limitées et les espaces urbanisés se sont densifiés

	Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible	Périodicité
	Surface des extensions urbaines  <i>(en lien avec les points noirs paysagers)</i>	Surface des extensions urbaines rapport aux objectifs d'artificialisation de chaque commune/territoire  Respect des objectifs du SCoT en se basant sur les taux d'artificialisation par EPCI et communes et les entités paysagères Démontre la pression foncière du territoire et le dynamisme	Évolution à donner à l'issu du travail des SCoT	Évolution à donner à l'issu du travail des SCoT	Mi-charte et fin de Charte

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité

#### Disposition 1 - Mieux connaître les besoins et attentes du territoire et ses villes portes en matière de produits locaux

- Évaluer la demande en produits locaux (auprès des citoyens et des professionnels) et les besoins en termes de points de ventes / relais avec les modalités de vente les mieux adaptées (points de vente à la ferme, épiceries « classique » ou associative, distributeurs ...)
- Connaître l'offre en produits locaux (dont sous signes de qualité) du territoire et les acteurs impliqués
- Mettre en adéquation l'offre et la demande
- Assurer une rémunération juste et stable des producteurs

#### Disposition 2 – Développer, diversifier et structurer l'offre en produits locaux du territoire

- Développer et valoriser les filières locales
- Amplifier les démarches de diversification et transformation (ex : laboratoires alimentaires)
- Pérenniser les structures de transformation existantes (ex : abattoir de Troyes)
- Développer les démarches de promotion et de commercialisation notamment en circuits courts et vente directe
- Favoriser la création d'emplois directs et indirects (production, transformation, transport, vente, etc.)
- Amplifier les partenariats entre les acteurs pour augmenter les débouchés
- Être le relais local des démarches de développement de filières, de la production à la distribution (ex : Projet alimentaire territorial (PAT) du Département de l'Aube)

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité

#### Disposition 3 – Renforcer l'offre de produits sous signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), labels et certifications

- Amplifier le développement de la marque locale « Valeurs Parc naturel régional »
- Renforcer la mise en place :
  - l'agriculture biologique
  - des labels locaux (ex : Agneau de l'Aube, Choucroute Label Rouge, Volailles Champenoises, etc.),
  - des certifications environnementales (ex : Haute Valeur Environnementale, Viticulture Durable en Champagne, etc.)
  - des produits sous SIQO, en particulier l'AOP/AOC : Champagne, Brie de Meaux, Chaource
  - d'autres labels de reconnaissance

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité



#### Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?

1. L'offre en produits locaux est structurée et accessible (points de vente)

2. Les productions alimentaires locales sont reconnus pour leur qualité et leur méthodes de production (labels et certification)

3. L'offre en produits locaux s'est diversifiée et permet de valoriser toutes les ressources alimentaires du territoire

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité



#### Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

#### Critères de jugement

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible 2040	Périodicité
L'offre en produits locaux est structurée et accessible (points de vente)	Nombre de producteurs agricoles pratiquant la vente directe	Comptabilisé le nombre de producteurs/transformateurs sur le territoire : Contacter la CCI, la CMA et la CA	Étude à mener	Étude à mener	2 ans

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité



#### Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible 2040	Périodicité
3. L'offre en produits locaux s'est diversifiée et permet de valoriser toutes les ressources alimentaires du territoire	Nombre de points de vente directe	Définition du point de vente directe : - Mise en relation directe et synchrone d'un vendeur et d'un ou de plusieurs acheteurs : vente à la ferme, marchés, AMAP, drive fermier, distributeur automatique. - Vente par le biais d'un intermédiaire rémunérant le producteur au prix le plus juste : magasin de producteurs - Restauration collective ?	<b>Étude à mener</b>	1 par pôle urbains : Brienne-le-Château et Vendeuvre-sur-Barse  1 par pôle relais structurant : Lusigny-sur-Barse, Piney, Chavanges et Dienville  1 par villes portes : Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Saint-Dizier	Mi-chartre

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité



#### Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Les productions alimentaires locales sont reconnus pour leur qualité et leur méthodes de production (labels et certification)	Surface en agriculture biologique	Comptabiliser la surface en AB sur l'ensemble du territoire via le RPG	4,7% de la SAU  2 919 ha	10% de la SAU  Moyenne en France en 2021 10,3%	2 ans  Conversion des cultures annuelles, semi annuelles et prairies = 2 ans  Conversion des cultures pérennes = 3 ans

## Travail sur la thématique « produits alimentaires locaux »

### Mesure 3.3.1 Développer une offre de proximité de produits alimentaires locaux

Développer les productions alimentaires locales et de qualité



#### Les productions alimentaires locales ont-elles été valorisées ?

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer l'offre en produits locaux ?

#### Critères de jugement

L'offre en produits locaux s'est diversifiée et permet de valoriser toutes les ressources alimentaires du territoire

Indicateur	Définition	Valeur initiale	Valeur cible 2040	Périodicité
Nombre d'exploitations dans les démarches de diversification et transformation	<p>ABANDON</p> <p>réaliser en avant les efforts de diversification et de transformations des exploitations du territoire</p> <p>Valoriser l'ensemble des ressources locales disponibles</p>	??	??	??

## Ordre du jour - Réunion du 2 octobre 2023

1. Travail sur la thématique « énergies renouvelables »
2. Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

#### Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

#### Disposition 1 – Promouvoir collectivement les énergies renouvelables et de récupération

- Organiser et pérenniser une gouvernance locale
- Renforcer et respecter la démarche de concertation locale avec l'ensemble des partenaires dans tous projets d'ampleur (élus, profession agricole, monde associatif, gestionnaire de réseau et Parc) et les habitants du territoire
- Inciter les habitants du territoire à s'investir dans la mise en place de solutions locales de production d'énergie renouvelables (boucle d'énergie à Rives Dervoises par exemple)
- Valoriser les sites exemplaires et innovants dans les secteurs cibles (collectivités, industriels, exploitants agricoles, particuliers) sur le territoire et permettre les échanges de savoir-faire
- Réaliser des études de potentiel de développement et organiser une veille des ressources en la matière (nouvelles technologies...)
- Diffuser les connaissances sur les potentiels et les gisements disponibles en énergies renouvelables sur le territoire

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

#### Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

#### Disposition 2 – Généraliser l'investissement citoyen et collectif et favoriser les retombées économiques locales

- Amplifier les retombées économiques locales des installations de production et de récupération d'énergie renouvelables pour maintenir la valeur ajoutée du territoire
- Développer le financement participatif et citoyen des projets (centrale villageoise) pour garantir l'appropriation locale
- Mettre en place des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) ou s'appuyer celle existante pour le financement, la construction puis l'exploitation d'installation de production d'énergie renouvelables
- Intégrer les solutions d'autoconsommation dans les projets de constructions neuves et de rénovation (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie...)

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

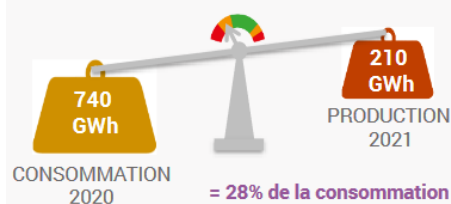
Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

#### Disposition 3 – Développer les filières en respectant les spécificités paysagères, architecturales et technico-économiques du territoire

- Veiller aux impacts paysagers, environnementaux, économiques et sociaux des projets au sein du périmètre de classement comme en périphérie immédiate du Pnr ou en limite d'autres périmètres de protection et de gestion
- Renforcer le développement d'installations en autoconsommation et le développement des énergies de récupération individuelles et collectives
- Valoriser localement la production d'énergie renouvelables et de récupération dans des réseaux de chaleur
- Structurer et maintenir la filière bois-énergie

En 2020, c'est l'équivalent de **28% de la consommation d'énergie totale du territoire** qui est produite grâce aux énergies renouvelables.

Moyenne nationale : 16,5 %



## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

#### Disposition 3 – Développer les filières en respectant les spécificités paysagères, architecturales et technico-économiques du territoire

- Accompagner la filière gaz renouvelable sur le territoire :
  - Veiller à maintenir d'une **agriculture durable et non concurrencée**
  - Développer de **nouvelles technologies adaptées aux contraintes** techniques de réseaux et à l'autoconsommation
  - Trouver de **nouvelles sources de matières méthanisables** (déchets issus des IAA, boues d'épuration, restauration collective...)
- Développer la filière éolienne au sein des zones favorables :
  - Prioriser le développement sur des **secteurs définis comme favorables à l'issue d'une concertation** entre tous les acteurs et habitants du territoire
  - **Éviter le développement éolien dans les secteurs paysagers et écologiques sensibles** : Champagne humide, zone Ramsar, vallées de l'Aube et de la Seine, zone d'exclusion de la Charte UNSECO du Barrois viticole

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

### Disposition 4 – Développer l'exemplarité des collectivités publiques et renforcer leur rôle

- Systématiser l'installation de système de production et/ou de récupération d'énergie sur les bâtiments neufs et la rénovation tout en prenant en compte leurs impacts potentiels
- Inciter l'installation de système de production et/ou de récupération d'énergie dans les documents d'urbanisme
- Amplifier la mise en place de réseaux de chaleur notamment dans les bâtiments publics
- Mettre en œuvre un plan d'installation d'énergies renouvelables et récupération sur le patrimoine des collectivités (foncier et bâti)
- Encourager et soutenir les solutions de stockage de l'énergie, de conversion d'énergie et les nouvelles méthodes de production (en s'appuyant sur l'UTT de Troyes, les Fab Lab territoriaux, etc.)

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)



Comment développer les énergies renouvelables tout en en prenant en compte les spécificités patrimoniales, environnementales et technico-économiques du territoire ?

**GISEMENT BRUT**  
énergie physiquement disponible

7985 GWh

1527 GWh

**GISEMENT NET**  
potentiel de production en prenant en compte les interdictions réglementaires, les contraintes techniques et les zones à enjeux forts

GISEMENT BRUT

GISEMENT NET

Les enjeux environnementaux et patrimoniaux identifiés permettent de cartographier les zones à enjeux forts et de calculer le potentiel de production (gisement net) :



Préserver les couloirs de migration principaux et les zones à sensibilité forte (oiseaux et chauve-souris)



Sauvegarder les espaces naturels patrimoniaux (Réserves naturelles, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) et les espaces forestiers



Maintenir les prairies permanentes humides



Conserver l'identité architecturale du territoire (abords des monuments historiques et des sites classés et inscrits)

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

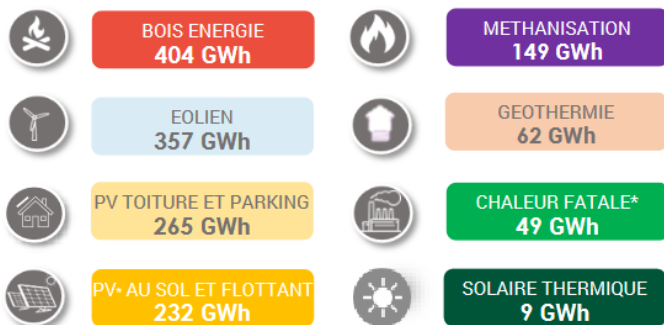
RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

### GISEMENTS NETS PAR FILIÈRE

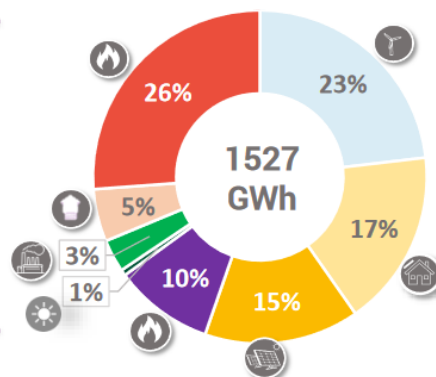


\*La chaleur fatale représente la chaleur résiduelle d'un processus ou de la fabrication d'un produit.

### POTENTIALS DE PRODUCTION

OBJECTIF 2040

AVEC PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU TERRITOIRE



## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)



**Le bouquet énergétique a-t-il été mis en place sur le territoire ?**

La transition énergétique a-t-elle respecté les paysages, l'environnement et les souhaits des habitants ?

Comment à évoluer la consommation énergétique du territoire ?

### Critères de jugement

1. Le bouquet énergétique a été mis en place sur le territoire

2. Les ressources liées à la production d'EnRR ont permis d'investir massivement sur le territoire

3. La production d'EnRR représente la majorité de la consommation énergétique du territoire

4. Le territoire est exemplaire en matière de production d'EnRR grâce au maintien de ses spécificités paysagères

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

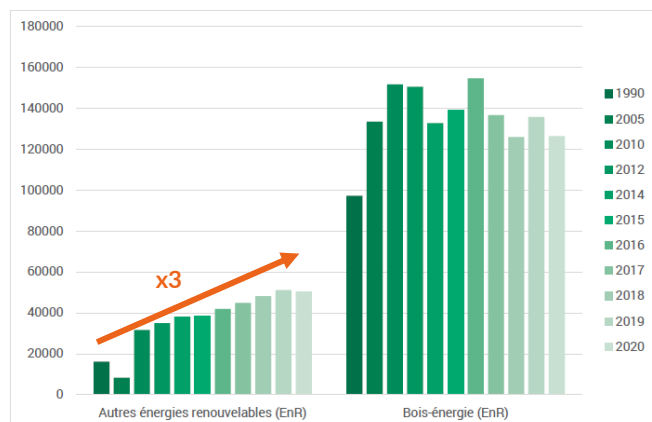


Figure 6 : Focus sur l'évolution des consommations des énergies renouvelables du PnrFO, 2020

La consommation d'énergie issue des filières renouvelables (hors bois énergie) a triplé depuis 1990.

Cependant cette tendance reste faible par rapport aux objectifs de développement des EnRR.

Objectifs SRADDET 2050 : produire 3,2 fois plus d'EnRR qu'en 2010

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)



**Le bouquet énergétique a-t-il été mis en place sur le territoire ?**

La transition énergétique a-t-elle respecté les paysages, l'environnement et les souhaits des habitants ?

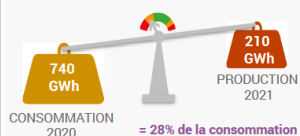
Comment la consommation énergétique du territoire a-t-elle diminué ?

#### Critères de jugement

1. Le bouquet énergétique a été mise en place sur le territoire

En 2020, c'est l'équivalent de 28% de la consommation d'énergie totale du territoire qui est produite grâce aux énergies renouvelables.

Moyenne nationale : 16,5 %



Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Taux de couverture des consommations énergétiques par les EnRR	Calculer la part des EnRR dans la consommation finale La consommation finale correspond à l'énergie livrée au consommateur pour sa consommation finale.  <i>Objectif France 2030 : 33%</i> <i>Objectif SRADDET 2030 41%</i> <i>Objectif SRADDET 2050 : 100%</i>	28% de la consommation finale	75 % de la consommation	Mi-charte et évaluation finale

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

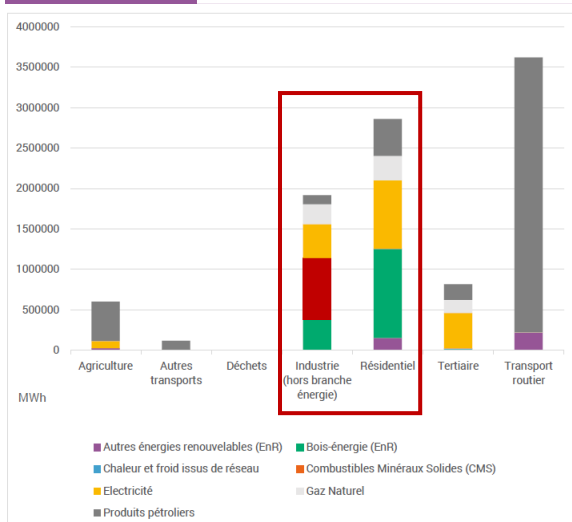


Figure 7 : Consommation énergétique finale du PnrFO par secteur d'activité, 2020

- Transport routier = 36% (avec 90% issues des produits pétroliers)
- Résidentiel = 28%
- Industrie = 18%
- Tertiaire = 9%

Près la moitié des consommations du secteur résidentiel proviennent de la filière bois énergie. Dans le secteur industriel, les énergies fossiles carbonées prédominent, avec près de la moitié des consommations liées à la combustion de minéraux solides.

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)

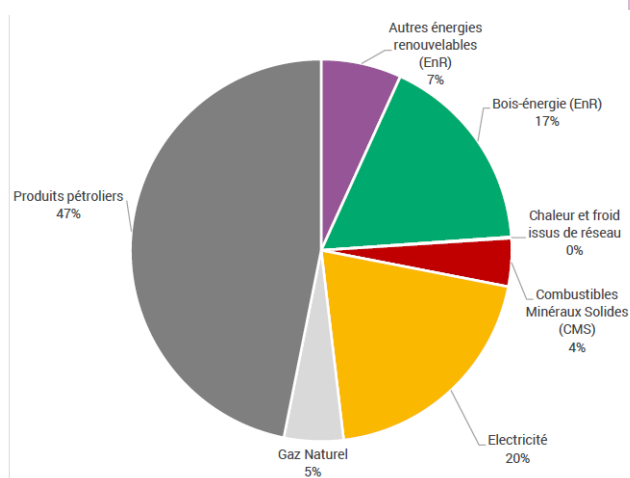


Figure 4 : Répartition des consommations énergétiques finales du PnrFO, 2020

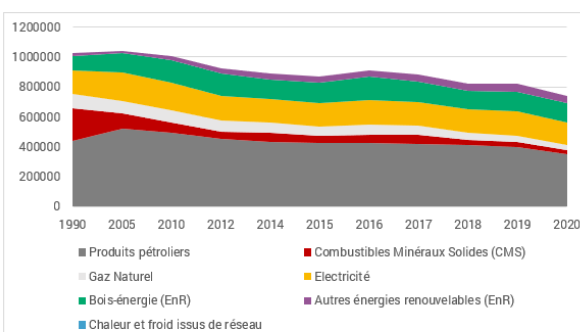


Figure 5 : Évolution des consommations du PnrFO par type d'énergie consommé, 2020

Rappel : Transport routier = 36% de la consommation finale du territoire (avec 90% issues des produits pétroliers)

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

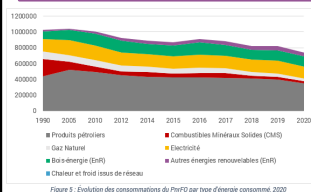
Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)



Comment la consommation énergétique du territoire a-t-elle diminué ?

#### Critères de jugement

3. La production d'EnRR représente la majorité de la consommation énergétique du territoire



Indicateur	Définition	Valeur initiale 2020	Valeur cible 2040	Périodicité
Consommation énergétique du territoire	Évaluer la consommation énergétique du territoire par secteur d'activité  Objectif SRADDET (comparé à 2012) : -29% d'ici 2030 -55% d'ici 2050 et 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050	714 GWh	- 55% (par rapport à 2010) Soit 437 GWh  en agissant prioritairement sur le parc résidentiel  (Cf indicateur bâtiments biosourcés)	Mi-chartre et évaluation finale

La consommation énergétique du territoire a diminué de - 36% par rapport à 2010

## Travail sur la thématique « énergies renouvelables »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

### Mesure 3.1.2

Développer un bouquet énergétique, dans le respect des paysages, de l'environnement et des souhaits des habitants

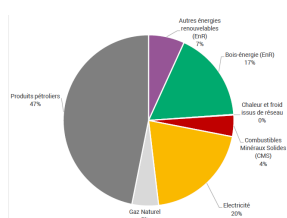
Tendre vers un territoire à énergie positive (ou : neutre en carbone)



Le bouquet énergétique a-t-il été mis en place sur le territoire ?

#### Critères de jugement

1. Le bouquet énergétique a été mis en place sur le territoire



Indicateur	Définition	Valeur initiale 2020	Valeur cible 2040	Périodicité
Part de la production EnRR du territoire	Part de la production des EnRR dans la production totale du territoire (sur la base des consommations énergétiques finale)	24% de la consommation finale (EnRR + bois énergie)  <i>Rappel : -16% de consommations d'énergies fossiles depuis 2010</i>	50 % de la consommation finale	Mi-chartre et évaluation finale

## Ordre du jour - Réunion du 02 novembre 2023

1. Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »
2. Travail sur la thématique « tourisme »

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

### Disposition 1 - Soutenir les artisans des filières locales

- Structurer un réseau d'artisans et des petites et moyennes entreprises locales de première et de deuxième transformation pour mutualiser les équipements, l'investissement, etc.
- Renforcer les travaux de recherche et développement entre les entreprises de transformation des matériaux bio et géo-sourcés, les laboratoires de Recherche & Développement et les instituts d'enseignement supérieur (ex : Technopole de l'Aube, INRAE, UTT, ...)
- Favoriser la formation aux savoir-faire locaux pour une transmission aux générations futures (en lien avec les instituts de formation dédiés : CAPEB et l'IUMP)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour attirer un nouvel élan de main-d'œuvre qualifiée sur le territoire (ex : créer un foyer de jeunes travailleurs)
- Favoriser l'industrialisation des process ainsi que l'expérimentation de techniques à hautes performances énergétiques et environnementales

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 2 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

- Promouvoir le réseau d'artisans (scieurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes, etc.) auprès des habitants du Pnr
- Accroître la valorisation locale des produits issus de la forêt et être un territoire actif dans le développement du pôle Bois Sud Champagne
- Établir des partenariats avec les missions de prescription bois d'autres territoires pour favoriser la croissance des entreprises du Parc
- Faire l'état des lieux concernant la transformation des essences de feuillus divers (dont le peuplier) et de résineux
- Favoriser l'usage du bois local dans la construction publique et privée par l'exemple et la sensibilisation (en lien avec le Pacte Bois Biosourcés de FIBOIS Grand Est)
- Étudier la mise en place de processus industriels pour diminuer les coûts de production (fenêtres, portes, volets, clôtures...)
- Expérimenter de nouvelles utilisations pour développer les débouchés du bois local, la diversité des productions et les modes de transformation

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 3 – Amplifier le développement de la filière chanvre sur le territoire

- Systématiser le recours aux matériaux issus de la filière chanvre dans les systèmes constructifs (constructions neuves et rénovation, isolation...)
- S'appuyer sur le Pôle européen du chanvre et être partie prenante dans la gouvernance locale pour :
  - Amplifier la culture du chanvre sur le territoire (culture à bas niveau d'intrant)
  - Accélérer l'utilisation du chanvre dans les différents secteurs du textile (ex. habillement, ameublement, linge de maison...)
  - Développer les nouveaux marchés et les nouveaux débouchés de la filière chanvre (cosmétique, matières plastiques...)

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 4 - Faire de la terre crue un important contributeur à la transition écologique du secteur du bâtiment et des travaux publics

- Valoriser à l'ensemble des acteurs du BTP, des aménageurs et des particuliers les atouts de la construction terre : disponibilité, confort, durabilité, hydrorégulation, renouvelable, réparabilité...
- Structurer un réseau de professionnels et en faire la promotion auprès des collectivités, des particuliers et habitants (annuaire, visite de réalisation, conférences...)
- Développer l'usage de la terre dans la construction publique et privée, par l'exemple et la sensibilisation (voyages d'étude, chantiers participatifs, expositions et conférences, participation à des programmes nationaux...) et développer
- Amplifier la construction terre sous toutes ses formes (torchis, adobe, brique...) dans les nouvelles constructions
- Concevoir de nouveaux matériaux adaptés à la rénovation du bâti ancien et à la construction neuve résultant de la recherche et développement dans ce domaine

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 5 – Développer de nouvelles filières de matériaux biosourcés et de réemploi

- Répertorier et identifier les matériaux de réemploi sur le territoire (collectivités publiques, réseaux d'entreprises et d'artisans...) pour organiser de nouvelles filières de matériaux locaux biosourcés (herbe/foin, paille, etc.)
- Créer une filière de récupération de matériaux issus de la déconstruction pour un réemploi local, notamment pour les initiatives régionales (type matériauthèque...)
- Inciter à l'utilisation de matériaux de réemploi dans des chantiers publics et privés de construction et de rénovation
- Encourager l'entretien et la gestion durable des haies pour favoriser la production de fourrage, de litière, de bois d'œuvre et de biomasse
- Développer des filières locales de valorisation des biomatériaux issus des haies et de l'entretien des tranchées forestières (notamment sous lignes du concessionnaire Rte)

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



**Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et aux savoir-faire locaux a-t-il augmenté ?**

Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer les filières artisanales existantes et d'en créer de nouvelles ?  
Est-ce que le territoire est devenu plus attractif ?

**Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?**

1. Les actions mises en place ont permis de structurer et de pérenniser la filière bois

2. La transmission des savoir-faire locaux et la valorisation des ressources locales ont facilité le renforcement des réseaux d'artisans

3. Les actions mises en place ont permis d'augmenter l'attractivité du territoire (emploi)

4. Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et de réemploi a permis la rénovation énergétique des bâtiments

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



**Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et aux savoir-faire locaux a-t-il augmenté ?**

**Critères de jugement**

1. Les actions mises en place ont permis de structurer et de pérenniser la filière bois

Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Nombre d'entreprises de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>nde</sup> transformation du bois présentes sur le territoire du Parc et en périphérie	1 <sup>ère</sup> transformation = sciage, tranchage, déroulage... 2 <sup>nde</sup> transformation = menuiserie, charpente... Comptabiliser le nombre d'entreprises/auto-entrepreneurs Travail à mener avec le collectif « Bois Sud Champagne »	Sur le territoire élargi 1 <sup>ère</sup> = 4 dont 2 scieries sur le territoire actuel) 2 <sup>nde</sup> = 23  <b>A actualiser avec le collectif « Bois Sud Champagne »</b>	Maintien	Mi-chartre et évaluation finale

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

### ? Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et aux savoir-faire locaux a-t-il augmenté ?

	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2040	Périodicité
<b>Critères de jugement</b> 4. Le recours aux matériaux biosourcés, géosourcés et de réemploi a permis la rénovation énergétique des bâtiments	Nombre de constructions ayant obtenu le label « Bâtiment biosourcé » (Décret n°2012-518 du 19 avril 2012)	Label de qualité de construction faisant appel à l'utilisation de matériaux biosourcés. Il dispose de plusieurs niveaux d' <b>exigence quantitatifs</b> (en fonction de la masse mise en œuvre) et <b>qualitatifs</b> (fiche de déclaration environnementale et sanitaire, recourt au bois issu de forêts gérées durablement, assurer une faible émission de CO2, certification énergétique).  L'objectif est de mobiliser les ressources locales pour assurer la transition énergétique	T0 en cours  <b>contact avec organisme certificateurs de label</b>	50% des nouvelles constructions d'ici 2040  <i>Rappel SRADDET : 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050</i>	Mi-charte et évaluation finale

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

### ? Comment les actions mises en place ont-elles permis de structurer les filières artisanales existantes et d'en créer de nouvelles ?

	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
<b>Critères de jugement</b> 2. La transmission des savoir-faire locaux et la valorisation des ressources locales à faciliter le renforcement des réseaux d'artisans	Nombre de projet faisant appel à l'économie circulaire	Projets structurants réalisés sur le territoire Actions portées par le Parc, les ECPI, communes, associations ou collectifs, entreprises (dans le domaine de l'ESS).  L'objectif est de montrer la dynamique et de recueillir les initiatives des forces vives du territoire	<b>étude à mener</b>	10	Mi-charte et évaluation finale

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

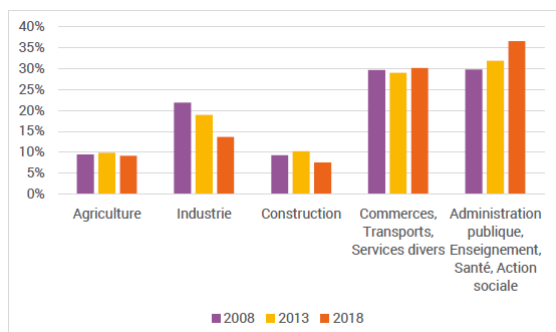


Figure 26 : Evolution des emplois par secteurs d'activités entre 2008, 2013 et 2018

- Agriculture : 10%  
670 emplois (- 500 en 10ans)
- Industrie = 14%  
1 000 emplois (- 50% en 10 ans)
- Construction = 8%  
550 emplois (- 290 en 10 ans)
- Commerces, transports, Services = 31%  
2 200 emplois (- 480 en 10 ans)
- Administration, Enseignement, Santé, Social = 37%  
2 682 emplois (stable sur 10ans)

3. Les actions mises en place ont permis d'augmenter l'attractivité du territoire (emploi)

**Au total : 7 400 emplois (-20% en 10 ans) pour 31 060 habitants**

chiffres 2018

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

#### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

**Focus sur les flux de déplacements : migration pendulaire domicile-travail des actifs (chiffres 2018)**

Les actifs domiciliés sur le périmètre d'étude travaillent pour :

- 58% à l'extérieur du territoire (7 400 flux) : centrées sur l'agglomération troyenne
- 42% à l'intérieur du territoire (5 000 flux) : polarisés essentiellement autour de Brienne-le-Château

En d'autres termes :

58% des actifs habitent et travaillent à l'extérieur du territoire

42% des actifs habitent et travaillent sur le territoire

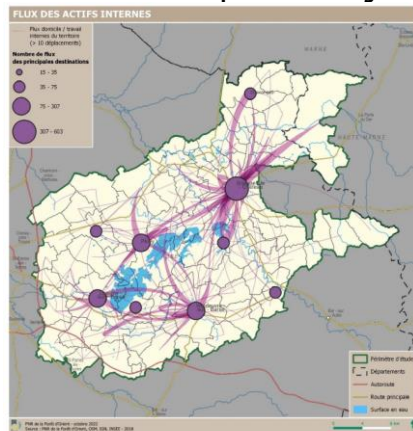
## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Focus sur les flux de déplacement : migration pendulaire domicile-travail des actifs



Flux des actifs internes

Tableau 14 : Les communes du territoire les plus attractives vis-à-vis des flux internes (source : INSEE 2018)

Commune	Flux entrants de l'extérieur du territoire	Flux entrants de l'intérieur du territoire	Flux internes à la commune	Flux totaux à destination de la commune
Brienne-le-Château	471	695	492	1 658
Vendeuvre-sur-Barse	350	312	315	977
Lusigny-sur-Barse	248	156	215	619
Piney	90	196	170	456
Rives Dervoises	239	20	155	414

Les déplacements internes des actifs représentent 57% des flux à l'intérieur du territoire (2 900 déplacements).

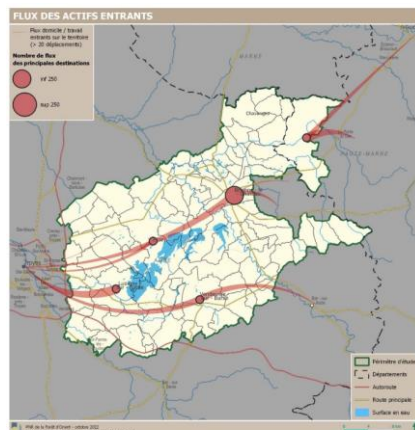
## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

### Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Focus sur les flux de déplacement : migration pendulaire domicile-travail des actifs



Flux des actifs entrants

Tableau 16 : Les communes du territoire les plus attractives vis-à-vis des flux externes (source : INSEE 2018)

Commune interne de destination	Flux entrant de l'extérieur du territoire	% de flux entrants
Brienne-le-Château	550	23 %
Vendeuvre-sur-Barse	330	14 %
Lusigny-sur-Barse	250	11 %
Rives Dervoises	240	10 %

Les déplacements entrants des actifs représentent 25% des flux à l'extérieur du territoire

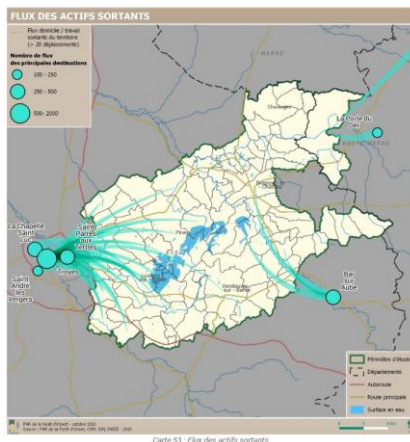
## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

Focus sur les flux de déplacement : migration pendulaire domicile-travail des actifs



Flux des actifs sortants

Tableau 17 : Les communes externes au territoire les plus attractives (source : INSEE 2018)

Commune interne de destination	Flux entrant de l'extérieur du territoire	% de flux entrants
Troyes	2 000	29 %
Bar-sur-Aube	511	7 %
La Chapelle-Saint-Luc	412	6 %
Saint-Parres-aux-Tertres	250	4 %
Pont-Sainte-Marie	250	4 %

Les déplacements sortants des actifs représentent 75% des flux à l'extérieur du territoire.

## Travail sur la thématique « matériaux locaux/filières »

### Mesure 1.1.5

Développer le recours aux matériaux biosourcés et géosourcés et aux savoir-faire locaux

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



Est-ce que le territoire est devenu plus attractif ?

#### Critères de jugement

3. Les actions mises en place ont permis d'augmenter l'attractivité du territoire (emploi)

Indicateur	Définition	Valeur initiale 2018	Valeur cible 2040	Périodicité
Nombre d'emplois du territoire par habitant	<p>Nombre d'emploi sur le territoire en rapport au nombre d'habitant</p> <p>Permet de montrer l'évolution de l'attractivité du territoire</p> <p>Étudier la répartition par secteur d'activité</p>	<p>24%</p> <p>Soit 24 emplois pour 100 habitants</p> <p><b>Actualiser les données de 2021</b></p>	Maintien	Mi-chartre et évaluation finale

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Enjeux et attentes

#### Circulation des Véhicules à moteur

#### Article L362-1 du code de l'environnement

**Présenter la situation du territoire** en matière de circulation des véhicules à moteur et identifier les zones à enjeux

Représentation sur le plan de Parc ou dans un encart des **zones à enjeux**  
**Engagement des communes** à prendre un arrêté pour la mise en œuvre des mesures d'encadrement

« En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. » (Article L362-1)

- Disposition dédiée « **Encadrer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et les activités de loisirs dans les espaces naturels** »

- Engagement des communes et intercommunalités :

*Élaborer et veiller aux respects des arrêtés municipaux et prendre des arrêtés spécifiques limitant la circulation des véhicules motorisés (article L. 362-1 du Code de l'environnement) sur les chemins ruraux en raison de la sensibilité environnementale du site, de la fréquentation, de la dégradation et de la pollution.*

## Travail sur la thématique « tourisme »

#### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 1 – Poursuivre le développement et la structuration des activités de pleine nature

- Développer l'observation ornithologique sur l'ensemble du territoire, les actions en partenariat avec le Lac du Der pour favoriser l'inscription de la zone Ramsar "Etangs de la Champagne humide" comme une destination ornithologique de renom
- Structurer, pérenniser et animer les circuits de randonnée pédestres existants
- Multiplier les itinéraires cyclables sécurisés en s'appuyant sur la voie verte des grands lacs Seine et Aube pour desservir l'ensemble du territoire
- Développer les pistes équestres en s'appuyant sur l'existant et sur la route européenne d'Artagnan

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 2 – Concilier les usages et encadrer les activités en milieu naturel

- Maîtriser le développement des activités en zones naturelles sensibles (identifier ces zones, sensibiliser les usagers, équiper et aménager)
- Concilier les usages en milieux forestiers (randonneurs pédestres, équestres, vététistes, cueilleurs, coureurs, exploitants, sylviculteurs, propriétaires, chasseurs...)
- Concilier les usages sur les lacs (pratiquants de sports nautiques, baigneurs, pêcheurs, ornithologues...)
- Etablir une veille sur l'impact environnemental des activités de pleine nature pour anticiper la surfréquentation des sites sensibles

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 3 – Activer l'ensemble des ressources territoriales pour faire émerger de nouvelles offres

- Déconcentrer l'activité des lacs et forêts de la Champagne humide en exploitant le potentiel touristique d'autres entités paysagères du Parc (Balcon du Parc, vallées de l'Aube et de la Seine, coteaux du Barrois...)
- Exploiter le potentiel touristique du petit patrimoine culturel et naturel (patrimoine vernaculaire, arbres remarquables...)
- Exploiter le potentiel touristique du patrimoine bâti remarquable (ouverture au public des églises, château, valoriser les connaissances liées à ces patrimoines...)
- Développer les activités touristiques et/ou de loisirs au sein des exploitations agricoles (agritourisme) et artisanales
- Capitaliser sur les grands pans historiques du territoire pour la création de nouvelles offres (Napoléon, Templiers...)
- Soutenir le folklore local et traditions populaires (promotion des fêtes, inciter les touristes à participer à ce type de manifestation...)

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 4 - Développer un tourisme "sans barrières" accessible toute l'année

- Rendre accessibles les expériences touristiques aux personnes à mobilité réduite et personnes à handicap non moteur
- Développer des offres touristiques fondées sur des valeurs d'inclusion (accessibilité aux plus précaires...)
- Encourager l'ouverture des sites/activités sur les ailes de saison (automne/hiver), notamment sur certains temps forts de l'année
- Renouveler les activités de loisirs régulièrement pour une redécouverte de ces activités par les locaux

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 5 - Renforcer le caractère authentique des offres touristiques

- Poursuivre le développement de la Marque "Valeurs Parc naturel régional"
- Impliquer les habitants pour faire découvrir le territoire et leurs « activités du quotidien » aux touristes (réseau des Amis du Parc, des Greeters, aubassadeurs, guides...)
- Diversifier et mixer les activités des sites touristiques tout en leur garantissant de la lisibilité dans les fonctionnalités (ouvrir les sites aux activités associatives, aux services à destination des habitants...)
- Impliquer les acteurs locaux dans le développement d'offres touristiques structurantes (impliquer le tissu associatif, les prestataires bénéficiant de la Marque "Valeurs Parc naturel régional"... selon les projets)

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Disposition 6 – Accompagner, former et outiller les acteurs du tourisme

- Mettre en place un observatoire du tourisme (fréquentation touristique, provenance des touristes, évolution de l'offre touristique...)
- Former, outiller et partager les connaissances du Parc aux acteurs touristiques (ornithologie, faune, flore, paysages...)
- Mettre en place de stratégies RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) auprès des acteurs touristiques (favoriser un comportement transparent et éthique sur les 3 piliers fondamentaux : économique, social et environnemental)
- Optimiser l'accompagnement des prestataires touristique en identifiant et en clarifiant le champ d'intervention de chaque acteur institutionnel
- Monter en gamme et en visibilité les offres touristiques et de loisirs (digitalisation et design de l'offre, stratégie de développement à court/moyen/long terme...)

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

### ? Les activités touristiques et de loisirs ont-elles permis de valoriser les ressources locales de manière durable ?

Les actions mis en place ont elle permit de développer le « slow tourisme » ?

#### Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?

1. Le territoire est identifié comme une destination de référence

2. Les offres de loisirs se sont orientées vers la valorisation des ressources locales permettant de pérenniser les filières (*lien avec mesure précédente*)

3. L'offre est disponible et accessible par l'ensemble des publics

4. Le territoire est devenu une vitrine du développement du « slow tourisme »

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



### Les activités touristiques et de loisirs ont-elles permis de valoriser les ressources locales de manière durable ?

#### Critères de jugement

1. Le territoire est identifié comme une destination de référence

3. L'offre est disponible et accessible par l'ensemble des publics

Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Fréquentation touristique du territoire	<p>Nb de touristes et excursionnistes sur le territoire</p> <p><u>Touriste</u> : personne dont la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence et qui a passé au moins une nuitée sur le territoire.</p> <p><u>Excursionniste</u> : personne dont la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence et qui n'a passé aucune nuitée sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Touristes : 1,12 M</li> <li>Excursionnistes : 8,34 M</li> </ul> <p><b>Voir détail diapo suivante</b></p>	<p>Touristes : + 20%</p> <p>Excursionnistes : maintien suivant la tendance</p>	Annuel ? 2 ans ?

## Travail sur la thématique « tourisme »

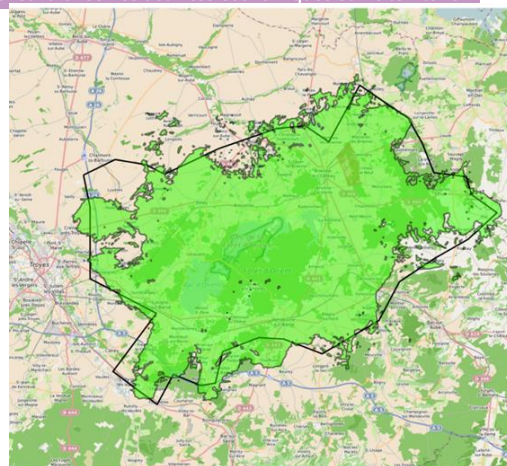
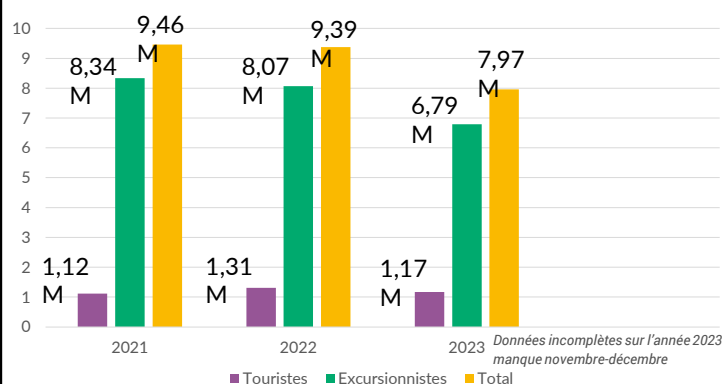
### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Outil Fluxvision

Zone d'observation



## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



Les actions mis en place ont elle permis de développer le « slow tourisme » ?

	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
<b>Critères de jugement</b>					
4. Le territoire est devenu une vitrine du développement du « slow tourisme »	Linéaire de sentier de randonnée géré et entretenu sur le territoire	Un sentier de randonnée géré et entretenu correspond à un circuit géré par une entité publique ou privée, matérialisé sur site (balisage + mobilier si besoin), sécurisé juridiquement (conventions de passage), et faisant l'objet d'un entretien périodique.	<ol style="list-style-type: none"> <li>375 km (circuits pédestre) <b>Vérifier le nb de km sous convention</b></li> <li>51 km (circuits vélo)</li> <li>0 km (circuits équestres)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>375 km</li> <li>100km (projets d'extension) <b>Voir diapo suivante</b></li> <li>96km (Projet Dienville-Hampigny-Rives Dervoises – à confirmer)</li> </ol>	Mi-charte et évaluation finale

## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

#### Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

#### Extension des Voies Vertes

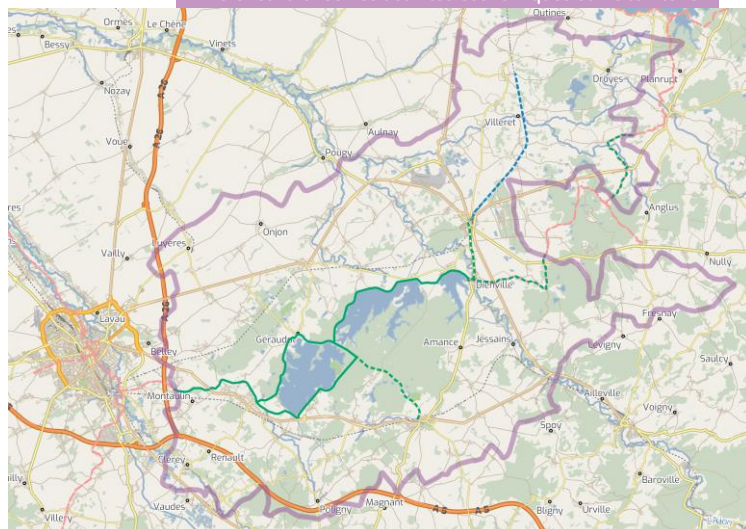
- Voie Verte existante
- Extension possible
- Extension en bord de voie ferrée

#### Extension Voie verte

- Dienville – Brienne-le-Château : 7km
- Dienville – Lac du Der : 20km  
(Dienville → Morvilliers, La Ville-aux-Bois et Longeville-sur-la-Laine → Rive Dervoise)
- MdP – Vendeuvre-sur-Barse : 8 km
- Brienne-le-Château – Chavanges : 14 km

#### Circuits vélos non balisés non gérés

- Balcon du Parc : 43 km
  - Portes de la Forêt d'Orient : 69km
  - Napoléon et églises à pans de bois : 94km
- Tronçons de la voie verte et extension non pris en compte



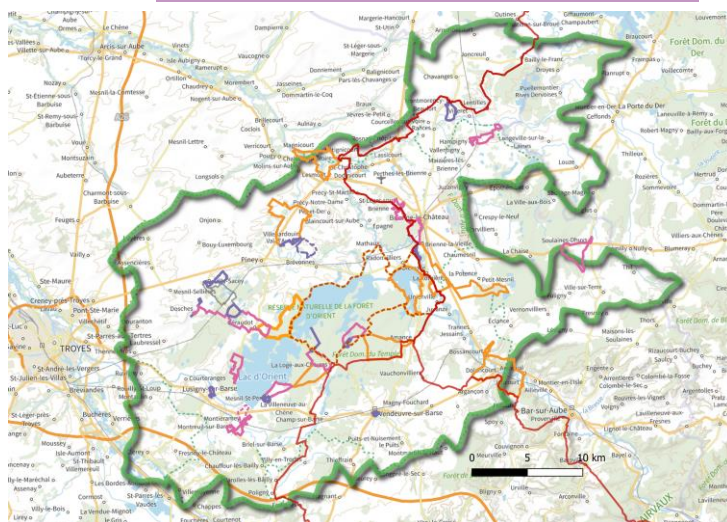
## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

- GR
- GRP Tour des lacs
- Circuits difficiles (+ de 12km)
- Circuits intermédiaires (7 à 11km)
- Circuits faciles (- de 7 km)



## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



**Les activités touristiques et de loisirs ont-elles permis de valoriser les ressources locales de manière durable ?**

#### Critères de jugement

1. Le territoire est identifié comme une destination de référence

Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Consultation du site internet du Parc	Nb d'utilisateurs du site internet  Un utilisateur est une personne ouvrant à minima une page du site internet.  <b>Détailler la fréquentation du site et le type d'utilisateurs</b>	74 170 utilisateurs	<b>X2 (année 2021)</b>  <b>Avoir les tendances</b>	Annuel

## Travail sur la thématique « tourisme »

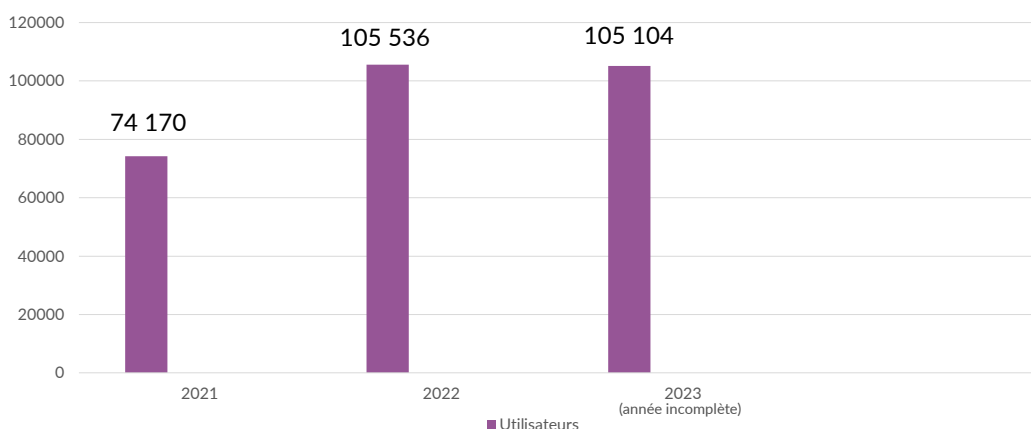
### Mesure 1.3.1

Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



Les activités touristiques et de loisirs ont-elles permis de valoriser les ressources locales de manière durable ?



## Travail sur la thématique « tourisme »

### Mesure 1.3.1

Valoriser durablement les ressources locales grâce aux activités touristiques et de loisirs

Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire



Les activités touristiques et de loisirs ont-elles permis de valoriser les ressources locales de manière durable ?

#### Critères de jugement

2. Les offres de loisirs se sont orientées vers la valorisation des ressources locales permettant de pérenniser les filières (lien avec mesure précédente)

Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Nombre d'entreprises locales marquées Valeurs Parc (prestataires touristiques)	Les prestataires bénéficiant de la marque « Valeurs parc » sont des prestataires « engagés pour la préservation de l'environnement, le bien-être des femmes et des hommes ainsi que pour l'économie locale »  Focus sur ; • Les hébergements, • Les restaurateurs, • Les activités de loisirs et découverte.	4 prestataires	25 prestataires	Annuel

## Ordre du jour - Réunion du 06 novembre 2023

1. Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »
2. Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

#### Enjeux et attentes - Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) 2030

Décliner et territorialiser précisément la Stratégie nationale pour les Aires protégées (Objectif 2030)

Dispositions volontaires et objectifs opérationnels **chiffrés et territorialisés** sur l'intégration de la Stratégie nationale des Aires protégées 2030  
*Rappel Objectif France 2030 : 30% d'aires protégées, 10% en protection forte (ZPF)*  
*Rappel France 2021 : 29,5% d'aires protégées, 1,8% en ZPF*  
**Identification de sites « à haute valeur écologique »**

- 26,6% de la surface du territoire couverte par des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC), prendre en compte la stratégie foncière du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et du Conservatoire d'Espaces Naturels CA, la politique ENS, la protection des zones humides... (Cf slide suivante)
- 1,9 % du périmètre d'étude du Pnr font l'objet d'une protection forte (Réserves Nationales et Régionales, APPB)
- La déclinaison de la stratégie « intégrera notamment le renforcement de la protection forte au sein même du réseau d'aires protégées existantes. Il s'agira de **consacrer la protection forte de secteurs sensibles dans certaines aires protégées, prioritairement au sein de quatre types d'aires protégées** : parcs naturels marins, réseaux Natura 2000, parcs naturels régionaux, et aires d'adhésion de parcs nationaux » (Mesure 3 - SNAP 2030).



**Chiffrer les objectifs et les territorialiser**

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Enjeux et attentes - Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) 2030

#### Définition des Aires Protégées

« Espaces géographiques clairement définis, reconnus, consacrés et gérés, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui leur sont associés » (Annexe 1 de la SNAP) :

(en gras les outils déjà en place sur le territoire)

- **Réserves naturelles**
- Réserves biologiques
- **Arrêtés de protection préfectoraux** (biotopes, habitats naturels, et géotopes)
- **Réserves nationales de chasse et de faune sauvage**
- **Sites du conservatoire du littoral**
- **Sites du conservatoire des espaces naturels** (sites acquis et gérés)
- **Parcs naturels régionaux**
- **Sites Natura 2000**
- **Sites RAMSAR** (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux)
- Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux)
- Réserves de biosphère (au titre des zones délimitées par la France en application des instruments régionaux ou internationaux)
- Parc nationaux

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Enjeux et attentes - Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) 2030

#### Définition d'une Zone de Protection Forte

« Zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines, susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace, sont supprimées ou significativement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou réglementaire associée à un contrôle effectif des activités concernées » (Décret du 12 avril 2022)

Sont concernés :

(en gras les outils déjà en place sur le territoire)

- Cœurs de parc nationaux
- **Réserves naturelles**
- Réserves biologiques
- **Arrêtés de protection préfectoraux** (biotopes, habitats naturels, et géotopes)
- **Site Obligation Réelle Environnementale (*seul dispositif foncier*)**
- **Zones Humides d'intérêt environnemental particulier**
- Cours d'eau
- Périmètres de protection des réserves naturelles
- Sites classés
- **Sites du conservatoire du littoral**
- **Sites du conservatoire des espaces naturels (sites acquis et gérés)**
- Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- **Espaces Naturels Sensibles**
- Forêt de protection (désignées pour des raisons écologiques)

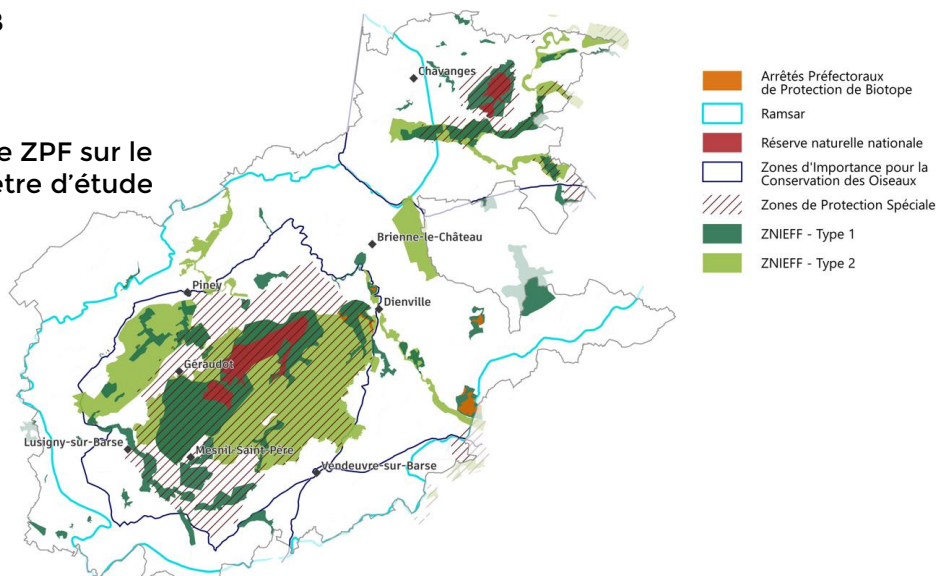
**D'autres sites peuvent être reconnus comme ZPF sur la base d'une analyse au cas par cas et devront être fléchés comme outils à utiliser dans la Charte :**

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Zones de Protection Forte :

- APPB
- RNN
- RNR

1,9 % de ZPF sur le périmètre d'étude



## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Enjeux et attentes - Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) 2030

#### Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques

Identification et représentation des continuités écologiques (charte)  
Caractérisation de l'état des continuités écologiques : préservation / restauration (charte et plan de Parc)  
Représentation des continuités écologiques au plan de Parc

Cartographie des Zones Humides Effectives à 1/10 000 sur le périmètre historique à 58 communes (82 000 ha)  
**seul territoire français à être doté d'une cartographie aussi précise**

- **Trame Bleue** : pérenniser et renforcer la stratégie ZH, hiérarchisation des secteurs prioritaires notamment corridor au lieu-dit Bonlieu (Triton Crété), prioriser les continuités sur les cours d'eau (Aube, Voire, Auxon et Barse)
- **Trame verte** : densifier le maillage bocager, créer des passages à faune (secteur Chauffour-lès-Bailly sur l'A5)
- **Focus prairies humides** : suivre l'expérimentation des PSE, étudier la création de RN et/ou ENS...



**Affiner et territorialiser les propositions et donner des objectifs plus précis**

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

#### Disposition 1 - Préserver la Trame Verte et Bleue, la Trame Noire et la Trame Brune

- Poursuivre les opérations de densification des trames écologiques :
  - Restaurer les continuités écologiques des cours d'eau du Parc
  - Préservation et restauration des zones humides patrimoniales,
  - Création de mares, dans un objectif de reconnexion des populations de Triton crêté (lieu-dit "Bonlieu" en priorité).
  - Densifier et préserver les maillages bocagers en favorisant les plantations et la restauration de haies et de ripisylves : en Champagne humide, Champagne crayeuse et plaine de Brienne.
  - Plantation de vergers : en Champagne humide.
  - Création de passages à faune : en priorité au niveau de l'autoroute A5.
- Inventorier les « points noirs » de collision routière avec la faune sauvage
- Évaluer les enjeux de la trame brune : réalisation d'un état des lieux de la qualité des sols (populations de lombrics en particulier), définition des enjeux et objectifs prioritaires en faveur de la préservation des sols
- Évaluer les enjeux de trame noire : réalisation d'un état des lieux concernant les éclairages publics, définition des enjeux et objectifs prioritaires en faveur du "ciel étoilé"

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

#### Disposition 2 – Renforcer le réseau d'aires protégées

- Préserver en priorité les habitats prioritaires de la Directive Habitats-Faune-Flore, les zones humides effectives et les milieux bordant les cours d'eau, en :
  - Soutenant l'extension et/ou la création de Réserves Naturelles (*en priorité au niveau de l'extension de la Réserve naturelle régionale des prairies humides de Courteranges*)
  - Créant de nouveaux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) et Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats (APPH)
  - Développant la politique Espaces Naturels Sensibles des Départements de l'Aube et de la Haute-Marne
  - Développant la politique foncière de préservation des espaces naturels (*Conservatoire du Littoral, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, communes volontaires, Départements...*)
  - Mettant en place des projets d'Obligation Réelle Environnementale des particuliers et collectivités
  - Mettant en place des Réserves Biologiques Intégrale ou Dirigée (*en milieux forestiers*)

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

#### Disposition 2 – Renforcer le réseau d'aires protégées

- Préserver les ressources géologiques du Pnr, en créant des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Géotopes (APPG)
- Développer le suivi des espèces de faune et flore à enjeu du territoire, y compris hors des espaces protégés, *en lien avec le document d'orientation du site Ramsar « étangs de la Champagne humide »*
- Évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces prioritaires

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

#### Disposition 3 – Faire vivre le réseau d'espaces naturels

- Animer le site Ramsar « étangs de la Champagne humide » et mettre en œuvre le document d'orientation du site
- Pérenniser la gestion et la préservation des Réserves Naturelles (Régionales et Nationales) et des sites Natura 2000 du territoire
- Gérer et animer les sites du Conservatoire du Littoral présents sur le territoire du Pnr
- Poursuivre les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels du territoire

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

#### Disposition 4 – Systématiser la prise en compte de la biodiversité dans tous les projets

- Systématiser la séquence Eviter-Réduire-Compenser dans les projets d'aménagement pouvant avoir un impact sur les milieux naturels, la faune et la flore
- Encourager les projets de préservation de la biodiversité par les propriétaires privés et les entreprises, y compris la mise en place de lieux de nature préservée (Obligations Réelles Environnementales, labels de préservation de la biodiversité...)
- Renaturer les milieux transformés par l'activité humaine, qu'ils soient terrestres (carrières, friches industrielles...) ou aquatiques (canaux, fossés, cours d'eau rectilignes, seuils et ouvrages...)

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels



#### La fonctionnalité écologique du territoire a-t-elle été renforcée ?

Comment a évolué la Trame Verte et Bleue sur le territoire ?

Dans quelles mesures les actions ont-elles permis de préserver les milieux naturels ?

#### Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?

1. La population des espèces remarquables est stable

2. La surface des habitats naturels remarquables est maintenue

3. Les zones et sites à enjeux ont été protégés et les objectifs de la SNAP sont atteints

4. La TVB a été préservée et les points de conflits ont été résorbés.

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Préserver l'eau dans tous ses états



Dans quelles mesures les actions ont-elles permis de préserver les milieux naturels ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
1. La population des espèces remarquables est stable	Évolution des population d'espèces remarquables	<p>Espèces remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces protégées au niveau national</li> <li>Espèces bénéficiant d'un Plan National d'Actions (ex: Sonneur à ventre jaune)</li> <li>Espèces classées « rares » sur listes rouges régionales et nationales</li> </ul> <p><b>Baser le suivi sur des espèces cibles : oiseaux d'eau (milieux aquatiques), sonneur à ventre jaune (forêt), Pie grièche écorcheur (prairies et haies)....</b></p>	<p>Compilation des données à réaliser en fonction des espèces cibles</p> <p>1 cortège d'espèces par milieu/habitats représentatifs du territoire</p>	Maintien des population (effectifs)	Annuel

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

Evolution des populations d'espèces remarquables

Exemples : oiseaux d'eau hivernant sur les lacs, Sonneur à ventre jaune...



© C. Tomasson



© M. Petit

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue » RÉVISION DE LA CHARTRE

RÉVISION DE LA CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Préserver l'eau dans tous ses états



Comment a évolué la Trame Verte et Bleue sur le territoire ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
2. La surface des habitats naturels remarquables est maintenue	Surface des habitats naturels remarquables	Habitats naturels d'intérêt européen – Natura 2000 (inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »)	7044 ha sur sites Natura 2000 forestiers des Bas-Bois et Forêt d'Orient  <b>Avoir la cartographie sur l'ensemble des sites Natura 2000 du territoire</b>	Maintien	Mi-chartre et évaluation finale

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue » RÉVISION DE LA CHARTRE

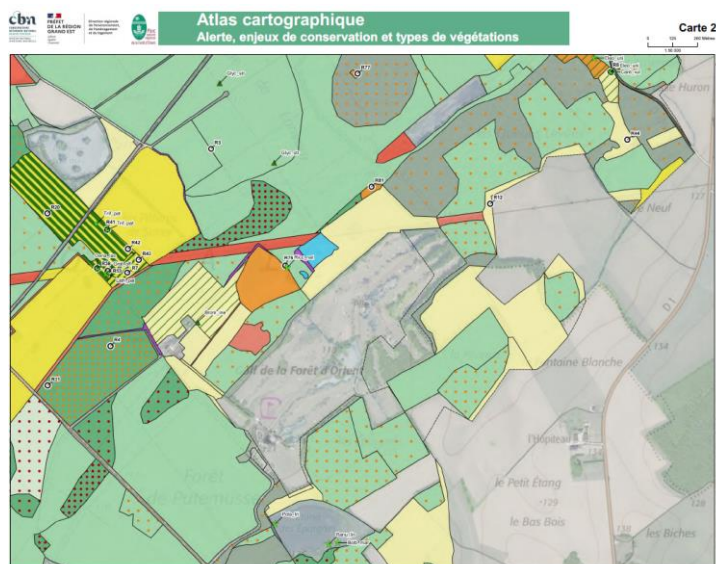
RÉVISION DE LA CHARTRE

### Exemple de cartographie d'habitats naturels remarquables Forêt des Bas Bois (Natura 2000)

Habitats naturels d'intérêt européen – Natura 2000 : tels que les forêts alluviales à Aulne glutineux et à Frêne élevé

Recouvrement des végétations d'intérêt patrimonial au sein de l'unité paysagère

- ] 50 - 100 % ]
- ] 25 - 50 % ]
- ] 15 - 25 % ]
- ] 0.5 - 5 % ]
- ] 0 - 0.5 % ]



## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Préserver l'eau dans tous ses états



Dans quelles mesures les actions ont-elles permis de préserver les milieux naturels ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
3. Les zones et sites à enjeux ont été protégés et les objectifs de la SNAP sont atteints	Surface de milieux naturels couverts par un dispositif de protection	Dispositifs de protection : Réserves naturelles (nationales ou régionales) + Arrêtés de protection préfectoraux (biotopes, habitats naturels, et géotopes)  + 0,7% avec projets en cours en ZPF (CENCA, CDL, ENS CD10, APPG)	1,9% 2 271 ha	10% 11 778 ha  Rappel SNAP 2030 : 10% en ZPF SRADDET 2030 : 2% en ZPF	Mi-chartre et évaluation finale

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA

CHARTRE

### Mesure 2.2.1 Renforcer la fonctionnalité écologique du territoire à toutes les échelles

Préserver l'eau dans tous ses états



Comment a évolué la Trame Verte et Bleue sur le territoire ?

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
4. La TVB a été préservée et les points de conflits ont été résorbés.	Nombre de discontinuités de la Trame Verte	Points de conflits TVB PnrFO 2013 + SRCE + SCoT + <b>étude supplémentaire</b>	Autoroute A5 <b>Étude à mener (mortalité de la faune par exemple) pour hiérarchiser les secteurs</b>	Résorption de tous les points de conflits majeurs - Autoroute A5	Mi-chartre et évaluation finale ?
	Nombre de discontinuités de la Trame Bleue	Discontinuités cours d'eau (seuils, ouvrages...)	Ouvrages ciblés par SDDEA et SMABV	50 % des ouvrages résorbés	Mi-chartre et évaluation finale

## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Discontinuités de la  
Trame Verte



Points de conflit des corridors écologiques potentiels  
des milieux forestiers

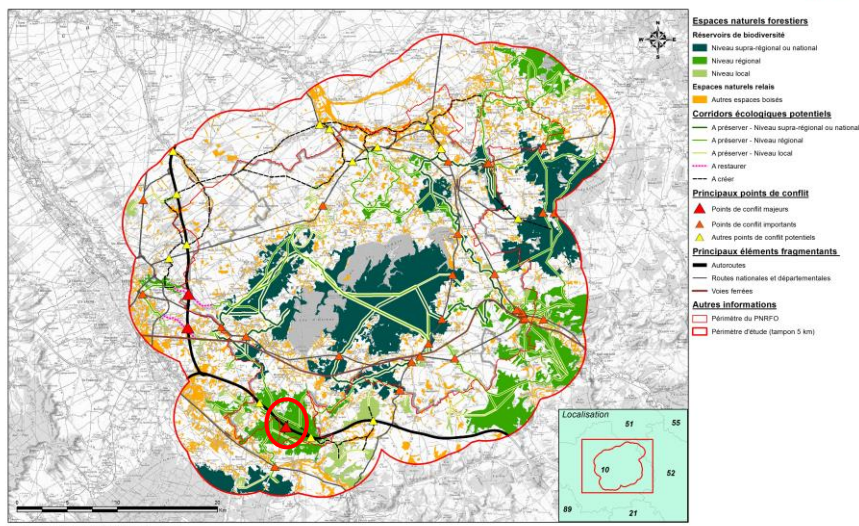
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Elaboration d'une Trame Verte et Bleue sur le périmètre du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient



Un point de conflit majeur :

Autoroute A5 « Bois de Bailly » à  
Chauffour les Bailly  
Entre la Forêt d'Orient et la Forêt  
de Rumilly les Vaudes

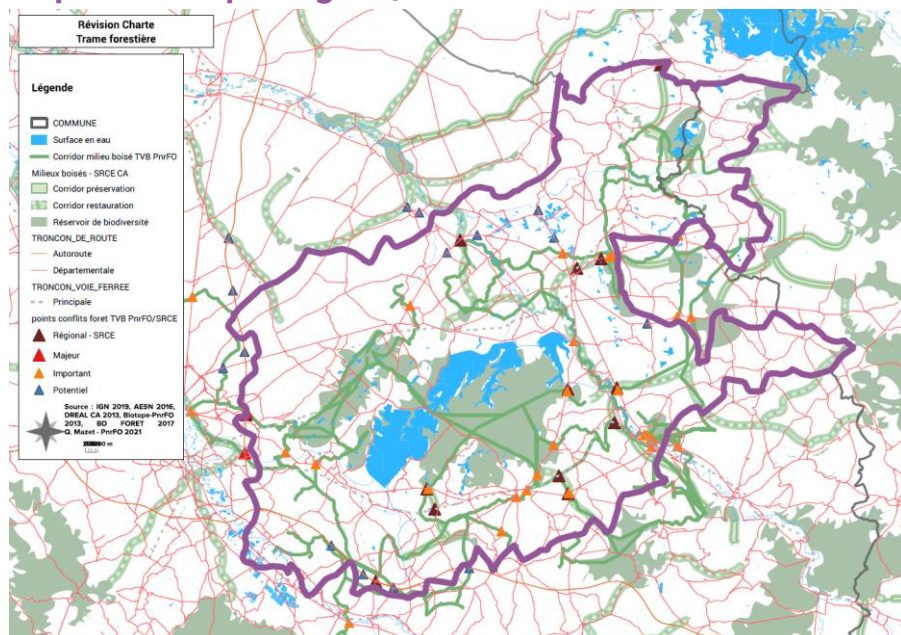


## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

RÉVISION DE LA  
CHARTRE

Discontinuités de la  
Trame Verte

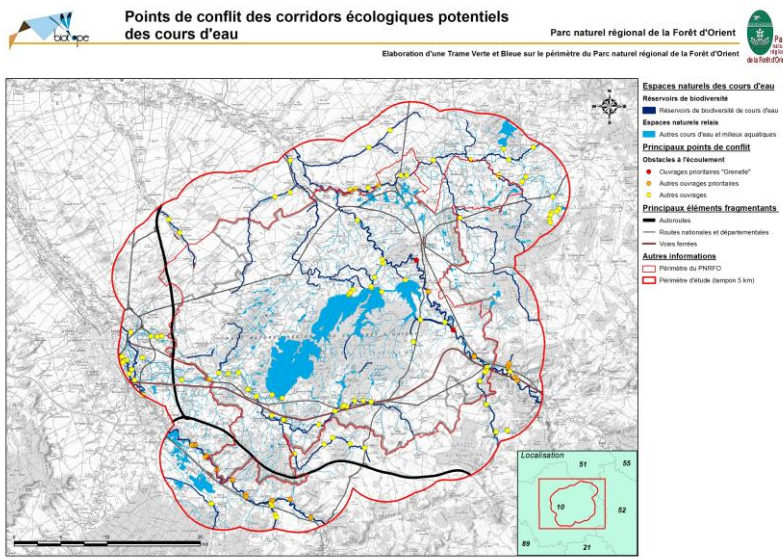
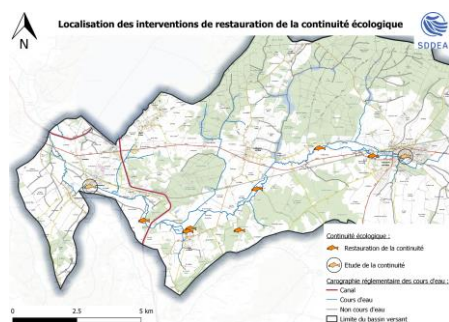
Points de conflits =  
rupture de corridors ou  
de réservoirs de  
biodiversité liés aux  
infrastructures routières



## Travail sur la thématique « aires protégées/trame verte et bleue »

### Discontinuités de la Trame Bleue

Nombreux ouvrages considérés  
comme des points de conflits  
-> Avec des données affinées par territoires  
(SDEA et SMABV)



## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états

#### Disposition 1 – Supprimer les sources de pollutions de la ressource en eau

- Accélérer la mise aux normes de tous dispositifs d'assainissement collectifs (STEU) et des systèmes dispositifs d'assainissement non collectifs (SPANC)
- Aménager des zones de rétention des polluants (aires de lavages agricoles, bassins de décantation industriels, aires de lavage pour particuliers),
- Participer à l'encadrement des activités ayant des impacts sur la ressource en eau en accompagnant les acteurs du territoire (agricoles, industriels et domestiques) et les porteurs de projets d'activités nouvelles (enfouissement de déchets, énergies renouvelables, extraction de matériaux, aménagements divers, urbanisation...),
- Développer la diversification des assolements avec des cultures plus économes en intrants et en eau (cultures à bas niveau d'intrants et à bas niveau d'impacts),
- Diversifier les systèmes agricoles (labels et certification de qualité environnementale, agroforesterie...).

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états

#### Disposition 2 – Assurer et renforcer les services écosystémiques des milieux aquatiques et des zones humides

- Contribuer au maintien et à la reconquête des milieux aquatiques et des zones humides,
- Identifier, préserver et densifier les réservoirs et corridors de biodiversité (maillage bocager, réseaux de mares etc...) de la trame verte et bleue ,
- Limiter le risque inondation et des étiages trop sévères grâce aux actions favorisant les services écosystémiques (maintien des ripisylves et des prairies humides, reméandrage des cours d'eau...),
- Assurer une gestion raisonnée des écoulements de tout type et des milieux existants (mares, ripisylves, cours d'eau...),
- Encadrer les projets de renouvellement de peupleraies et de nouvelles plantations de peupliers (conventionnement du Parc avec le propriétaire, systématiser les études d'impacts environnementales),
- Inscrire et systématiser la protection des zones humides dans tous les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements publics et privés,
- Mutualiser les actions en faveur de la préservation et de la protection des zones humides et des milieux aquatiques entre tous les acteurs à travers des plans d'actions et des documents cadres (Observatoire de l'eau, Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration dont Barse et Auzon, Convention cadre de la Voire, document d'orientation du site Ramsar "étangs de la Champagne humide"...)

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états

#### Disposition 3 – Améliorer la qualité de l'eau potable

- Renforcer la protection sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) en lien avec la disposition du SDAGE de l'AESN 2022-2027: "2.1.6. Couvrir la moitié des aires de captage en cultures bas niveau d'intrants, notamment en agriculture biologique, d'ici 2027",
- Veiller à ne pas développer de projets impactant la qualité de l'eau, en priorité à proximité des AAC (gravière, captages pour irrigations...),
- Restaurer les fonctionnalités épuratrices sur les têtes de bassins versants dégradées de l'Aube, de la Barse, de la Voire et de l'Auzon: mise en place d'actions de restauration du chevelu hydrographique (classé cours d'eau ou non), d'un maillage bocager, de bandes enherbées...,
- Développer de nouvelles techniques culturales innovantes (désherbage mécanique par exemple) et diversifier les assolements avec des cultures plus économes en intrants et en eau (cultures à bas niveau d'intrants) sur les périmètres AAC, en lien avec les objectifs du SDAGE AESN 2022-2027.

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eaux vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états



**Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?  
La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?**

**Critères de jugement : Oui ? Non ? Comment ? Pourquoi ?**

1. La surface des Zones à Dominante Humide est maintenue

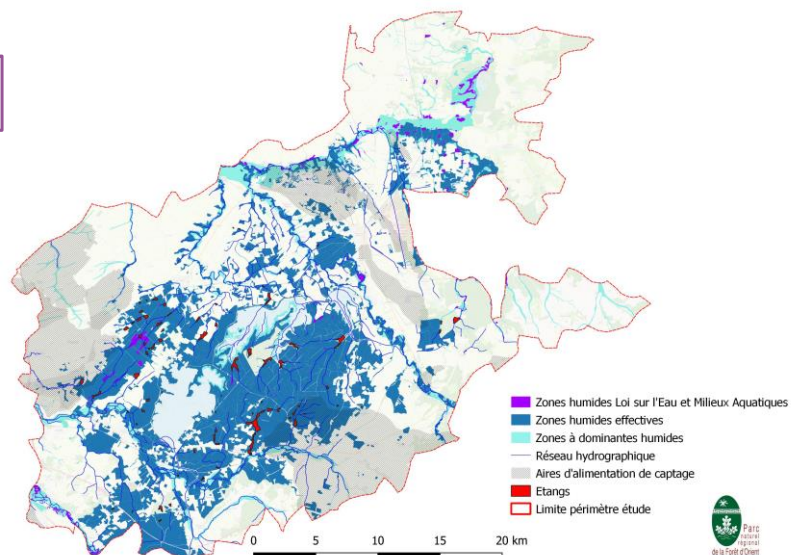
2. Le classement de certains captages en tant que prioritaires a permis de sécuriser la ressource en eau

3. Les dispositifs d'assainissement non collectifs sont tous aux normes

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Carte des milieux aquatiques et des zones humides



## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états



**Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?  
La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?**

	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Critères de jugement	Superficie des zones humides	Surface de zones humides effectives (diagnostic de terrain) dont les ZH LEMA	37% du territoire en ZHE (29 410 Ha) sur les 58 communes du Pnr actuelles	Maintien	Mi-charte et évaluation finale
			15% de la surface des communes ~35% au total sur le territoire		
1. La surface des Zones Humides est-elle maintenue ?		<b>Faire le diagnostic ZHE sur les 29 communes du périmètre non couvertes</b>		Rappel : SRADDET 2030 = 0 perte nette en ZH	

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états



**Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?  
La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?**

	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
Critères de jugement	Nombre ou surface de captages prioritaires	Répartition des captages prioritaires sur le territoire du Pnr	22 730 ha	?	Annuel ? 2 ans ?
			<ul style="list-style-type: none"> <li>AAC prioritaires : actions de restauration et/ou de protection</li> <li>AAC sensibles : actions de sensibilisation</li> <li>AAC non classés : en cours de classement</li> </ul>		
2. Le classement de certains captages en tant que prioritaires a permis de sécuriser la ressource en eau ?			<ul style="list-style-type: none"> <li>AAC prioritaires : 2 087 ha</li> <li>AAC sensibles : 5 826 ha</li> <li>AAC non classés : 14 817 ha</li> </ul>		

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées

Préserver l'eau dans tous ses états



**Le territoire s'est-il mobilisé pour une gestion durable de la ressource en eau ?  
La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?**

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
2. Le classement de certains captages en tant que prioritaires a permis de sécuriser la ressource en eau	Répartition et nombre d'actions sur les AAC prioritaires	Répartition et nombre d'actions sur les AAC prioritaires sur le territoire du Pnr	AAC prioritaires : 2 087 ha  <b>Nb actions = données du SDDEA</b>	?	Annuel

## Travail sur la thématique « ressource en eau »

### Mesure 2.1.1 Préserver des ressources en eau vivantes, de qualité et diversifiées













Préserver l'eau dans tous ses états



**La ressource en eau a-t-elle été améliorée ?**

Critères de jugement	Indicateur	Définition	Valeur initiale 2021	Valeur cible 2040	Périodicité
3. Les dispositifs d'assainissement non collectifs sont tous aux normes	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	secteur du SDDEA Nombre de dispositifs « neufs » conforme en rapport au nombre de dispositifs contrôlés (contrôle de conception et contrôle de réalisation) + Nombre dispositifs en place contrôlés conforme aux indics de performance technique et environnementale en rapport au nombre de total de dispositifs contrôlés  <b>Chiffres de Rives Dervoises + communes non SDDEA en cours</b>	71,9%  25,3%	100%  50%  <b>A confirmer avec le SDDEA si pertinente</b>	Annuel

# RÉUNION DE TRAVAIL - AUP CHARTRE 02/10/23

Nom Prénom	Fonction	Collectivité	Signature
GUTHARD	Conseiller	Mairie	
CHENET	Conseiller Ref. Ad.	Communauté de communes	
ANPE	Conseiller	MAIRIE d'AVRAN	
CHARRAN	Travaux	Communauté de communes	
MEYER	Travaux	Les Villers de sur chene	
CERVAIRES	Mairie	Mairie de Pate	
LOTYR	Mairie	Bienne la Vallée	
GROSMINE	Mairie	Bienne la Vallée	
D'ENORMEAUME	Mairie	Bienne la Vallée	
JACQUARD	Pat. commission		
CHROVELLES	Pat. commission		
NOMMER	Pat. commission		

Equipe du Parc

PAVAR Sophie  
 BÉRON Céline  
 HAZET Quentin  
 THIBAUT Céline

Directrice  
 Direction adj.  
 Chef pôle Aménagement  
 Développement



06/11/23 Réunion n°4 Concertation - Projet de territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

NOM	Prénom	Statut/Profession	Collectivité	Signature
TRESSOU	Jacq Helène	Jaune	Wesly & Bette	
JACQUARD	Cécile	Jaune	Wesly & Bette	
AENORRABDIE	Christine	Maire	Limay	
SACQUINET	Oliver	Conseiller Départemental	Finay	
CHENET	Alain	conseiller Municipal	Vendanne	
HENRI	Pascal	Flame Associé Spéc TCM	Pland St Révé	
LISTER	Giles	Maire Adjoint Nord Réve	NSP	
CHAMBAW	Hervé	Maire	Hauripuy	
PTON	Patrick	D.P. PNBFO	US PNBFO	
Chereshia	Corinne	Jaune	Vendanne	
Padko	Narc	Maire	Fresnoy	
LÉCORCHÉ	Jean-René	Maire	Chérey	
CERVANTES	Jesús	Maire	LVA/C	
Pietermont	Jean-Michel	Maire	A Maucé	
CHARTELON	Jean. Huchet	Maire	Vireville	
ANPE	Aurélien	Conseiller	Vol d'Arçon	
BARRET	Jane France	1 <sup>er</sup> - Avis du PNBFO		
HOMER	Claude	Conseil Dégut.	CD10	

LARGE Claude  
Jaune-Sicovide

VISION

CÉRARD Fabien

Naire Courteranges

WELTI Christiane

Naire-Rives Servais

BEZINS Marie-Claude

Conseillère Communales. Déléguée - CA Saint-Dizier, Dret Blaise

BARBEIRO

Briey-sur-Barse

CARRÉ Alain

Montiermay

Olivier

HUGEROT

DDT Aube

